long séjour qu'il fit dans cette ville. Il y trouva le temps d'étendre encore plus loin son ministère, et d'y écrire une épître aux chrétiens habitant dans la capitale de l'empire.

8) ÉPITRE AUX ROMAINS.

On ignore comment fut fondée une Eglise chrétienne à Rome. Depuis longtemps des Juifs, prisonniers de guerre et réduits à l'esclavage, avaient été transportés dans cette ville; leur étroit attachement à leur loi les rendit désagréables à leurs maîtres, et la plupart furent mis en liberté. L'empereur Auguste leur assigna pour demeure fixe un quartier au bord du Tibre. Ils y ouvrirent des synagogues que plusieurs Romains, entre autres des femmes, fréquentèrent assidûment; ce fut pour ces pauvres exilés un lien qui les rattachait au pays de leurs pères. Il se trouvait à Jérusalem, lors de l'effusion du Saint-Esprit, à la Pentecôte, plusieurs Juifs de Rome (Actes, II, 10), qui transportèrent, sans doute, dans la capitale la semence de l'Evangile; Andronique et Junias étaient vraisemblablement de ce nombre, ainsi qu'Aquilas et Priscille (Rom., XVI, 3, 7). Quoique l'Eglise qui existait à Rome au moment où Paul lui écrivit fût fondée déjà depuis assez longtemps et que sa renommée fût partout répandue (Rom., I, 8; XVI, 19), elle avait cependant besoin d'être instruite et affermie par l'enseignement de l'apôtre. Aussi Paul désirait-il depuis longtemps de se rendre à Rome; il voulait y aller dès qu'il aurait porté à Jérusalem la collecte faite en Grèce (Actes, XIX, 21); la réalisation de ce projet fut facilitée par les relations qu'il forma à Corinthe avec l'Eglise de Rome : c'est ce qui eut lieu par l'entremise de Phébé; diaconesse de Cenchrée, port de Corinthe; cette servante de Christ se rendait alors à Rome, et Paul lui remit l'épître adressée à cette Eglise (Rom., XVI, 1, 2).

Sujet.

Cette épître occupe le premier rang dans les écrits de saint Paul; tandis que les autres sont dues à quelque occasion particulière ou ne traitent que de tel ou tel point de l'Evangile, nous avons ici une exposition complète de la doctrine chrétienne. Outre cet exposé, il est un sujet qui préoccupait vivement l'Eglise primitive; c'étaient les rapports qui devaient exister entre les Juifs convertis et les Gentils sortis du paganisme. Ce sont ces rapports que l'apôtre établit avec une admirable clarté; c'était surtout nécessaire pour l'Eglise de Rome, composée, presque en portions égales, de Juifs et de Gentils amenés à l'Evangile. L'auteur sacré a les premiers en vue dans les chap. II, 17-III, 19; IV, 1-12; VII, 1-4; et les seconds dans les chap. I, 13, 16-32; IX, 24, 30; XI, 13-25; XIV, 1-15. Ainsi, à cet égard, cette épître a bien des rapports avec celle aux Galates; mais elle est plus développée sur ce point important.

Division de l'épître.

L'épître se divise tout naturellement en deux parties :

I. La première : exposition de la doctrine (I-XI).
Introduction (I, 1-17).
1) Besoin qu'a l'homme d'un moyen de salut (I, 18-III, 20).
a) Pour les païens (I, 18-32).
b) Pour les Juifs (II-III, 20).
2) Rédemption en Christ (III, 21-31).
3) La foi, condition du salut, déjà sous l'ancienne alliance (chap. IV).
4) Grandeur, étendue du salut en Christ par rapport à la chute provenant d'Adam (chap. V).
5) Sainteté de l'état de grâce en Christ (VI-VIII).
6) Incrédulité des Juifs (IX-XI).
II. Seconde partie : exhortations (XII-XVI).
1) Exhortations générales à toutes les vertus chrétiennes (XII, XIII).

Digitized by Google

2) Piété, humilité, amour envers les chrétiens, les mondains, devoirs envers les magistrats (chap. XIV).
3) Règles particulières sur le support à l'égard des faibles (chap. XV). Conclusion (chap. XVI).

Introduction (I, 1-17).

VERSET 1. Paul [1], serviteur (esclave) [2] de Jésus-Christ, appelé, envoyé, mis à part pour la bonne nouvelle de Dieu [3], — 2. qu'Il avait promise d'avance par le moyen de ses prophètes dans les Écritures saintes [4], — 3. touchant son Fils Jésus-Christ notre Seigneur, qui, selon la chair, est né de la postérité de David [5]; — 4. qui, selon l'Esprit de sainteté [6], a été déterminé Fils de Dieu en puissance, par le relèvement des morts; — 5. et par le moyen de qui nous avons reçu grâce et mission, pour qu'il y ait obéissance de foi pour son nom parmi toutes les nations [7], — 6. d'entre lesquelles vous êtes aussi, vous, appelés de Jésus-Christ; — 7. à tous ceux qui sont à Rome, bien-aimés de Dieu, appelés, saints. Grâce vous soit et paix de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ!

[1] Le nom, le titre et les salutations se trouvent en tête de la lettre, comme dans les autres épîtres de cet apôtre et selon l'usage de l'époque. Mais ici les pensées se pressent : le titre d'apôtre lui rappelle sa vocation à cette charge; le mot Evangile le porte à jeter un coup-d'œil sur les prophéties et sur Celui qui en est le centre, Jésus-Christ, son humanité, sa divinité attestée par sa résurrection; c'est ce grand mystère qu'il est chargé de proclamer à toutes les nations, par la même aux Gentils entrés dans l'Eglise qui est à Rome, et qu'il salue comme des frères et des bien-aimés de Dieu. Ce préambule fait pressentir qu'aux yeux de l'apôtre quiconque est en Christ par la foi, quelle que soit son origine, juif ou païen, est dans l'alliance de grâce. Comme nous l'avons dit, c'est cette réjouissante vérité qu'il va établir dans cette épître.

[2] Tous les chrétiens sont appelés serviteurs de Dieu et de Christ. Voyez 2 Pierre, II, 16. Ephés., VI, 6. Apoc., VII, 3; il en était de même sous l'ancienne alliance (Deut., XXXIV, 5. Josué, I, 1. Jér., XXV, 4. Amos., III, 5): sous la nouvelle, voyez encore Gal., I, 10. Tite, I, 1. Jacq., I, 1. 2 Pierre, I, 1. Col., IV, 12.

[3] Mis à part dès le ventre de sa mère (Gal., I, 15), comme le fut Jérémie (I, 5), et ensuite par ordre exprès de Dieu (Actes, IX, 15; XIII, 2). L'Evangile est appelé l'Evangile de Dieu, comme dans Rom., IV, 16. 1 Thes., II, 2, parce qu'il découle immédiatement de Dieu.

[4] A l'exemple de Jésus lui-même, les apôtres en appellent toujours à l'unité des deux testaments (Actes, XXIV, 14; XXVI, 6, 22; XXVIII, 23); la venue, les souffrances, la gloire de Christ, l'établissement de son règne ont été expressément prédits : voyez entre autres Esaïe, LIII; IX, 5, 6.

[5] Comme homme, Jésus descendait de la famille royale de David (Ps. LXXXIX, 35, 36); il avait une nature humaine, sujette à la mort et portant nos péchés; mais, par sa résurrection, il fut déclaré Fils de Dieu, comme c'est dit plus loin.

[6] Le Saint-Esprit est toujours représenté comme étant la puissance de Dieu, existant par elle-même. Voyez 1 Pierre, III, 18. 1 Tim., III, 16. 2 Cor., III, 17. Héb., IX, 14.

[7] Paul a reçu du Seigneur la charge d'apôtre et le droit d'en porter le titre; l'objet de cette charge c'est d'annoncer l'Evangile aux Gentils; ceux-ci doivent obéir à cet Evangile, y croire et se soumettre à Jésus-Christ.

Joie de l'apôtre au sujet de la foi des Romains; son désir de les visiter (8-15).

Avant tout, je rends grâces à mon Dieu par Jésus-Christ, de qui découle

Digitized by Google

toute bénédiction divine et par qui seul nos actions de grâces sont agréables à Dieu (VII, 25. Col., III, 17. Héb., XIII, 15), de ce que votre foi est connue dans tout le monde (8); — car Dieu, au service duquel je suis consacré pour prêcher l'Evangile, non pas seulement de bouche, mais en y donnant tout mon cœur, m'est témoin que je ne cesse de penser à vous (9), — et que je demande continuellement que, si c'est sa volonté, il me permette d'aller une fois vous visiter (10). — J'ai un vif désir d'aller vers vous, afin de vous affermir en vous faisant part de dons spirituels par mes instructions et mes exhortations, et aussi pour que nous éprouvions tous ensemble des consolations puisées dans la foi qui nous est commune (11, 12). — Je veux que vous sachiez, frères, que bien souvent j'ai eu l'intention de me rendre auprès de vous, afin d'amener aussi à l'Evangile des habitants de votre ville et de votre pays, comme j'en ai amené plusieurs d'autres nations, mais que chaque fois j'en ai été empêché (13). — Je suis chargé de prêcher la bonne nouvelle à tout le monde, aussi bien aux Grecs qu'aux autres peuples, aux hommes instruits tout comme aux ignorants (1 Cor., IX, 16) (14). — Aussi, je suis tout prêt, autant qu'il dépend de moi, de vous l'annoncer, à vous habitants de Rome, sans faire aucune distinction de personne (15).

Sujet principal de l'épître (16, 17).

VERSET 16. En effet, je n'ai point honte de la bonne nouvelle de Christ [1], car elle est la puissance de Dieu [2] à salut pour tout croyant [3], pour le Juif premièrement, puis pour le Grec [4]. — 17. Car la justice de Dieu [5] y est révélée [6] être par la foi, pour la foi [7], selon qu'il est écrit : Or, celui qui est juste par la foi vivra [8].

[1] L'homme qui n'a que l'âme et non l'Esprit de Dieu (1 Cor., II, 14) a honte de l'Evangile et ne peut entendre parler de sa profonde misère et du seul moyen de salut, la croix de Christ (1 Cor., I, 23); en particulier dans la capitale du monde cette bonne nouvelle était l'objet d'un grand scandale.

[2] Ce qui fait que je n'en ai point honte, c'est que cet Evangile est le puissant moyen de salut donné de Dieu, et que l'auteur de cette grâce déploie toute sa force en ceux qui l'annoncent.

[3] Cet Evangile est le salut de tout croyant. L'apôtre indique deux raisons pour lesquelles nous devons nous faire un honneur de confesser cette bonne nouvelle : *a*) parce qu'elle vient de Dieu; c'est Dieu qui l'a donnée; *b*) parce que c'est un salut efficace et réel, mais seulement pour celui qui y croit.

[4] Les Juifs et les Gentils ont tous également besoin de ce salut; ils y ont la même part; mais les enfants d'Abraham ont la priorité, parce qu'ils y sont préparés par d'antérieures révélations, qu'ils ont le privilége d'être dépositaires de la promesse, et que c'est à eux que l'Evangile fut d'abord annoncé (Jean, IV, 22. Rom., IX, 5, 11, 24. Actes, I, 8; III, 26).

[5] La justice qui vient de Dieu, demeurant en Christ, agissant en nous de la part de Dieu et au moyen de Christ, cette justice, vraie, parfaite et seule valable à ses yeux. Mais, ainsi que l'apôtre le montre dans la suite, elle n'existe pas naturellement et d'elle-même dans l'homme; elle lui est imputée, appliquée par grâce; ce n'est que par cette imputation qu'est produit le renouvellement du cœur et que l'homme entre en communion avec Christ, tout comme le fruit est produit par l'arbre.

[6] Ce salut a été révélé, non-seulement pour que l'homme le connaisse, mais aussi pour qu'il vive, en fasse l'expérience. Les croyants, sous l'ancienne alliance, ont aussi été justifiés par la foi; mais ils n'ont connu le fondement de la justification que par les prophéties; un voile le couvrait à leurs yeux; l'Evangile seul, révélation complète de la grâce, nous met à même d'en goûter toute l'efficace.

[7] De par la foi, pour la foi; c'est-à-dire que la justice vient de la foi; l'homme n'est justifié que par la foi;

Digitized by Google

l'homme ne s'approprie la justice de Dieu que par la foi et non par ses œuvres; l'apôtre ajoute « pour la foi; » c'est-à-dire que cette justice est pour la foi, en ce que Dieu ne l'accorde qu'à la foi toute seule. Ainsi ces deux pensées se confondent. Il importait à l'apôtre, dans l'exposition de son sujet, de bien faire ressortir cette vérité capitale, c'est que le salut est un don, une grâce accordée à la foi, tant pour le Juif que pour le Gentil.

[8] Ces paroles, empruntées à Habacuc, II, 4, s'appliquaient d'abord à la délivrance que l'Eternel voulait accorder à son peuple, menacé de l'invasion des Chaldéens; mais l'apôtre y voit un principe général, exprimant l'unique condition de salut en présence de chaque jugement de Dieu et même du jugement dernier. Hors de la foi, point de vie en Dieu, point de justification, point de salut, point de ciel.

PREMIÈRE PARTIE : DOCTRINE (I, 18-XI).

1) *Grand besoin d'un moyen de salut* (I, 18-III, 20).

a) Pour les Gentils (I, 18-32).

Leur amour du péché et leur ingratitude leur ont obscurci la révélation originelle de Dieu; aussi Dieu les a abandonnés à leur folle idolâtrie et à leur profonde corruption.

VERSET 18. Car la colère de Dieu [1] se révèle du ciel [2] sur toute impiété et toute injustice des hommes [3] qui retiennent la vérité dans l'injustice [4]; — 19. parce que ce qu'on peut connaître de Dieu est manifesté parmi eux [5], vu que Dieu le leur a manifesté. — 20. Car, depuis la création du monde, ce qu'on ne peut voir de Lui, et sa puissance et sa divinité éternelles, se voit clairement, étant considéré dans ses ouvrages [6], pour qu'ils soient inexcusables [7].

[1] La colère de Dieu, c'est cette sainte justice en vertu de laquelle il ne peut souffrir le péché sans le punir. Les pécheurs, non réconciliés avec Dieu par la foi en Christ, sont appelés « enfants de colère » (Ephés., II, 3). C'est à raison de cette justice que Dieu est nommé un feu dévorant (Deut., IX, 3. Héb., XII, 29).

[2] Cette redoutable justice se révèle du ciel, avec la toute-puissance du Dieu régnant dans les cieux, avec cette puissance qui embrasse tout et que rien ne peut vaincre. « C'est du ciel, dit Luther, que cela a été révélé; autrement le monde n'en aurait rien su. »

[3] Le péché sous deux faces, l'impiété et l'injustice : la première est une révolte contre Dieu et la seconde s'exerce contre les hommes.

[4] Les hommes, en se livrant au péché, étouffent la vérité, s'opposent à son empire; ils la traitent comme un ennemi vaincu.

[5] Ce qui est manifesté de Dieu ou ce que l'homme peut connaître de Dieu avec ses lumières naturelles, sans un secours extraordinaire, surnaturel, est aussi manifesté aux Gentils.

[6] La toute-puissance, la divinité et les autres perfections de Dieu se montrent d'elles-mêmes dans ses œuvres (Ps. XIX, 104, 148. Esaïe, XL, 26). L'apôtre établit donc ici quatre faits : *a*) Dieu est invisible à l'œil de la chair, et la raison humaine ne peut le sonder; *b*) Il se fait connaître par ses œuvres et se rend, en quelque sorte, visible dans la création; *c*) cette visibilité est pour l'œil de l'âme et non pour celui du corps; à la vue des œuvres de l'univers, l'esprit de l'homme peut remonter à leur auteur; *d*) enfin, dès le commencement du monde et de l'homme, il a donné à tous les fils d'Adam la capacité de découvrir Dieu dans ses œuvres.

[7] Ne sont-ils pas encore plus inexcusables ceux qui, pouvant s'instruire par la parfaite révélation en Christ, ne veulent ni le connaître, ni lui rendre hommage, ni même s'en enquérir? Combien n'en voyons-nous pas autour de nous!

Digitized by Google

Idolâtrie, suite et châtiment de cet oubli de Dieu.

VERSET 21. (Ils sont inexcusables), parce que, ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces [1]; mais ils sont devenus vains dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été rempli de ténèbres [2]. — 22. Soutenant qu'ils sont sages, ils sont devenus fous; — 23. et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en la ressemblance d'images d'homme corruptible, et d'oiseaux, et de quadrupèdes, et de reptiles [3].

[1] Les hommes sont sans excuse, incapables de se justifier de ne pas avoir servi Dieu, puisqu'ils avaient sous les yeux, et dès la création, les merveilles du Créateur, des preuves de son existence, de sa sagesse et de son éternel pouvoir, et qu'ils ne l'ont point honoré comme ils le devaient, ne lui ont point rendu grâces; cet oubli, cette méconnaissance de Dieu les a plongés dans toutes sortes de péchés. Telle est donc la source, le point de départ du péché, en particulier de l'idolâtrie et de toutes les abominations qu'elle entraîne à sa suite : l'oubli de Dieu.

[2] Dès que l'homme ne se tourna plus vers Dieu pour lui rendre grâces et l'invoquer, il se mit à adorer des objets visibles; il fit de la nature son Dieu. Il faut à l'homme un objet d'adoration : à défaut du vrai Dieu, il rend ses hommages aux créatures. Il met ses propres pensées à la place de celles de Dieu, et son cœur se remplit d'épaisses ténèbres.

[3] Ceux qui introduisirent le culte des hommes, des animaux, des astres étaient pour la plupart des prêtres qui se vantaient de posséder une sagesse divine, et les peuples où cette idolâtrie domina furent les plus civilisés de l'ancien monde; c'étaient les Indiens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, etc. Tous mirent leur gloire dans leur somptueux culte rendu à leurs divinités imaginaires. — Ainsi se manifesta la folie des fausses représentations de Dieu; parmi les images qu'ils s'en firent, ils ne choisirent pas toujours parmi les plus nobles créatures; mais leur folie alla jusqu'à dresser des autels à de vils animaux, à des reptiles. En Grèce on s'adonna surtout au culte des hommes; en Egypte, en Canaan, dans les Indes, on y joignit celui des bêtes. L'adoration que nos prétendus sages d'aujourd'hui se rendent à eux-mêmes ne vaut pas mieux que le culte des Gentils.

Terrible jugement sur l'idolâtrie. Péchés abominables (24-27).

Dieu punit ces pécheurs du plus terrible châtiment, par le péché même, en les abandonnant à leur propre corruption. L'impureté est mise en première ligne, parce qu'elle est étroitement unie à l'idolâtrie (Nomb., XXV, 1. Lév., XVIII), et qu'elle plonge le coupable dans la plus profonde dégradation. En adorant la créature, au lieu du Créateur, l'homme ne rend hommage qu'à la puissance de Dieu dans ses œuvres, et non plus à ses faveurs paternelles, à sa justice, à sa sainteté; il divinise ainsi les instincts naturels, entre autres la force reproductrice de la nature, comme étant la plus puissante de toutes. Il est entraîné dans une honteuse luxure, qui, comme tous les autres péchés, invente sans cesse de nouveaux moyens pour se satisfaire. Plus le péché est avilissant, contre nature, plus aussi le pécheur est puni par ses propres excès et montre qu'il est livré à lui-même, et que Dieu a retiré de lui son bienfaisant appui.

C'est pourquoi, par un juste châtiment et d'après les lois naturelles de l'organisation morale du monde, Dieu les a abandonnés aux désirs effrénés de leurs cœurs, en particulier à l'impureté, de manière qu'ils souillèrent entre eux leurs propres corps par une lasciveté contre nature, et qu'ils foulèrent aux pieds leur dignité d'homme (24). — S'étant détournés du vrai Dieu, ils se sont fait des divinités mensongères, et ont adoré et servi la créature plutôt que le Créateur

Digitized by Google

éternellement béni (25). — C'est pourquoi Dieu s'est éloigné d'eux et les a livrés à de honteuses passions : les femmes, dont la chasteté devait être la plus belle parure, perdirent tout sentiment de pudeur, au point de changer l'usage naturel de leur sexe en celui qui est contre nature (26). — De leur côté, les hommes abandonnèrent la cohabitation naturelle de l'autre sexe, et se jetèrent dans une abominable lubricité : ils s'infligèrent à eux-mêmes la peine de leur égarement (27).

Autres péchés par lesquels les rapports sociaux furent détruits (28-32).

N'ayant pas su apprécier la connaissance qu'ils pouvaient avoir sur l'existence de Dieu, son unité, sa sainteté, ayant rejeté Dieu, ils ont été rejetés de lui, abandonnés à leur sens corrompu, en sorte qu'ils ont de plus en plus déshonoré leur dignité d'homme (28). — Ils sont remplis de toute espèce de vices, de fornication, de désir de nuire aux autres, soit pour acquérir des biens, soit pour le seul plaisir de mal faire ; ils sont pleins d'envie les uns à l'égard des autres, coupables de meurtre, de dispute, de fraude, d'artifice, de corruption (29) ; — ils sont rapporteurs, médisants, ennemis de Dieu par leurs paroles et leurs actions, outrageux, pleins d'orgueil et de bonne opinion d'eux-mêmes, ingénieux pour le mal, rebelles à leurs parents (30) ; — dans leur folie, ils se laissent conduire non par des motifs louables, mais par leurs passions ; ils sont dépourvus de bonne foi, d'affection naturelle, de support et de compassion (31) ; — quoiqu'ils sachent que, selon la justice de Dieu, tous ces péchés attirent une éternelle condamnation, non-seulement ils les commettent, mais encore les approuvent chez les autres, et montrent qu'ils n'ont ni honte ni repentance (32).

b) Les Juifs sont des transgresseurs de la loi de Dieu et ont aussi besoin d'un Sauveur (II-III, 20).

1) La seule connaissance du bien ne justifie pas devant Dieu, qui juge selon la vérité (1-11).
2) Les Juifs et les Gentils seront jugés d'après la loi qu'ils auront connue (12-16).
3) En présence de la justice de Dieu, les Juifs n'ont donc aucun avantage sur les païens (17-29).
4) Leurs prérogatives (III, 1-8).
5) Les Juifs et les Gentils sont également sous la condamnation et ont besoin d'un Sauveur (9-20).

Le tableau si sombre, mais si vrai, que l'apôtre vient de tracer de la dépravation humaine, s'appliquait essentiellement aux païens ; mais l'écrivain passe peu à peu aux Juifs, dont il ne veut pas heurter les préjugés. Il ne les nomme qu'au verset 9 ; mais il leur dit dès l'entrée que s'ils jugent et condamnent les Gentils, coupables de tels péchés, ils se condamnent eux-mêmes, puisqu'ils les commettent aussi.

1. *La seule connaissance du bien ne justifie pas devant Dieu, qui juge selon la vérité* (II, 1-11).

O homme! quel que tu sois, qui connais le jugement porté par la loi divine, tu es toi-même sans excuse ; car tu commets ce que tu condamnes chez les autres (1). — Nous savons que le jugement de Dieu est juste et vrai (2). — Penses-tu, toi qui juges orgueilleusement et condamnes les autres, tout en tombant dans les mêmes péchés, penses-tu échapper au jugement de Dieu (3)? — Ou bien méprises-tu l'immense bonté de Dieu et son long support, qui te comble de biens et qui diffère ses châtiments? Ne sais-tu pas que cette bonté te pousse à la repentance (4)? — Au lieu de répondre à son amour, tu t'amasses, par ton

Digitized by Google

cœur endurci, une condamnation toujours plus terrible, qui éclatera au jour où Jésus reviendra accomplir la justice de Dieu devant les anges et devant les hommes, et rendre à chacun selon ses œuvres (verset 12. Luc, XII, 47-48. Matth., XI, 20) (5, 6). — Il donnera la vie éternelle et la gloire bienheureuse à ceux qui, persévérant dans le bien, recherchent dans la communion avec lui la gloire céleste et incorruptible (7), — mais il frappera de son courroux ceux qui contestent avec Dieu, foulent aux pieds la vérité, et pratiquent l'injustice (8). — Ainsi il y aura tribulation et angoisse sur quiconque se livre au péché, d'abord sur les Juifs, qui ont la loi écrite, et aussi sur les Gentils (9); — mais la gloire et la paix, la bénédiction et la vie seront le partage de tous ceux qui pratiquent le bien, d'abord des Juifs convertis et aussi des Gentils qui embrassent l'Evangile de Christ, hors duquel il n'y a point de salut (10). — Car devant Dieu il n'y a point d'acception de personnes (Deut., X, 17. 1 Sam., XVI, 7. 2 Chron., XIX, 7. Job, XXXIV, 19. Actes, X, 34. Gal., II, 6) (11).

2. *Les Juifs et les Gentils seront jugés d'après la loi qu'ils auront connue* (12-16).

VERSET 12. Car tous ceux qui ont péché sans loi, périront aussi sans loi [1]; et tous ceux qui ont péché sous une loi [2], seront jugés par le moyen d'une loi; — 13. car ce ne sont pas les auditeurs de la loi qui sont justes auprès de Dieu, mais ce sont les observateurs de la loi qui seront justifiés [3], — 14. car, lorsque les païens qui n'ont point de loi pratiquent naturellement les choses de la loi, ceux-ci, n'ayant point de loi, sont loi à eux-mêmes [4]; — 15. et ils font voir l'œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs [5], leur conscience rendant aussi témoignage, et leurs réflexions accusant ou excusant tour-à-tour [6], — 16. dans le jour où Dieu jugera les choses secrètes des hommes selon ma bonne nouvelle, par Jésus-Christ [7].

[1] Les Gentils et les Juifs, chacun selon leur position, seront trouvés coupables devant Dieu. Les païens, privés de la loi de Moïse (1 Cor., IX, 21), ne seront pas jugés d'après cette loi écrite, mais d'après celle qui est écrite dans leur conscience.

[2] Sous la loi, étant en possession de la loi donnée en Sinaï (Exode, XX). La volonté, révélée de Dieu et que les Juifs avaient sous les yeux, s'élèvera en témoignage contre eux. Paul entend toujours par le mot loi la loi révélée, et nulle part il ne parle d'une loi naturelle; aussi, au verset 14, il ne nomme pas loi « ce qui est dans les païens, » mais il le nomme les choses ou les prescriptions de la loi.

[3] L'apôtre ne veut point dire qu'il y ait même un homme qui observe la loi dans toute sa sainteté, sa spiritualité (un tel homme n'a jamais existé; Jésus seul a observé toute la loi); mais il veut dire que la possession ou l'audition de la loi écrite ne peut nullement nous rendre justes devant Dieu, et que, pour l'être, il faudrait l'avoir toute observée.

[4] Leurs actions, celles qui sont conformes à la loi écrite, prouvent qu'ils ont une notion du bien et du mal, une voix intérieure qui leur tient lieu de loi et qui les condamne chaque fois qu'ils la violent.

[5] Lors même qu'ils n'ont pas la parole de la loi révélée sur deux tables de pierre, son œuvre, ses exigences sont écrites sur la table de leurs cœurs.

[6] La conscience est donc le sentiment distinct, immédiat, du juste et de l'injuste, du bien et du mal, ce moniteur que tout homme porte en soi et qui l'accuse ou le justifie et le défend, selon que ce qu'il fait est conforme ou non à la volonté de Dieu. — Cette parenthèse, comprenant les versets 14 et 15, a pour but deux choses : montrer *a*) que l'apôtre ne rabaisse point la loi donnée par écrit au peuple juif, puisque c'est à cette loi, expression de la volonté divine, que se rapporte celle de la conscience; *b*) que les Gentils eux-mêmes, n'ayant pas le texte littéral des dix paroles (Exode, XX), ont en eux un

Digitized by Google

mobile qui peut les pousser au bien et les détourner du mal.

7 Ce verset 16 est la suite du 13. Christ est le juge et le roi, non-seulement des chrétiens, mais aussi de tout le reste de l'humanité, des Juifs et des Gentils, auxquels, dans sa grande miséricorde, il fait annoncer la bonne nouvelle (Actes, X, 42; XVII, 31. 1 Pierre, IV, 5).

3. *En présence de la justice de Dieu, les Juifs n'ont aucun avantage sur les Gentils* (17-29).

O Juif! tu prétends avoir de grands avantages sur les Gentils : tu portes le nom de juif, auquel se rattachent de grands souvenirs ; tu possèdes la loi, et tu t'appuies là-dessus comme étant le peuple élu de Dieu (17); — tu connais la volonté de Dieu par le moyen de cette loi, et tu t'en glorifies avec le secours de la loi ; tu peux examiner les questions qui divisent les docteurs, et les points difficiles de morale (18); — instruit par la loi, tu te crois le guide des aveugles Gentils, la lumière des peuples plongés dans les ténèbres, l'instituteur des ignorants, le docteur des simples ; en un mot, tu as la forme de la connaissance et de la vérité puisée dans la loi, dont tu es le dépositaire (19, 20).

Mais à quoi te servent ces avantages? Toi qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même! Tu commets ce que tu condamnes chez autrui, le vol, l'adultère, les sacriléges et les profanations des choses les plus saintes (21, 22)! — Tu te vantes de posséder la loi, tu t'en fais un sujet de gloire, et tu déshonores Dieu en violant la loi (23)! — Oui, c'est à cause de vous, Juifs, c'est à cause de vos transgressions, que le nom de Dieu est blasphémé parmi les Gentils, comme vos propres Ecritures vous en accusent (24) (Esaïe, LII, 5. Ezéch. XXXVI, 20-23. 2 Sam., XII, 14).

Mais la circoncision, signe de l'alliance de Dieu, et l'alliance elle-même, n'ont de prix qu'autant que tu remplis la condition que Dieu y a attachée, savoir, l'observation de la loi ; sans cette observation, tu deviens pareil au païen incirconcis (25). — En revanche, si un homme incirconcis, n'ayant pour guide que sa conscience (verset 15), observe ce que la loi prescrit, n'est-ce pas comme s'il appartenait au peuple honoré de l'alliance (Actes, X, 34) (26)? — Un tel homme peut n'être pas juif de naissance, et se trouve par là même en dehors de l'alliance du peuple de Dieu, et cependant, s'il observe les prescriptions morales de la loi, écrites dans sa conscience, ne s'élève-t-il pas en témoignage contre toi qui as la lettre de la loi et le signe de l'alliance, mais qui la violes (27)? — Car celui-là n'est pas un véritable israélite (ni un véritable chrétien) qui ne l'est qu'extérieurement par les connaissances qu'il possède, par certaines pratiques religieuses; la vraie circoncision (tout comme le vrai baptême) n'est pas celle qui s'opère extérieurement sur le corps ; mais celui-là est un vrai membre du peuple élu, un vrai fils d'Abraham et d'Israël, qui l'est intérieurement, par le renouvellement du cœur et la soumission à la volonté de Dieu ; la vraie circoncision est celle du cœur, qui est un fruit de l'Esprit de Dieu et non de l'impuissante lettre de la loi (Col., II, 11); c'est par là seulement qu'est accompli le commandement de la circoncision (Deut., X, 16; XXX, 6). Un tel israélite ne cherche que l'approbation de Dieu (Jean, V, 44. 2 Cor., X, 18) (28, 29).

4. *Priviléges des Juifs* (III, 1-8).

Quel est donc l'avantage réel des Juifs? Quelle est l'utilité de la circoncision (1)? — Ils en ont un qui est fort grand sous tous les rapports, et qui renferme tous les autres (IX, 4, 5); c'est que les révélations et les promesses de Dieu leur ont été confiées (2).

VERSET 3. Quoi donc, si quelques-uns n'ont pas cru [1], leur incré-

Digitized by Google

dulité rendra-t-elle impuissante la fidélité de Dieu [2]? — 4. Qu'ainsi n'advienne [3]! mais que Dieu soit vrai [4], et tout homme menteur! — selon qu'il est écrit : En sorte que tu sois justifié dans tes paroles, et que tu sois victorieux quand tu seras jugé [5].

[1] Quoique le plus grand nombre des Juifs n'ait pas cru, l'apôtre dit *quelques-uns*, comme dans XI, 17. 1 Cor., X, 7, pour montrer déjà ici, comme il le fera avec plus de détails au chap. XI, que Dieu n'a point rejeté son peuple, mais qu'il a encore des vues de miséricorde à son sujet.

[2] Parce que *quelques-uns* n'ont pas cru, Dieu sera-t-il infidèle à ses promesses? — L'infidélité ou l'incrédulité de l'homme est mise ici en contraste avec la fidélité du Seigneur.

[3] Loin de nous une pensée aussi outrageuse à la fidélité de Dieu!

[4] Que Dieu soit reconnu avoir été fidèle à ses promesses, et qu'on ne pense pas que l'établissement de la circoncision n'ait pas eu un but! Que tout homme, Juif ou Gentil, soit reconnu menteur, parce qu'il est pécheur, et qu'ainsi la fidélité de Dieu soit d'autant mieux manifestée qu'elle a pour objet des créatures souillées, ingrates et infidèles!

[5] Proprement et d'après le texte original du Ps. LI, 4 : « Afin que tu sois reconnu juste quand tu prononces et pur quand tu juges, » ou dans ton jugement, quand tu intentes un procès à l'homme. Paul, dans sa citation, suit la version grecque, et tout le sens, différent en apparence, revient au même pour l'argumentation de l'apôtre. Il suppose un Juif qui lui fait l'objection du verset 1, d'après laquelle Dieu serait accusé d'infidélité dans son alliance avec le peuple d'Israël, et l'apôtre la réfute en disant que Dieu sera trouvé juste, qu'il restera victorieux dans l'accusation que l'homme ose lui intenter, et qu'au contraire l'homme sera trouvé menteur et infidèle. Dans le châtiment ou dans la conversion du pécheur, Dieu manifeste sa sagesse, sa puissance, sa justice et son amour.

Mais, objectera-t-on encore, si l'injustice de l'homme sert à manifester, à exalter la justice de Dieu, est-il juste de punir le pécheur? (En parlant ainsi, je tiens le langage de l'homme enveloppé de ténèbres et blasphémant le Dieu saint.) (5). — Nullement. Car s'il en était ainsi, comment Dieu pourrait-il être le juge du monde (6)? — Alors chacun pourrait dire : « Si par mon mensonge et mon infidélité la vérité de Dieu est hautement glorifiée, je ne dois être ni traité, ni jugé, ni puni comme pécheur. » Alors encore s'ensuivrait cette abominable maxime que mes adversaires me prêtent : faisons le mal pour qu'il en résulte du bien. Ceux qui dirigent contre moi de telles accusations sont des impies qui seront justement condamnés (7, 8).

5. *Les Juifs et les Gentils sont également sous la condamnation, et ont besoin d'un Sauveur* (III, 9-20).

Je répète donc ce que j'ai dit plus haut, c'est que, en face de la justice de Dieu, nous, Juifs, nous sommes aussi pécheurs que les Gentils, et que tous les hommes, soit païens soit descendants d'Abraham, sont sous une condamnation; les avantages spirituels accordés aux Juifs (verset 2) provenaient de la grâce de Dieu, et ils ont tourné à la honte de ceux qui n'ont pas cru; les païens sont pécheurs aussi, puisqu'ils ont violé la loi écrite dans leurs consciences (II, 15) (9). — C'est ce que prouve d'ailleurs l'Ecriture, dépeignant l'état moral des Juifs et en général de tous les hommes: Il n'y a point de juste, non pas même un seul (Ps. XIV, 3) (10). — Il n'y a personne qui ait de l'intelligence; il n'y a personne qui recherche Dieu (11). — Tous se sont égarés, ils sont en même temps devenus inutiles (pour le bien); il n'y a personne qui fasse le bien, non pas même un seul (Ps. LIII, 3, 4) (12). — Leur gosier est un sépulcre ouvert; ils ont trompé de leurs langues (Ps. V, 10); un venin d'aspic est sous leurs lèvres (Ps. CXL, 3). Leur

Digitized by Google

bouche est pleine de malédiction et d'amertume (Ps. X, 7). Leurs pieds sont agiles pour verser le sang. La destruction et la misère sont dans leurs chemins, et ils n'ont point connu le chemin de la paix (Prov., I, 16. Esaïe, LIX, 7, 8). La crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux (Ps. XXXVI, 1) (13-18), — et c'est là la source de tous ces péchés.

Ce tableau de la corruption générale ne s'applique pas uniquement aux Gentils; car tout ce qui est écrit dans la loi de Dieu s'adresse à ceux à qui la loi fut donnée, savoir aux Juifs; de manière que tous les hommes sans exception, aussi bien les Juifs que les païens, sont condamnés devant Dieu (19), — et n'ont en eux-mêmes aucun moyen de se justifier; tout homme est dans un état de chute; aucun ne peut trouver une véritable justice dans l'accomplissement d'une loi quelconque, car la loi ne peut que donner la connaissance du péché : elle montre à l'homme ce qu'il doit faire; mais l'homme, étant incapable de l'accomplir parfaitement, ne reconnaît par là que son impuissance, sa culpabilité et le besoin qu'il a du salut (20).

2. *Rédemption en Christ* (III, 21-31).

VERSET 21. Mais maintenant [1], sans loi [2], la justice de Dieu est manifestée (la loi et les prophètes lui rendant témoignage), — 22. la justice de Dieu par le moyen de la foi en Jésus-Christ [3], pour tous et sur tous ceux qui croient [4] (car il n'y a point de différence, — 23. puisque tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu [5]), — 24. étant justifiés gratuitement, par sa grâce, par le moyen du rachat qui est dans le Christ Jésus [6], — 25. que Dieu a d'avance établi propitiatoire [7] au moyen de la foi en son sang, pour montrer sa justice, à cause de la rémission des péchés qui précédèrent, — 26. pendant le support de Dieu, pour montrer sa justice dans le temps présent [8], afin qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi en Jésus.

[1] C'est ici proprement que commence l'exposition de la doctrine fondamentale de cette épître, la gratuité du salut en Jésus-Christ, dont l'apôtre a indiqué le principe (I, 17). — Après avoir dépeint l'état de chute, la profonde corruption de tous les hommes, tant Juifs que Gentils, et le besoin que tous ont d'un salut, Paul va montrer où est ce salut, et comment l'homme se l'approprie. — Maintenant, dit-il, aujourd'hui ce salut, cette délivrance de toute condamnation nous est révélée de Dieu; il nous faut une justice que la loi ne peut pas nous procurer et que Dieu seul nous communique.

[2] Cette justice, ce salut est donné à l'homme sans les œuvres de la loi; mais il est en parfaite harmonie avec les précédentes révélations de Dieu; il a été annoncé, préparé, soit par des prophéties formelles (Gen., III. Deut., XVIII. Esaïe, LIII), soit par des types (Nomb., XXI), soit par des sacrifices.

[3] Cette justice, que la loi est incapable de nous donner, ne se trouve que dans la foi en Jésus-Christ.

[4] Elle se répand instinctivement sur tous les vrais croyants, païens ou juifs, qui saisissent Jésus par la foi; elle est semblable à un torrent de grâce qui pénètre vers tous et qui se répand sur tous.

[5] Comme il l'a démontré plus haut.

[6] Le croyant est rendu juste ou justifié et sauvé par la libre grâce de Dieu. Le rachat ou la rédemption du pécheur est, non-seulement préparée, mais réalisée; elle a eu lieu par la parfaite obéissance de Christ et l'effusion de son sang (Matth., XX, 28. Ephés., I, 17). Ce n'est que par Lui et en vertu de ses mérites que nous sommes déclarés justes devant Dieu, qui, par le moyen de la foi en Jésus, nous applique sa justice. Le croyant jouit de la grâce de Dieu, est devenu son enfant, a part à ses biens, en reçoit les forces nécessaires pour le servir et pour vivre d'une vie nouvelle. Tel est l'*effet* naturel de la *justification*; mais il ne faut pas le confondre avec elle. Augustin et la plupart des docteurs, avant la Réforme, ont mal com-

Digitized by Google

pris cette grande doctrine; ils ont prétendu que Dieu, ayant communiqué gratuitement aux hommes la grâce de la régénération, leurs œuvres peuvent être parfaites. — Mais nos œuvres ne sont jamais parfaites et n'ont aucun mérite qui leur soit propre. Le fondement de notre justification ne peut pas être double; il ne peut pas reposer en partie sur la rémission des péchés, en partie sur la nouvelle naissance ou sur quelque œuvre que nous ayons faite. Notre justification n'a qu'une base : la grâce; la justification nous est accordée par grâce; or, cette base n'est pas en nous, elle est en dehors de nous : quand nous croyons, nous sommes rendus justes; c'est une œuvre de Dieu.

[7] Le couvercle de l'arche de l'alliance (Exode, XXV, 17) s'appelait, en hébreu *kapporett*, mot à mot, « couvercle du péché, » parce qu'il recouvrait la loi renfermée dans l'arche, et demandant justice contre le pécheur; le jour de la purification, le sang répandu sur le kapporett réconciliait le peuple avec Dieu. Luther a traduit ce mot par *Gnadenstuhl*, siége ou trône de la grâce, parce qu'en effet le propitiatoire, porté par des chérubins, était envisagé comme le trône de Dieu (Lév., XVI, 14. Héb., IX). Dieu a établi Christ comme vrai propitiatoire, comme pouvant seul couvrir nos péchés par l'aspersion de son sang; sa mort est l'antitype ou la réalisation du type du propitiatoire; Il a accompli ce que représentait le couvercle de l'arche.

[8] Tout comme les mots : « amour de Dieu » signifient l'amour de Dieu pour nous et notre amour pour Dieu, de même, dans l'original, les expressions, « justice de Dieu » ont deux sens: *a*) comme dans I, 17; III, 22, elles signifient : justice devant Dieu, justice en vertu de laquelle le pécheur est déclaré juste; *b*) mais elles signifient aussi la sainteté de Dieu. C'est dans ce dernier sens que ces mots sont pris ici. On pourrait croire que Dieu, en supportant si longtemps les péchés, a porté atteinte à sa justice et à sa sainteté, que ces perfections-là sont inconciliables avec le pardon, et qu'avant la mort de Christ, Dieu était indifférent à la vue des misères où les hommes ont été plongés par le péché. Mais de telles pensées seraient un outrage à la parfaite sainteté de Dieu; aussi l'apôtre établit-il clairement que si, d'un côté, la mort de Christ proclame la grâce, d'un autre côté elle satisfait aussi à la sainteté, à la justice divine.

VERSET 27. Où donc est le sujet de se glorifier [1]? Il est exclu. Par le moyen de quelle loi? celle des œuvres? Non, mais par le moyen de la loi de la foi [2]. — 28. Nous concluons donc que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de loi [3]. — 29. Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs [4]? ne l'est-il pas aussi des nations? Oui, aussi des nations; — 30. puisqu'il y a un seul Dieu qui justifiera la circoncision par la foi et l'incirconcision par le moyen de la foi [5]. — 31. Rendons-nous donc impuissante la loi par le moyen de la foi? Qu'ainsi n'advienne! Au contraire, nous établissons la loi [6].

[1] Tout sujet de se glorifier est exclu autant pour les Juifs que pour les Gentils, puisque les uns et les autres ne peuvent être justifiés que par la grâce en Jésus-Christ.

[2] La *loi* de la foi c'est la règle, l'ordre de Dieu, le moyen qu'il a établi pour s'approprier le salut. C'est dans ce sens qu'il en est parlé dans 1 Cor., IX, 21.

[3] Celui qui a la grâce, l'homme gracié, obéit sans doute à Dieu et fait les œuvres prescrites par la loi, mais il obéit par amour pour Christ et par la force que le Saint-Esprit lui donne et nullement en fondant son salut sur cette obéissance. Celle-ci provient de la foi, comme un fruit provient de son arbre, un effet de sa cause, mais elle ne peut mériter le salut. Les œuvres du plus saint des hommes n'y suffiraient pas.

[4] Si la loi révélée, que les Juifs seuls possèdent, était la voie du salut, Dieu n'aurait révélé sa grâce qu'à eux. Sa compassion s'étendant sur les Gentils aussi bien que sur les Juifs, il était nécessaire qu'il pourvût à un moyen de salut accessible à tous.

[5] La circoncision, pour dire les Juifs; l'incirconcision ou les Gentils.

[6] Ou bien : anéantissons-nous, annulons-nous la loi? Dira-t-on que la loi, c'est-à-dire en général la révélation

Digitized by Google

de l'Ancien-Testament, est rendue superflue, inutile, parce que je pose en principe que l'homme n'est sauvé que par la foi? — On ne le pourrait pas, puisque, au contraire, je déclare que l'Evangile, saisi par la foi, est l'accomplissement de la loi; l'Evangile ou le salut gratuit est la réalisation de la loi, parce qu'il accomplit les types et les prophéties, parce que l'obéissance parfaite de Christ et son sacrifice sanctionnent et renferment la sainteté de la loi; de plus, parce que l'Evangile seul nous rend propres à obéir à la volonté de Dieu et nous en donne la force et le désir. — Par la déclaration qu'il vient de faire, l'apôtre est conduit à montrer dans le chapitre suivant la pleine harmonie qui existe entre l'Ancien-Testament et la doctrine évangélique.

3. *La foi, condition du salut déjà sous l'ancienne alliance* (IV).

a) Justification par la foi d'Abraham et de David (IV, 1-12).

Tout en confirmant ce qui précède par des exemples tirés de l'Ancien-Testament, l'apôtre développe encore plus à fond la nature et les caractères de la foi qui justifie. Abraham et David la possédaient, quoique l'objet de cette foi, la libre grâce de Dieu, ne fût pleinement révélée qu'en Christ. Dès l'origine de l'œuvre de la grâce de Dieu envers les hommes, ce fut toujours la foi à la révélation qui les lui rendit agréables, parce que la foi rejette tout mérite propre et rend tout honneur à Dieu. Il en fut ainsi d'Abraham et de David. La circoncision et la promesse n'étaient que les suites et non la cause de la grâce. C'est pourquoi la bénédiction promise à Abraham se répandit sur les Gentils aussi bien que sur les Juifs (Gal., III, 14 et suiv.).

Exemple d'Abraham qui reçut la promesse par la foi.

Ce n'est point par ses œuvres qu'Abraham a obtenu la justice devant Dieu; si c'eût été par ses mérites, il aurait eu sujet de se glorifier auprès des hommes et non point devant Dieu (1, 2). — L'Ecriture dit expressément : « Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté pour justice (Gen., XV, 6) » (3). — Celui qui fait un œuvre, un travail, a droit à un salaire, et ce salaire n'est pas une grâce, mais une chose légitimement due; tandis que celui qui ne fait pas d'œuvre, mais qui, comme Abraham, croit Dieu justifiant l'impie ou le pécheur, sa foi lui est comptée pour justice (4, 5).

Exemple de David, qui reçut le pardon de ses péchés par la foi.

Il en est de même de David, qui considère le salut et le bonheur qui s'y rattache, non point comme le résultat des œuvres de l'homme, mais comme un effet d'une pure grâce; il nomme heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, couvertes, et à qui le Seigneur n'aura point compté les péchés (Ps. XXXII, 1-2) (6-8).

Conséquences à tirer de ces exemples.

La foi, seule voie de salut, ainsi que la paix et le bonheur qui l'accompagnent, ne peut-elle être le partage que des Juifs, et non des Gentils? Nous voyons que la foi est comptée pour justice à des incirconcis (9); — car Abraham crut Dieu avant d'être circoncis (10). — Il ne reçut le signe de la circoncision que comme une sanction visible de la grâce qu'il avait obtenue par la foi avant d'être circoncis; aussi, selon les vues de Dieu, est-il le père spirituel des Gentils qui croient et qui, comme lui, sont justifiés par la foi sans le signe extérieur de l'alliance (11);

Digitized by Google

— il est aussi le père des Juifs croyants, des circoncis qui n'ont pas reçu uniquement le signe de l'alliance (la circoncision dans la chair), mais qui marchent sur les traces de leur père Abraham, de cet Abraham qui crut avant d'être circoncis (12).

b) Le salut par la foi s'étend aux Juifs et aux Gentils (13-17).

VERSET 13. Car [1] ce n'est pas par le moyen d'une loi que fut faite à Abraham ou à sa postérité la promesse qu'il serait héritier du monde [2]; mais c'est par le moyen de la justice de la foi. — 14. Car si les héritiers le sont par la loi, la foi est rendue inutile, et la promesse impuissante [3], — 15. vu que la loi produit la colère; car où il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de transgression [4]. — 16. C'est pourquoi ce fut par la foi, afin que ce fût selon la grâce, pour que la promesse soit assurée à toute sa postérité [5]; non à celle qui l'est par la loi seulement, mais aussi à celle qui l'est par la foi d'Abraham, — 17. lequel, (selon qu'il est écrit : Je t'ai établi père de beaucoup de nations) [6], est le père de nous tous devant le Dieu qu'il a cru, celui qui fait vivre les morts, et qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient [7].

[1] L'alliance de la circoncision était le commencement des institutions légales de Dieu et le signe que devait porter le peuple élu; c'est pour cela que l'apôtre, après avoir parlé de circoncision, en vient à parler de la loi en général.

[2] Ces mots résument les promesses faites dans Gen., XIII, 15; XV, 8; XVII, 5 et suiv.; XXII, 18. Voyez aussi Gal., III, 14. Ces promesses concernent l'accroissement de la postérité d'Abraham, la possession de Canaan et les bénédictions que Dieu répandrait sur tous les peuples. Le pays de Canaan est un type de la Canaan céleste, et c'est en Christ que sera accomplie la promesse relative à la postérité d'Abraham, qui remplira le monde.

[3] Si les héritiers, c'est-à-dire les Juifs convertis, avaient l'héritage, le salut, en vertu de la loi et des œuvres, les Gentils, qui n'ont pas eu la loi écrite, seraient exclus et n'auraient aucune part à la promesse; dans ce cas, la foi et la promesse auraient perdu toute leur signification.

[4] La loi violée provoque la justice de Dieu et appelle sur le coupable un châtiment. Il ne faut pas prendre la fin de ce verset comme signifiant que les Gentils, qui n'ont pas la loi de Sinaï, sont sans péché; l'apôtre a dit le contraire dans II, 12; mais l'apôtre veut dire que, n'ayant pas de commandements positifs, comme les Juifs, leur responsabilité est moins grande; ou bien, parlant d'une manière abstraite et générale, il rappelle ce grand principe que la loi manifeste le péché.

[5] Indistinctement à tous ceux qui croient, Juifs ou Gentils.

[6] Gen., XVII, 5. Le changement fait au nom d'Abram, qui dès-lors fut appelé Abraham, signifiait, par la déclaration de Dieu lui-même, que ce patriarche serait père d'une multitude de nations, promesse qui ne fut pas accomplie à l'égard du peuple juif seulement, mais de tous les peuples de la terre qui qui croient en Jésus-Christ.

[7] Abraham est le père spirituel ou le prédécesseur de tous ceux qui croient Dieu, ce Dieu tout-puissant qui donne à ceux qui sont morts par les péchés la vie en Christ et qui connaît ses élus avant qu'ils aient été manifestés.

c) Foi d'Abraham, exemple pour nous (IV, 18-25).

Abraham crut en dépit de tout ce qui pouvait lui inspirer des doutes; il crut, malgré toutes les apparences contraires, et espéra que sa postérité serait aussi nombreuse que les étoiles des cieux (Gen., XV, 5) et qu'il serait le père de

Digitized by Google

plusieurs nations (18). — Ferme dans la foi, il ne se laissa pas arrêter par la considération de son grand âge, car il avait près de cent ans, ni par celle de l'âge très-avancé de Sara, son épouse (19); — il ne douta point de la réalisation de la promesse, et, plein d'une foi inébranlable en la Parole divine, il donna gloire à Dieu; car il était entièrement persuadé que Dieu, qui avait fait la promesse, pourrait bien l'accomplir (20, 21). — Comme il avait glorifié Dieu en le croyant, sa foi lui fut comptée pour justice (22). — Or, ce n'est pas seulement à cause d'Abraham et pour qu'on parle de lui avec éloge dans tous les temps, mais aussi à cause de nous et à notre sujet, qu'il est écrit que sa foi le justifia; notre foi nous sera comptée pour justice,

à nous qui croyons en Celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur [1] (23, 24), — 25. qui fut livré à cause de nos offenses [2] et qui ressuscita à cause de notre justification [3].

[1] Par la résurrection de Jésus, Dieu a montré sa toute-puissance d'une manière encore plus éclatante qu'en rendant le vieillard Abraham père d'un fils que, selon toute apparence, il ne pouvait avoir. Abraham crut Dieu malgré tout ce qui, humainement parlant, aurait pu le porter à ne pas croire; il offre par-là un beau modèle au chrétien; celui-ci ne regardera pas à son incapacité pour faire le bien, mais, comme le fidèle patriarche, il regardera fermement par la foi à la toute-puissance de Dieu et à la grâce en Jésus-Christ.

[2] Christ a été livré à la mort pour satisfaire à l'éternelle justice de Dieu.

[3] Ce n'était pas assez que Jésus fût livré pour nous; il fallait encore qu'il ressuscitât, qu'il fût par là déclaré Fils de Dieu, justifié en Esprit (1 Tim., III, 16), et que Dieu montrât par ce puissant miracle qu'il acceptait son sacrifice expiatoire. C'est ainsi que Jésus est ressuscité à cause de la justification dont nous avions besoin; cette résurrection et l'ascension qui la suivit sont le couronnement de son œuvre de salut et les prémices de la rédemption de tous ceux qui croient en lui.

4. *Grandeur, étendue du salut en Christ par rapport à la chute provenant d'Adam* (V).

1) Fruits de la justification, bienheureuse assurance en Dieu (1-11).
2) Comparaison du salut en Christ avec la misère provenant d'Adam; de la puissance de la grâce avec celle du péché (12-21).

L'apôtre a jusqu'ici parlé de la nécessité de la foi en Christ. Il va maintenant, et jusqu'au chap. VIII, traiter de la grandeur et de l'importance du salut qui s'obtient par la foi. La justification produit la paix avec Dieu; elle nous ouvre, dès ici-bas, l'accès au trône de grâce, et nous donne, pour l'avenir, une espérance certaine de la félicité céleste. Tout y prépare le croyant, même les afflictions, qui deviennent pour lui un sujet d'actions de grâces. Toutes les dispensations de Dieu envers lui ont leur source dans la libre grâce de Dieu en Christ On reconnaît la grandeur de ce salut, en comparant les effets du péché d'Adam avec la justice de Christ.

1) Fruits de la justification; bienheureuse assurance du salut (1-11).

VERSET 1. Justifiés donc par la foi, nous avons la paix auprès de Dieu par le moyen de notre Seigneur Jésus-Christ [1], — 2. par lequel aussi nous avons eu accès par la foi à cette grâce [2] dans laquelle nous nous tenons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu [3]. — 3. Et non-seulement cela, mais aussi nous nous glorifions dans les tribulations [4], sachant que la tribula-

Digitized by Google

tion produit une attente patiente [5], et l'attente patiente — 4. de l'expérience, et l'expérience de l'espérance [6]. — 5. Or, l'espérance ne rend point confus, parce que l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs, par le moyen de l'Esprit saint qui nous a été donné [7].

[1] Puisque nous sommes réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils (III, 25; V, 15), et que la foi en la grâce nous est comptée pour justice, la colère de Dieu ne pèse plus sur nous; d'ennemis que nous étions nous sommes devenus enfants de Dieu et nous goûtons son ineffable paix.

[2] De cette réconciliation découle nécessairement le libre accès auprès de Dieu, le privilége de nous approcher de Lui par la prière (Héb., IV, 14-16) et de recevoir une mesure toujours de plus en plus riche de sa grâce.

[3] Dans l'espérance de parvenir à cette gloire, à cette communion parfaite avec Dieu que le péché nous a fait perdre (III, 23).

[4] Les souffrances sont une suite et une punition du péché et doivent remplir de frayeur celui qui n'est pas assuré de la grâce de Dieu. Mais, pour le croyant, l'affliction devient une épreuve salutaire, un moyen de discipline, qui sert à le rapprocher de son Dieu et à le préparer pour la gloire céleste (VIII, 18. 2 Thes., IV, 17. Héb., IV, 6).

[5] L'attente patiente ne consiste pas seulement à supporter les maux avec résignation, mais c'est cette fermeté calme, persévérante, en vue du repos destiné au peuple de Dieu. La patience du chrétien est aussi différente de celle du mondain que la foi vivante, éclairée, du premier, l'est de la vague religiosité ou de l'apathie du second.

[6] Admirons l'enchaînement des grâces de Dieu : la justification ne nous met pas à l'abri des afflictions comme hommes et comme chrétiens; mais ces tribulations produisent en nous de précieux résultats; elles exercent notre foi et nous enseignent la persévérance dans la foi, la patience; celle-ci fait de nous des hommes expérimentés, salutairement éprouvés, et cette expérience affermit notre foi et consolide notre espérance des biens à venir. C'est ainsi que tout se lie dans le plan de Dieu et dans la vie de ses rachetés.

[7] La raison pour laquelle notre espérance n'est pas déçue n'est point dans cette succession des effets de la grâce, mais dans l'amour que Dieu a pour nous et qu'il a versé dans nos cœurs comme un fleuve abondant, par le Saint-Esprit, qui nous a marqués du sceau de l'adoption (VIII, 15. 2 Cor., I, 22. Gal., III, 26; IV, 6. Ephés., I, 14).

C'est Christ qui, quand nous étions sans aucune ressource pour nous sauver, est mort à notre place, pour nous impies, dans le temps que Dieu avait déterminé selon ses compassions (Gal., IV, 4) (6). — A peine se trouverait-il quelqu'un qui voulût mourir pour un homme juste à qui il ne serait pas personnellement redevable; il serait encore possible que quelqu'un consentît à mourir pour sauver la vie d'un homme de bien qui l'eût comblé de ses faveurs (7). — Mais le plus haut degré d'amour, c'est celui que Dieu nous a fait connaître, savoir, que Jésus-Christ, Fils de Dieu, est mort pour des pécheurs et des impies (8). — Ayant été justifiés par son sang, à bien plus forte raison serons-nous sauvés par son moyen de la colère de Dieu (9); — et puisque, étant ennemis de Dieu par nos fautes, nous avons été réconciliés avec Lui par la mort de son Fils, à bien plus forte raison serons-nous sauvés par sa résurrection, par sa vie et par la victoire qu'il a remportée sur le péché et la mort. La rédemption des élus sera l'œuvre de Celui qui a triomphé du sépulcre (10). — Bien plus, non-seulement nous croyons à notre salut futur, mais encore nous nous réjouissons maintenant dans le Seigneur, par Jésus-Christ, de la gloire qu'il nous prépare, comme si nous la possédions déjà (11).

2) Comparaison du salut en Christ avec la misère provenant d'Adam; de la puissance de la grâce avec celle du péché (12-21).

VERSET 12. C'est pourquoi [1], comme par un seul homme [2] le péché [3]

Digitized by Google

entra dans le monde, et par le péché la mort [4], et qu'ainsi la mort parvint sur tous les hommes, parce que tous péchèrent [5];

[1] Puisque, d'après ce qui précède, Christ nous a procuré une rédemption si parfaite et si certaine, on peut la mettre en présence de l'immense ruine provenant du péché du premier homme.

[2] Ce verset ne contient que la première partie de sa pensée; la seconde se trouve au verset 18; tout ce qui est dans les versets 13 à 17 est une longue parenthèse servant à expliquer le verset 12.

[3] Le péché, non pas un seul péché, mais toute la nature pécheresse, la corruption qui se répandit sur tous les descendants d'Adam, ce fut un héritage qu'il leur transmit avec toutes ses conséquences : le péché, comme fait, et la condamnation qu'il entraîne.

[4] Le mot de *mort*, dans le style de l'Ecriture, signifie toujours deux choses : la mort du corps et la mort de l'âme; par le péché l'homme fut assujetti à la mort physique, éloigné de la vie de Dieu et placé sous une condamnation. L'expression de mort résume tout le mal, toutes les suites fatales du péché (Gen., III, 6-17).

[5] Tous ont péché (III, 23) par leur nature et par la chute de notre premier père. La mort, à laquelle personne n'échappe, est un fruit de la chute d'Adam et de nos propres péchés. Comme enfant d'Adam, tout homme est pécheur, et comme pécheur, il est sujet à la mort.

L'apôtre, dans cette parenthèse du verset 13 au 17, prouve *a*) que le péché est bien réellement provenu d'Adam, et s'est répandu de lui sur tous les hommes (13, 14), et *b*) qu'à plus forte raison la grâce qui est en Christ donne la vie.

On pourrait objecter que le péché est une transgression d'une loi, et qu'avant que la loi eût été donnée, il n'y avait pas de péché. Mais ce raisonnement serait faux; car le péché existait avant Moïse, quoique la loi de Sinaï n'eût pas encore été proclamée (13); — preuve en est que, depuis Adam à Moïse, la mort a régné sur tous les hommes, quoique (comme, par exemple, les enfants avant l'âge de raison) les hommes n'eussent pas transgressé un commandement exprès de Dieu, une loi écrite ou donnée de Dieu, comme la défense faite à notre premier père; ainsi ils sont morts par l'effet du péché que celui-ci commit. Adam est le type de Christ, du second Adam (1 Cor., XV, 22, 45) (14). — Mais Christ l'a emporté sur celui qui était son type, sa figure; la grâce est plus puissante que le péché; le salut et la vie que nous procure la grâce qui est en Christ sont infiniment plus grands que les effets produits par le péché; car si, par le péché d'un seul homme (Adam), tous sont morts, assujettis à la mort et éloignés de Dieu, une grâce surabondante, un salut d'un immense prix est accordé à un grand nombre par Jésus-Christ (15). — Le don que Christ nous fait n'efface pas seulement le péché d'Adam, source de tous les autres, mais il s'étend sur tous. D'après la justice de Dieu, un seul péché a suffi pour attirer la condamnation sur tous les hommes, et la rédemption couvre aussi les innombrables fautes personnelles des hommes et non-seulement le péché originel (16). — Si le péché d'Adam a fait régner la mort dans le monde, à bien plus forte raison ceux qui reçoivent la grâce en abondance régneront-ils dans le royaume de la vie éternelle par Jésus-Christ (Apoc., I, 6; V, 10. 1 Pierre, II, 9) (17).

Comme donc, disions-nous plus haut (12), le péché d'un seul homme (d'Adam) a amené sur toute sa postérité la condamnation et ses fatales suites, de même aussi la justification que nous procure Jésus-Christ donne la vie à tous ceux qui croient en Lui (18). — Car, tout comme par la désobéissance d'Adam, beaucoup d'hommes ont été constitués pécheurs, de même aussi beaucoup d'hommes, par l'obéissance parfaite de Christ, seront constitués justes (19). — La loi est survenue pour manifester le péché, pour le rendre évident et pour bien faire voir que c'est une transgression de la volonté de Dieu. Le péché s'est montré dans toute sa force chez les hommes, et de même la grâce éclate

Digitized by Google

d'une manière plus grande encore chez ceux qui reconnaissent leurs misères et qui croient au Sauveur. Pourquoi la grâce a-t-elle surabondé? Afin que, comme le péché avait amené la domination de la mort, la grâce qui justifie régnât et donnât la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur (20, 21).

5. *Sainteté de l'état de grâce en Christ* (VI, VIII).

De la sanctification (VI).

a) Par la justification, l'homme est une même plante avec Christ et par là même réellement sanctifié (1-11).
b) Par la grâce, l'homme est affranchi de la domination du péché et volontairement soumis au service de la justice (12-23).

a) Par la justification, l'homme est une même plante avec Christ, et par là même réellement sanctifié (1-11).

Courte réponse à l'objection contre la doctrine de la grâce (1, 2).

Quelle application ferons-nous de la doctrine que nous venons d'exposer? En tirerons-nous cette impie et fausse conséquence qu'on peut pécher, persévérer dans le péché, afin de rendre plus évidente et plus abondante la grâce [1]? (III, 3) (1).

VERSET 2. Qu'ainsi n'advienne! Nous qui mourûmes par le péché [2], comment y vivrions-nous encore [3]?

[1] On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que les adversaires d'un salut tout gratuit font cette objection. Elle est au fond du cœur de tout homme, et déjà, du temps de l'apôtre, il était des gens qui blasphémaient ainsi contre la sainte et bienfaisante doctrine d'un pardon non mérité et gratuitement accordé. Du reste, si cet outrage à la sainteté de Dieu est fort commun chez ceux dont le cœur est endurci et qui changent la grâce en dissolution (Jude, 4), on voit aussi des hommes pieux, peu éclairés sur la nature de la foi, qui s'effraient de cette doctrine, prétendant qu'elle est un oreiller de sécurité et qu'en proclamant d'une manière aussi absolue la gratuité du salut, on efface d'un trait de plume toutes les obligations du chrétien. — Il faut dire aussi qu'il s'est trouvé des personnes professant la vérité qui ont envisagé d'une manière exclusive cette face de l'Evangile en perdant de vue les règles pratiques qu'il nous trace. C'est à ces diverses classes que répond l'apôtre.

[2] Ou bien : au péché; deux versions qu'autorise le texte et également décisives et péremptoires contre le matérialisme et l'antinomianisme. Nous mourûmes par le péché, c'est-à-dire le péché nous a attiré la mort. Nous qui avons cru, nous mourûmes au péché, c'est-à-dire nous sommes à l'égard du péché comme des morts à l'égard du monde extérieur; le péché n'a pas plus d'attrait ni d'empire sur nous que n'en ont les choses de la terre pour quelqu'un qui a cessé de vivre.

[3] La communion avec Christ par la foi, l'action de son Esprit, la nouvelle naissance qu'il a produite en nous, croyants, a opéré un changement tel dans notre vie et notre conduite, que nous ne pouvons vivre dans le péché, le pratiquer volontairement.

Autre conséquence de la doctrine du salut par grâce (3-11).

Le baptême est la mort du vieil homme (3, 4).

VERSET 3. Ignorez-vous que nous tous, qui avons été baptisés

Digitized by Google

pour le Jésus-Christ [1], avons été baptisés pour sa mort [2]. — 4. Nous avons donc été ensevelis avec Lui, par le moyen du baptême [3], dans la mort, afin que comme Christ se réveilla d'entre les morts par la gloire du Père [4], de même nous aussi nous marchassions en nouveauté de vie [5].

[1] L'apôtre considère le baptême des fidèles comme le sceau, le signe de leur régénération; le baptême d'eau qu'ils ont reçu, ils l'ont reçu en Jésus-Christ, à cause de leur foi en Lui; ce baptême était tout ensemble une profession de leur croyance en Jésus et une marque extérieure et visible de la transformation morale qui s'était opérée en eux. Ayant donc fait cet acte de profession et portant en eux ce signe de leur entrée dans une vie nouvelle, comment pourraient-ils dire: péchons, afin que la grâce se multiplie?

[2] Le baptême nous unit si étroitement à Christ que ce qui est à Lui devient nôtre: nous sommes rendus participants des fruits de sa mort et nous devenons tellement un avec Lui que nous mourons au péché.

[3] Les fidèles non-seulement sont baptisés en Christ, mais encore ils sont ensevelis avec Lui par le baptême dans sa mort, expression admirablement énergique tirée de l'usage existant dans l'Eglise primitive de plonger dans l'eau celui qu'on baptisait; il était pour un instant enseveli dans l'eau, comme Jésus fut enseveli dans le sépulcre. La sépulture est une confirmation de la mort. L'acte du baptême montre que le vieil homme est mort et que le baptisé est devenu une créature nouvelle.

[4] Christ, ayant été enseveli, est ressuscité par la gloire du Pere, et cette résurrection fut opérée par la puissance de Dieu qui, par là, manifesta toute sa gloire.

[5] De même, le croyant éprouve une résurrection spirituelle qui le fait marcher ou vivre d'une vie nouvelle, non plus dans le péché, mais dans la sainteté. Tel est le renouvellement opéré dans l'enfant de Dieu et figuré par le baptême. — L'apôtre, décrivant cette transformation, ne dit pas: nous devons marcher en nouveauté de vie, comme il le dit au verset 12, où il exhorte et rappelle le devoir proprement dit; mais « afin que nous marchassions, » pour bien exprimer l'effet naturel, logique, nécessaire de la justification. Christ communique à l'homme régénéré sa vie nouvelle qu'Il a revêtue à sa résurrection. Celui-ci ne vit plus par lui-même, mais Christ vit en Lui (Gal., II, 19; III, 27. Col., II, 12).

Paul ne parle ici que des vrais croyants. Il est des baptisés non régénérés; ce n'est pas à eux que s'applique la doctrine qui vient d'être exposée.

Union avec Christ; même plante avec lui (5-11).

VERSET 5. Car si nous sommes devenus une même plante avec Lui par la conformité à sa mort [1], nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection [2]; — 6. sachant ceci, que notre vieil homme fut crucifié avec Lui [3], afin que le corps du péché fût rendu impuissant [4], pour que nous ne soyons plus asservis au péché [5]. — 7. Car Celui qui mourut est justifié du péché [6].

[1] Cette image de la greffe dépeint admirablement bien l'union intime existant entre le fidèle et Christ. Une bouture greffée sur une plante devient une avec celle-ci et y puise tout le suc, toute la sève dont elle a besoin. Il en est ainsi du croyant enté sur Jésus: il est fait participant et de la vie et de la mort de Christ; il en reçoit la force vitale, nécessaire, et la mort de Jésus est pour lui le principe même de sa vie.

[2] La résurrection spirituelle du chrétien n'est que commencée ici-bas; elle ne sera consommée et pour l'âme et pour le corps que lorsque celui-ci revêtira l'incorruptibilité (1 Cor., XV, 54). Aussi l'apôtre en parle au futur: nous serons rendus conformes à sa résurrec-

Digitized by Google

tion, ou nous ressusciterons comme Lui en gloire.

[3] Le péché a tellement corrompu notre nature, que ce n'est pas assez qu'elle soit améliorée ; elle doit être crucifiée, renouvelée ; pour le croyant, le vieil homme a été crucifié avec Christ, son représentant, sa rançon ; en recourant à Jésus, il devient un avec Lui par une foi vivante en son sacrifice ; c'est non-seulement une plante, mais aussi un même corps qui tire sa force sanctifiante de Celui qui mourut sur une croix.

[4] Le corps du péché, c'est la nature déchue de l'homme et non pas seulement le corps proprement dit. Le corps ou la chair sert bien d'organe ou d'instrument au péché, mais il n'en est pas exclusivement la source. Cette source est dans le cœur (Matth., XV, 19. Marc, VII, 21). Le but de cette crucifixion spirituelle du vieil homme c'est d'ôter à notre nature déchue la force qu'elle avait pour le mal, de la désarmer en quelque sorte dans cette lutte qu'elle soutenait contre la volonté de Dieu.

[5] Si le péché n'est pas complètement anéanti, comme il le sera quand nous serons parvenus à la perfection, la crucifixion du vieil homme, œuvre de toute la vie, a pour effet que le péché ne règne plus en maître au-dedans de nous. Le fidèle le combat, mais il n'en est pas vaincu ; il souffre des blessures qu'il en reçoit, mais il n'en est plus l'esclave. Le vieil homme tente souvent de reprendre vie ; il peut le faire trébucher et même tomber, mais le fidèle se relève et remporte la victoire.

[6] L'apôtre pose un principe général : un coupable qui a subi sa peine est libre ; la justice est satisfaite ; aux yeux de la loi, il est justifié. L'application est facile : Christ, représentant du pécheur converti, a porté la peine du péché, accompli la justice divine ; par sa mort, Il a justifié celui dont Il tenait la place ; Il a ôté au péché le droit de régner sur le nouvel homme. — Qui ne verrait dans cette doctrine la preuve la plus forte que la justification produit nécessairement la sanctification, et l'argument le plus irrésistible contre l'objection impie mentionnée au verset 1 ?

VERSET 8. Or, si nous mourûmes avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Lui [1] ; — 9. sachant que Christ, réveillé d'entre les morts, ne meurt plus ; la mort n'a plus domination sur Lui. — 10. Car en ce qu'Il mourut, Il mourut par le péché une seule fois, et en ce qu'Il vit, Il vit par Dieu [2]. — 11. De même, vous aussi, considérez-vous [3] comme étant morts, il est vrai, par le péché, mais vivants par Dieu dans le Christ Jésus notre Seigneur.

[1] Maintenant, puisque nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous participerons à sa gloire, lorsque ce corps sera changé, et que nous serons revêtus d'un corps incorruptible (1 Cor., XV, 42).

[2] L'espérance que nous possédons, que Christ ne cessera jamais de vivre en nous, repose sur notre conformité avec Lui. La vie nouvelle de Christ, après sa résurrection, n'est plus exposée à la mort ; car la mort n'était que la suite et la punition du péché. Or, Christ est mort une fois pour toutes, afin de détruire entièrement par son sacrifice expiatoire la puissance du péché. Maintenant il vit et règne à la droite de Dieu, avec la toute-puissance de Dieu, selon le bon plaisir du Père, dans la gloire céleste. Nous aurons un jour part à cette gloire.

[3] Les résolutions qu'on peut prendre pour s'opposer au mal seront toujours impuissantes, et n'auront jamais contre le péché autant de force que cette déclaration de l'Evangile adressée aux fidèles : « Vous êtes morts au péché. » En effet, si l'homme pouvait par ses propres efforts vaincre ce grand adversaire, il s'enorgueillirait bientôt lui-même. Mais par le don qui nous est fait dans la mort de Christ, le péché est vaincu, et nous n'avons point lieu de nous glorifier d'une victoire qui vient de Dieu.

b) Par la grâce, l'homme est affranchi de la domination du péché et volontairement soumis au service de la justice (12-19).

VERSET 12. Que le péché ne règne [1] donc point en votre corps

Digitized by Google

mortel [2], pour que vous lui obéissiez dans les convoitises de ce corps [3]; — 13. et ne présentez pas vos membres au péché comme des instruments [4] d'injustice; mais présentez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants d'entre les morts, et vos membres à Dieu, comme instruments de justice. — 14. Car [5] le péché n'aura pas domination sur vous, car vous n'êtes pas sous la loi [6], mais sous la grâce.

[1] Voici la conséquence de notre conformité avec Christ : veillez à conserver ce précieux trésor que vous avez reçu en Lui et par Lui, et prouvez par votre vie entière que vous appartenez à Dieu.

[2] Vous avez changé de maître; le péché ne doit plus dominer en vous.

[3] Les saints, les vrais chrétiens ont sans doute encore à lutter contre les convoitises de la chair; mais ils ne se laissent pas subjuguer par elles, comme le font les inconvertis. Le péché, ici-bas, n'est jamais complètement détruit en eux; mais ils ne le pratiquent pas (1 Jean, III, 9), ils ne lui sont pas asservis; ils le combattent, non-seulement dans leurs actions, mais encore dans leurs paroles, leurs pensées, et les mouvements les plus intimes de leurs cœurs.

[4] Cette comparaison est tirée de la guerre; car la vie du chrétien est un combat continuel. Les fidèles, soldats de Dieu, doivent employer toutes les forces de leur âme et de leur corps au service de leur nouveau Maître (Col., III, 5).

[5] La force que possèdent les enfants de Dieu pour leur sanctification provient de ce que le péché ne domine plus sur eux, et de ce qu'ils ne sont plus sous la loi, mais sous la grâce. Si donc, dit l'apôtre, vous ne vous abandonnez pas volontairement aux piéges de Satan, et aux convoitises de la chair, il n'y a aucun danger pour vous; le péché ne reprendra plus sur vous son ancien empire; car vous n'êtes plus séparés de Dieu par la loi, mais vous lui êtes unis par la grâce. La puissance de Dieu est prête à vous secourir contre celle du péché.

[6] Comme l'apôtre a dit au chap. III que nul homme ne peut être justifié devant Dieu par la loi, il dit ici qu'une vraie sanctification ne peut avoir lieu que par la grâce, et que jamais la loi ne peut la produire.

L'obéissance, fruit de la foi, conduit à la sanctification (15-19).

Verset 15. Quoi donc? pécherons-nous, parce que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce? — 16. Qu'ainsi n'advienne! Ne savez-vous pas que si vous vous présentez à quelqu'un comme esclaves pour obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance pour la justice? — 17. Mais grâces à Dieu, de ce que vous, qui étiez esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à l'empreinte de doctrine, à laquelle vous avez été livrés! — 18. Or, ayant été rendus libres du péché, vous avez été asservis à la justice. — 19. Je parle à la manière des hommes, à cause de l'infirmité de votre chair. Car de même que vous avez présenté vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'iniquité pour l'iniquité, ainsi maintenant, présentez vos membres comme esclaves à la justice en sanctification.

Rien n'est plus propre que ces paroles à montrer que la doctrine du salut gratuit par la foi est le seul et vrai mobile qui porte à la sainteté. En croyant de cœur à la bonne nouvelle, vous devenez naturellement les serviteurs de la justice; car tout serviteur doit faire la volonté de son maître. Etes-vous esclaves du péché? vous pratiquez le péché. Etes-vous affranchis de cet esclavage par la foi en Christ? vous vous adonnez à la justice, à l'observation de la volonté de Dieu.

Digitized by Google

Choisissez : Christ ou le péché. Point de partage ; vous êtes à l'un ou à l'autre. Si vous êtes à Christ, vous avez la véritable vie, et vous ne consacrez plus vos membres, vos corps à la souillure. Hors de Lui, vous êtes sous l'empire du péché et de la mort.

c) Le salaire du péché et celui de la justice nous portent à la sanctification (20-23).

VERSET 20. Car, lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres [1] à l'égard de la justice. — 21. Quel fruit aviez-vous donc alors? Des choses dont maintenant vous avez honte [2]; car la fin de ces choses, c'est la mort [3]. — 22. Mais maintenant, ayant été rendus libres du péché, et asservis à Dieu, vous avez votre fruit en sanctification [4], et pour fin la vie éternelle [5]. — 23. Car la solde du péché, c'est la mort [6]; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle, dans le Christ, Jésus notre Seigneur.

[1] Le péché vous a remplis d'illusions, et ne vous a procuré qu'une fausse liberté : vous croyiez être votre propre maître, et vous étiez son esclave.

[2] Un seul regard jeté sur le fruit et le salaire du péché, doit remplir les chrétiens de honte, et les pénétrer d'horreur pour cette liberté mensongère et ce mépris qu'ils ont fait longtemps de la grâce.

[3] L'éloignement de Dieu sur cette terre, la privation de la vraie vie, et enfin la condamnation éternelle.

[4] Le premier fruit de notre soumission à Dieu, c'est notre sanctification, c'est-à-dire notre avancement, notre affermissement dans la foi, notre victoire sur le péché.

[5] Le fruit de celui qui sert Dieu va toujours en croissant, jusqu'à ce qu'il parvienne à une sanctification parfaite; mais celle-ci n'aura lieu que dans le ciel, par la pleine conformité de notre nature avec Dieu Lui-même, source de toute vie.

[6] Remarquez le mot *solde* ou *salaire* appliqué au péché, et celui de *don* appliqué à la vie éternelle. Le péché a pour résultat nécessaire, non-seulement la mort corporelle, commune à tous les enfants d'Adam, mais aussi la mort éternelle, l'enfer ; tandis que la vie bienheureuse et céleste est un pur don, une grâce souverainement gratuite. Le péché promet pour récompense la liberté, l'indépendance, et il ne peut produire que la mort, son légitime salaire. La vie éternelle est un don gratuit de Dieu, et personne ne doit la considérer comme une récompense méritée ; car la justification et la sainteté sont l'œuvre de Dieu en nous (Ephés., II, 8-10). Ainsi au don gratuit de la rémission des péchés et de la sanctification, Dieu, dans sa miséricorde, ajoute celui de la vie éternelle. Quelle grâce insondable! L'enfant de Dieu reconnait qu'étant perdu par lui-même, il n'est devenu saint que par un effet de l'amour de son Père céleste.

Suite de la sanctification (VII-VIII, 17).

Principe.

L'affranchissement des chrétiens, quant à la loi, les conduit à la sanctification (1-6).

Comme vous êtes des chrétiens qui devez avoir une connaissance approfondie de la loi mosaïque, vous savez que celle-ci règne rigoureusement sur les hommes qui doivent lui être soumis durant toute leur existence, mais que l'empire de cette loi ne s'étend pas au-delà de cette vie (1). — Je prendrai pour point de comparaison un exemple tiré de la vie conjugale. Une femme mariée est liée par la loi à son mari durant toute la vie de ce dernier. Cette alliance n'est brisée que par la mort (2). — Si, pendant la vie de son mari, elle passe à un autre

Digitized by Google

mari, elle se rend coupable d'adultère ; mais si son époux légitime meurt, elle peut, sans commettre de péché, contracter de nouveaux liens (3). — D'après cette comparaison, nous sommes représentés ici par la femme, et la loi par le premier mari. Il y a eu séparation produite par la mort, non par la mort de la loi, mais par la mort de Christ, à laquelle nous avons part, puisque notre vieil homme a été immolé avec Lui. C'est pour cela que le nouvel homme, qui est ressuscité avec le Seigneur, a le droit d'appartenir à un autre, savoir, à Christ (4). — Car aussi longtemps que nous étions dans notre état de péché, hors de la grâce, les convoitises du péché dominaient fortement en nous, étaient excitées par cette même loi, et ne pouvaient aboutir qu'à la mort et à la plus affreuse misère (5). — Mais maintenant, par la mort du vieil homme, opérée par la mort de Christ, nous sommes affranchis du pouvoir de la loi qui nous condamnait, et nous devons servir Dieu avec un esprit tout nouveau. Le Saint-Esprit, qui nous a été communiqué par Jésus-Christ, produit en nous une nouvelle créature ; c'est cet Esprit qui nous enseigne à servir Dieu, non plus d'après la lettre de la loi, mais selon cet Esprit régénérateur qui a produit en nous cette admirable transformation (2 Cor., III, 6) (6).

Conséquences (VII, 7-VIII, 17).

Esclavage du pécheur sous la loi (VII, 7-24).

La loi est sainte (7-13).

VERSET 7. Que dirons-nous donc [1] ? La loi est-elle péché? Qu'ainsi n'advienne! Au contraire [2], je ne connus le péché que par le moyen de la loi; car [3] je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi ne disait : Tu ne convoiteras point. — 8. Mais par le moyen du commandement, le péché, ayant saisi l'occasion, produisit en moi toute espèce de convoitise; car sans la loi le péché est mort. — 9. Or, pour moi, je vivais étant autrefois sans loi; mais le commandement étant venu, le péché reprit vie [4], et moi je mourus [5]; — 10. et il se trouva, quant à moi, que le commandement qui était pour la vie, fut lui-même pour la mort. — 11. Car [6] le péché, ayant saisi l'occasion, me séduisit par le commandement, et me tua par son moyen. — 12. En sorte que la loi [7] est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon. — 13. Ce qui est bon est-il donc devenu une mort pour moi? Qu'ainsi n'advienne! mais c'est le péché ; afin qu'il parût péché [8], en me causant la mort par le moyen de ce qui est bon; afin que le péché devînt excessivement pécheur par le moyen du commandement.

[1] Ici l'on pourrait faire une objection et dire : si les mauvaises convoitises sont excitées par la loi (verset 5), celle-ci n'est-elle pas une source de péché? — Il n'en est point ainsi, comme on va le voir.

[2] Le seul rapport qu'il y ait entre la loi et le péché, c'est que celle-là nous révèle l'existence de celui-ci, la corruption de notre cœur et ses effrayants résultats (III, 20). L'homme porte en soi le germe de sa ruine, dont il ne connaît pas toute la profondeur, avant de connaître la loi ; aussi l'homme qui n'a que l'âme et qui est privé de la connaissance de la loi, vit dans une fatale sécurité, qui lui procure un certain bonheur. Aussi longtemps que la loi n'a pas parlé à sa conscience, le péché, tout en exerçant son empire sur lui, est mort ; il n'en a pas le sentiment (verset 8). Mais lorsqu'il voit apparaître la loi de Dieu

Digitized by Google

dans sa majestueuse sainteté, elle lui révèle deux choses : son éloignement de Dieu et sa condamnation devant le tribunal suprême. C'est alors que se manifeste l'inimitié de l'homme contre son Créateur : au lieu de garder ses commandements, il se livre à ses convoitises, à l'exemple de nos premiers parents, enfreignant l'ordre de Dieu, au sujet de l'arbre défendu.

3 L'apôtre ne parle pas seulement en son nom, mais il décrit l'état de la nature humaine en général, et le sien propre avant sa conversion. Remarquez qu'il choisit à dessein le dixième commandement qui condamne les mauvais désirs, afin de bien montrer que la loi réprouve, non-seulement les actes extérieurs opposés à la volonté divine, mais aussi les mouvements coupables, dont le siége est dans les replis les plus cachés du cœur.

4 Pour moi, je vivais, ne connaissant que la lettre morte de la loi; je n'en avais jamais pénétré la spiritualité; mais quand j'eus compris la nature du commandement, je vis que j'étais mort, sous une sentence de condamnation et de mort.

5 Je fis une humiliante découverte : c'est que la loi qui m'était donnée pour m'amener à la vie, m'apprit que j'avais mérité la mort éternelle. Je reconnus aussi que le commandement de l'Eternel est saint, et qu'on ne peut le violer impunément. Ah! quelle triste condition que celle-là!

6 La cause première de ce déplorable état, c'est le péché habitant dans le cœur. Le péché nécessita la loi et manifesta la plaie morale de l'homme; mais au lieu de lui donner la vie, la loi lui révéla la condamnation, la malédiction qu'il s'est attirée par sa révolte contre Dieu. C'est ce que démontre clairement l'exemple d'Adam et d'Eve.

7 La loi de Dieu, dans chacun de ses points, conserve son inaltérable sainteté, tandis que l'homme, corrompu dans sa nature propre, est plongé dans une ruine complete.

8 Il est donc évident que le péché n'est pas seulement une faiblesse, mais une partie intégrante de la nature humaine; l'abus que l'homme fait de ce qui est bon nous le montre sous l'aspect le plus humiliant. La loi est comme un miroir de la sainteté divine, qui nous révèle le péché dans toute sa noirceur; ainsi le péché, dévoilé par la loi, est la seule et véritable cause de la mort éternelle.

Combat entre l'Esprit et la chair sous la loi (14-23).

VERSET 14. Car [1] nous savons que la loi est spirituelle [2]; mais moi je suis charnel [3], vendu au péché. — 15. Car [4] ce que j'accomplis [5], je ne le connais pas [6]; car ce que je veux, je ne le fais pas, mais ce que je hais [7], je le pratique. — 16. Or, si ce que je ne veux pas, je le pratique, je suis d'accord avec la loi qu'elle est bonne; — 17. et maintenant, ce n'est plus moi qui accomplis cela, mais le péché [8] habitant en moi. — 18. Car je sais qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair [9], il n'habite pas de bien; car le vouloir se tient à mes côtés, mais le moyen d'accomplir le bien, je ne le trouve pas. — 19. Car le bien que je veux, je ne le pratique pas, mais le mal que je ne veux pas, je le fais. — 20. Et si ce que je ne veux pas, je le pratique, ce n'est plus moi qui accomplis cela, mais le péché habitant en moi [10]. — 21. Je trouve donc cette loi [11] sur moi, que, voulant pratiquer le bien, le mal se tient à mes côtés. — 22. Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur [12]; — 23. mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché, laquelle est en mes membres [13].

[1] Puisque nous savons maintenant pour quelle raison la loi ne peut pas nous relever de la chute, et qu'elle prononce une condamnation de mort.

Digitized by Google

2 Nous ne devons pas la mépriser à cause des tristes révélations qu'elle nous fait ; car elle est spirituelle, elle tire son origine de Celui qui est Esprit, lumière, amour et vie (Jean, IV, 24) ; la loi est sainte et divine, et elle tend à rendre à l'âme de l'homme l'image de Dieu ; elle n'exige pas seulement une obéissance extérieure, mais elle veut le cœur et l'âme tout entiers.

3 En ne séparant pas ce verset 14 des précédents, on voit que l'apôtre, tout en parlant à la première personne, a en vue d'abord l'homme dont la conscience est réveillée par la loi, et qui reconnaît son impuissance à l'accomplir ; puis aussi le chrétien qui a perdu le sentiment de la grâce, et qui se détourne de la communion du Seigneur. Je vois, dit-il, que je ne suis pas de ma nature soumis avec un entier abandon à la volonté de Dieu ; car je suis séparé de Lui, asservi au monde et au péché.

4 L'apôtre expose les humiliantes découvertes qu'il a faites en lui, à la clarté de la loi. Il sent et confesse sa profonde misère, et s'il ne parle pas ici, comme il le fera plus loin, du triomphe de la grâce dans son cœur, c'est qu'il dépeint uniquement l'état naturel de l'homme que la loi a convaincu de péché, et qui n'a pas encore obtenu l'affranchissement que donne Jésus-Christ.

5 Avant que l'œuvre de la grâce soit faite en moi, je suis aveugle, mon intelligence est obscurcie et ne sait pas discerner la voie du salut. Un pouvoir étranger excite mes mauvaises passions et m'entraîne malgré moi. Il existe deux volontés dans l'homme : l'une, celle du péché (14-18), est nommée le *moi*, la chair ; l'autre, l'homme intérieur, qui voudrait résister à la chair, mais qui ne le peut pas (verset 22).

6 Quelques personnes ont de la peine à croire que l'apôtre parle ici de ses expériences propres. Mais en étudiant avec soin toutes ses paroles, on est bientôt convaincu que, tout en dépeignant la lutte qui se fait dans l'homme placé sous la loi, il a lui-même fait ces expériences ; avant d'être à Christ, il fut en butte à ce rude combat ; et celui-ci fut d'autant plus fort, que Paul était pharisien, grand zélateur de la loi (Philip., III, 5, 6). — Bien plus, celui qui est né de nouveau reconnaît mieux de jour en jour que le péché est fortement enraciné dans son cœur, et lorsque, après sa justification et par un manque de vigilance, il s'éloigne de Dieu, aussitôt la lutte recommence, et la chair tend à reprendre tout son empire. Quel pressant besoin n'avons-nous donc pas de nous prémunir contre une énervante sécurité et de recevoir journellement les dons de la grâce !

7 L'homme sous la loi, étant une fois réveillé, veut faire le bien par ses propres forces ; il hait le péché, devient ennemi de lui-même, et se méprise profondément lorsqu'il s'y laisse entraîner ; et, cependant, il y retombe sans cesse.

8 Je suis donc forcé d'avouer que la loi de Dieu est bonne, et que le péché habite en moi comme une domination étrangère. Mais cet assentiment ne me justifie pas : il prouve seulement que je suis sous l'empire de la loi, et que le Créateur ne m'a pas créé pécheur, mais qu'Il m'avait créé bon.

9 J'ai appris à la lumière de la loi que mon être tout entier est corrompu, et que je suis charnel. L'homme qui n'est pas encore né de nouveau, et qui cherche une voie de salut, reconnaît qu'il ne possède aucune force pour faire le bien. C'est sans doute un pas de fait qu'il prenne plaisir à la loi de Dieu (verset 22) ; mais il sent qu'il ne peut pas l'accomplir.

10 En distinguant le *moi* d'avec le péché, l'apôtre ne prétend pas que celui-ci ne provienne pas de l'homme, et que l'homme n'en soit pas responsable. Il montre de nouveau l'antagonisme existant en l'homme, et que c'est le pire qui l'emporte. Le *moi* qui résiste, résiste toujours faiblement, et, tout en approuvant la loi, il la viole ; de là sa culpabilité. Ainsi la loi lui a révélé son impuissance et l'esclavage dans lequel le péché l'a réduit.

11 Le péché n'agit pas en nous par des accès partiels, momentanés : c'est une puissance souveraine dont l'influence s'étend sur tout notre être, sur toutes nos actions. C'est pourquoi il donne le nom de loi à cet élément opposé à la loi de Dieu, comme on le voit aussi dans Rom., III, 27 ; VIII, 2. 1 Cor., IX, 21. Gal., II, 19 ; VI, 16.

12 L'homme intérieur, l'âme, et non le nouvel homme (Ephés., II, 15 ; IV, 23, 24. Col., III, 10) ; c'est l'esprit, la conscience de l'homme naturel ; cette voix intérieure ne peut jamais être entièrement éteinte. Même sous l'esclavage du péché, l'homme ne peut pas perdre la conscience de son être, ni oublier qu'il avait été destiné au bien, et originellement rendu capable de l'accomplir.

Digitized by Google

[13] Les membres sont les instruments extérieurs de la chair; ainsi, le péché règne dans toutes mes actions extérieures.

VERSET 24. Misérable homme que je suis [1]! qui [2] est-ce qui me délivrera du corps [3] de cette mort?

[1] Tel est enfin le cri de l'homme réveillé. En voyant qu'il ne peut trouver aucun secours dans la loi pour s'affranchir de l'esclavage du péché, il reconnaît toute son impuissance.

[2] Qui me délivrera? — Personne, ni la loi, ni moi-même, ni aucun homme; personne ne m'arrachera à une aussi grande misère.

[3] C'est-à-dire de ce corps dans lequel je sens la mort spirituelle, la ruine de toute espérance, et dans les membres duquel règne le péché. L'apôtre ne désigne ici le corps que comme un instrument de l'âme, dans lequel nous éprouvons la mort spirituelle; mais le corps entraîne aussi l'âme dans sa perte; et lorsque l'esprit est renouvelé, le corps éprouve aussi sa délivrance.

Rédemption en Christ (VII, 25-VIII, 17).

VERSET 25. Je rends grâces [1] à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi donc, moi-même, quant à l'entendement, je [2] suis asservi [3] à la loi de Dieu; mais quant à la chair [4], à la loi du péché.

[1] L'apôtre interrompt ses douloureuses plaintes. A la question : Qui me délivrera? il répond : Dieu par Jésus-Christ. La loi a rempli son ministère; elle l'a convaincu de péché et de condamnation; elle l'a conduit dans les bras du Rédempteur. Maintenant tout est changé. Tandis qu'auparavant (7-24) le nom de Christ n'était pas mentionné, il peut le proclamer comme son Sauveur, son Seigneur et son Dieu.

[2] Mais avant de décrire cette œuvre de rédemption, il pose une conclusion définitive quant à la loi : celle-ci a changé d'aspect sous le regard de la grâce.

[3] Ce *moi*, qui auparavant servait le péché et qui, par l'homme intérieur, était porté à prendre un impuissant plaisir à la loi de Dieu (verset 22), est à présent véritablement asservi à la loi divine; il est assuré par la foi que le péché qui est attaché à lui ne peut plus l'entraîner à la condamnation.

[4] Mais la chair reste la même; le péché habite encore en elle; elle aspire toujours à le servir, à assouvir ses convoitises; aussi ne pourrai-je vivre sans combat, sans vigilance, jusqu'à la pleine rédemption de ce corps de mort.

1) *Les rachetés ont par Christ un nouvel Esprit qui les sanctifie* (VIII, 1-11).

VERSET 1. Il n'y a donc maintenant aucune condamnation [1] pour ceux qui, dans le Christ [2] Jésus, marchent [3] non selon la chair, mais selon l'Esprit. — 2. Car la loi [4] de l'Esprit de la vie qui est dans le Christ Jésus m'a rendu libre du péché de la loi et de la mort; — 3. car [5] (ce qui était impossible à la loi [6], en ce qu'elle était faible par la chair), Dieu ayant envoyé son Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, condamna le péché dans la chair, — 4. afin que [7] l'ordonnance de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair [8], mais selon l'Esprit.

[1] L'apôtre reprend le sujet qu'il avait interrompu au chapitre VII, 6, et va poursuivre cette admirable description de la délivrance qui est en Christ. — Quoique tous les péchés que les croyants commettent par faiblesse soient condamnables, la condamnation n'existe plus pour eux; car ils sont sous la grâce.

Digitized by Google

[2] Dans le Christ Jésus, c'est-à-dire en communion intime avec ce Sauveur qui vit en eux, les protége et intercède en leur faveur.

[3] Ces paroles, que nous mettons en parenthèse, ne se trouvent pas dans quelques anciens manuscrits. Mais elles se lisent littéralement au verset 4. — On doit ici se garder d'un malentendu, qui consisterait à croire que la condamnation n'est levée que pour ceux qui sont très-avancés dans la vie spirituelle; car cet avancement, cette marche selon l'Esprit, est la suite nécessaire et non la cause ou la condition du salut par Christ. L'homme, convaincu de péché et de sa condamnation, doit d'abord croire à l'expiation que Christ en a faite, et c'est seulement dans cet instant-là qu'il est rendu capable de vivre selon la volonté de Dieu. La communion que l'Esprit saint crée en Lui, et qui le rend membre du corps de Christ, en fait un homme nouveau.

[4] La *loi* est ici entendue comme au chap. VII, 21, 23. Au lieu de la loi et de la domination du péché, c'est celle de l'Esprit de Dieu qui règne en lui, et lui donne la vie en l'affranchissant du joug du péché. L'Esprit de Dieu met en l'homme justifié un élément tout nouveau, une volonté filiale, libre, spontanée, en opposition au pouvoir tyrannique du péché produisant la mort.

[5] La cause de la toute-puissance de l'Esprit en nous, c'est la rédemption par Christ. En effet, Dieu a envoyé son fils en ressemblance de chair de péché, ou avec un corps semblable au nôtre dans lequel habite le péché, afin que par son sacrifice il condamnât le péché dans la chair. Dieu condamna le péché, c'est-à-dire prononça le jugement qui lui enlevait son pouvoir sur notre nature corrompue (Jean, XII, 31; XVI, 11). Ainsi le péché a perdu son empire sur l'homme, à la chair duquel Christ avait pris part. Le moyen employé pour cela fut double : d'abord l'obéissance complète de Jésus et son œuvre d'expiation. *a*) Dieu a envoyé son Fils, à qui il fit prendre un corps tel que celui de l'homme pécheur; dans cette incarnation, dans cette assimilation à l'homme, le Fils de Dieu, quoique enclin à tous nos penchants naturels, la douleur, l'indignation, la crainte en présence de la mort, n'a jamais commis un seul péché (Philip., II, 6. Héb., II, 14; IV, 15). — *b*) De plus, il a accompli par sa mort expiatoire le sacrifice pour le péché (voyez Héb., X, 6, 8. Ps. XL, 7).

[6] Voyez chap. VII, 13. La loi est, il est vrai, la Parole de Dieu; mais sa force lui a été ravie par la chair, par la nature pécheresse de l'homme, qu'elle ne peut ni justifier, ni rendre capable de faire le bien. Elle ne porte en elle-même aucun remède au venin du péché; elle ne fait que le combattre et que jeter l'homme dans l'angoisse et le désespoir.

[7] Outre l'expiation, le but du sacrifice de Jésus est de nous appliquer l'accomplissement qu'il a fait de la loi, et de sanctifier notre vie tout entière; en d'autres termes, de la consacrer au service du Seigneur (Matth., V, 17. Tite, II, 14). L'apôtre dit : « Afin que l'ordonnance de la loi fût accomplie *en nous*, » parce que cette expiation et cette sanctification proviennent l'une et l'autre de la grâce de Dieu.

[8] C'est ce qui a lieu chez ceux qui marchent selon l'Esprit (VII, 25). Quiconque est né de nouveau soumet son cœur à l'Evangile, aime la justice, et suit les directions de l'Esprit saint, qui a fixé en lui sa demeure.

VERSET 5. Car [1] ceux qui sont selon la chair, ont leurs pensées aux choses de la chair; mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit. — 6. Car [2] la pensée de la chair est mort; mais la pensée de l'Esprit, vie et paix; — 7. parce que la pensée de la chair [3] est inimitié contre Dieu, car elle ne se soumet point à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut. — 8. Or, ceux qui sont en la chair ne peuvent plaire à Dieu [4].

[1] Ce *car* se lie à ce qui précède immédiatement. Ceux-là seuls qui ne marchent plus volontairement selon la chair recueillent le fruit de la rédemption. S'ils voulaient vivre selon l'Esprit et selon la chair tout à la fois, ils montreraient qu'ils sont encore hors de Christ, et ne pourraient goûter la paix.

[2] Tandis que ceux qui marchent selon l'Esprit ont leurs pensées aux cho-

Digitized by Google

ses de l'Esprit, s'y affectionnent, s'y affermissent, les autres, courbés sous le joug du péché, et pleins d'indifférence quant à leur salut, pensent et agissent selon la chair, suivent le chemin de la mort éternelle (I, 32; V, 12; VI, 21), « de l'angoisse et de la tribulation (II, 9). »

[3] Il ne peut en être autrement, puisque la chair se révolte contre Dieu, source de toute vie. De là vient qu'elle ne se soumet pas à la loi divine, ce qui serait contre sa nature et sa volonté. L'Esprit de l'homme ne peut le porter qu'à un impuissant plaisir à la loi de Dieu, et la chair, en laquelle le péché demeure, suit son chemin, et se débarrasse de tout frein.

[4] Celui qui est ennemi de Dieu l'a pour ennemi, et son partage sera la mort éternelle.

VERSET 9. Et vous [1] n'êtes pas en la chair, mais dans l'Esprit; si du moins l'Esprit de Dieu [2] habite en vous. Or, si quelqu'un n'a point l'Esprit de Christ, celui-là n'est point à Lui. — 10. Et si Christ est en vous, à la vérité le corps est mort [3] à cause du péché, mais l'Esprit est vie [4] à cause de la justice. — 11. Et si l'Esprit de celui qui a réveillé Jésus d'entre les morts habite en vous, Celui qui a réveillé le Christ d'entre les morts fera vivre même vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous [5].

[1] Il n'en est pas ainsi de vous, dit l'apôtre aux vrais chrétiens, car il est à supposer que vous vivez selon l'Esprit. Importante supposition! Le but de la vie et de la mort de Christ n'est donc pas atteint pour celui en qui n'habite pas l'Esprit de Dieu. Un tel homme n'a pas le droit de se nommer chrétien.

[2] L'Esprit est indifféremment appelé l'Esprit de Dieu et l'Esprit de Christ (1 Pierre, I, 11. Gal., IV, 6); c'est par Lui que le Père et le Fils habitent dans le croyant (Jean, XIV, 23).

[3] Vous êtes, sans doute, participants de la vie, mais c'est seulement par l'Esprit saint. Remarquez cette expression : « Le corps est mort à cause du péché; » elle est bien plus forte que celle-ci : « Le corps est mortel. » Le corps a en lui le germe de la mort corporelle et spirituelle (VI, 6; VII, 14); la cause réelle de cette mort, c'est le péché. Aussi longtemps que l'enfant de Dieu est sur cette terre, il reste en lui un penchant, une tendance au péché; ce que l'Ecriture appelle le vieil homme.

[4] L'Esprit est *vie*, et non pas seulement *vivant*. La vie est inséparable de l'Esprit, elle est son élément.

[5] La vie dont nous jouissons maintenant est limitée; mais nous en attendons une qui n'aura point de terme. L'Esprit de Christ qui habite dans le croyant est tout-puissant et vainqueur de la mort. Il affaiblira toujours davantage le pouvoir du péché, et vous remplira de sa vie et de sa force. Cet Esprit, demeurant en nous par Christ, achèvera son œuvre jusqu'à ce que le corps soit ressuscité pour une vie nouvelle.

2) *Laissons-nous conduire par l'Esprit* (VIII, 11-17).

VERSET 12. Ainsi donc [1], frères, nous ne sommes pas débiteurs de la chair pour vivre selon la chair; — 13. car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit [2] vous faites mourir les actes du corps [3], vous vivrez.

[1] Ayant été affranchis par l'Esprit saint de la domination de la chair, et étant destinés à une résurrection glorieuse, nous n'avons aucun motif de vivre selon les convoitises du péché. Ainsi la doctrine de la rédemption et du salut gratuit devient pour l'enfant de Dieu le mobile le plus puissant pour combattre toute souillure de la chair et de l'esprit (Col., III, 4, 5).

[2] Ce n'est donc pas par la loi qu'il faut combattre la chair, mais par l'Esprit de Christ. Avec cet Esprit, on ne doit pas seulement chasser le péché, comme on chasserait un insecte venimeux; il faut le faire mourir. La vie

Digitized by Google

du racheté doit être une crucifixion continuelle du vieil homme, tandis que le nouvel homme s'accroît en sainteté et en force.

[3] Le corps, comme aux versets 10, 11; VII, 24. Cette mortification ne peut se faire sans déchirements, sans douleurs; car le corps entier s'est corrompu au service du péché.

L'apôtre montre ensuite que la mort de la chair constitue une véritable vie spirituelle : c'est à ce changement, opéré par l'Esprit de Jésus, que l'homme reconnaît qu'il est un enfant de Dieu.

VERSET 14. Car [1] tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. — 15. Car [2] vous n'avez pas reçu un esprit d'esclavage [3] pour être de nouveau dans la crainte; mais vous avez reçu un esprit d'adoption par lequel nous crions : Abba [4]! Père! — 16. L'Esprit lui-même rend témoignage [5] avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu. — 17. Et si enfants, nous sommes aussi héritiers [6]; héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ; si du moins nous souffrons avec Lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec Lui.

[1] Voici ce qui montre comment la mortification de la chair est la véritable vie (verset 13). Ce n'est plus comme auparavant (VII, 14) le travail pénible de la loi, mais l'œuvre calme de l'Esprit produisant la joie; cette soumission à l'Esprit de Dieu n'est autre chose que la soumission de l'enfant de Dieu à son Père céleste, qui est lui-même Esprit (Jean, IV, 24. 2 Cor., III, 17).

[2] Le croyant reconnaît qu'il est enfant de Dieu à l'esprit d'adoption qui lui a été donné.

[3] Des que la conscience du pécheur est réveillée, il reconnaît qu'il est esclave de la loi (Gen., III, 7); mais une fois qu'il est sous la grâce, il sent qu'il a reçu l'esprit d'adoption (Gal., IV, 6).

[4] L'apôtre conserve le mot hébreu *abba* (père), non-seulement parce que ce mot, tiré de sa langue maternelle, lui était familier, mais surtout parce qu'il a quelque chose de filial, de semblable au bégaiement d'un petit enfant. Lorsque l'homme était sous l'esclavage du peché, la colere de Dieu était sur lui; maintenant qu'il est affranchi, il sent que ses fers sont brisés, et que cette victoire est remportée par l'esprit d'adoption qui lui est accordé.

[5] Si nous avons éprouvé la nouvelle naissance par la foi en Christ, notre esprit nous témoigne que nous sommes enfants de Dieu. Mais à ce témoignage se joint celui de l'Esprit de Christ, qui grave dans nos cœurs le sceau de la promesse. Nous ne sommes donc pas livrés à nous-mêmes, au seul témoignage d'une bonne conscience : l'Esprit de Dieu nous soutient, nous affermit, nous console, nous atteste notre qualité d'enfants de Dieu. Cette œuvre intérieure nous montre que, même après avoir reçu le Saint-Esprit, notre esprit est toujours distinct de celui de Dieu. C'est cette grâce qui nous signale aussi toute erreur de doctrine, et qui nous reprend quand nous tombons dans quelque faute.

[6] Puisque nous sommes enfants, nous sommes héritiers de la gloire future, héritiers par Christ et avec Christ : c'est Jésus qui nous a acquis le droit à cet héritage dont il veut bien nous faire part. Mais pour y parvenir, il faut suivre le chemin que Jésus a parcouru, celui de la souffrance, qui devient un moyen de sanctification. Ces souffrances, ce ne sont pas toujours les persécutions, mais aussi la lutte contre le péché, la douleur qu'il doit produire en nous, la vue de la corruption régnant dans le monde (Jean, XVI, 33). Comme enfant de Dieu, le chrétien a aussi sa croix à porter; et pour avoir part à la gloire de Christ, il doit participer aux souffrances de Christ.

Gloire que la grâce procure (VIII, 18-39).

Aspiration de toutes les créatures (18-22).

VERSET 18. Car [1] j'estime que les souffrances du temps présent ne

Digitized by Google

sont point à comparer avec la gloire à venir qui doit être révélée [2] pour nous. — 19. Car le vif désir de la créature [3] attend la révélation des fils de Dieu — 20. (car la création fut soumise [4] à la vanité, non volontairement [5], mais à cause de celui qui l'y soumit), — 21. dans l'espérance que la création elle-même sera aussi rendue libre [6] de l'esclavage de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu. — 22. Car [7] nous savons que toute la création à la fois soupire et est en travail d'enfantement jusqu'à maintenant.

[1] La preuve qu'une gloire ineffable est réservée aux chrétiens fidèles, c'est que toutes les créatures soupirent après cette transformation merveilleuse (18-22), et que cette espérance du croyant est confirmée en lui par l'Esprit saint (23-27).

[2] L'apôtre ne dit pas : qui sera notre part; car nous la possédons déjà dans une certaine mesure, quoiqu'elle soit voilée à nos faibles regards. C'est ce que saint Paul appelle « notre vie cachée avec Christ en Dieu (Col., III, 3).»

[3] La nature terrestre est tellement unie à l'homme, roi de la création, que la chute a détruit cette harmonie, et que la glorification de l'un sera suivie de la glorification de l'autre.

[4] La terre fut maudite après la révolte de l'homme en Eden. Nous voyons, dans Gen., III, 17, que la malédiction atteignit, non-seulement la terre, mais toute la nature. La création entière subit alors un changement effrayant; la magnifique harmonie qui avait existé dans toutes ses parties fut altérée : au lieu de la paix surgit la guerre; au lieu de l'immortalité parut la corruption, la mort.

[5] Cette altération fut contraire à la nature propre des créatures inanimées et inintelligentes. Nous en voyons chaque jour des preuves. La mort répand partout la terreur; les animaux se dévorent les uns les autres; ils font la guerre à l'homme, et l'homme leur fait la guerre; ils s'éloignent, par un admirable instinct, de tout ce qui peut leur être nuisible. Combien ne sont pas déchirants les cris de ceux qu'on maltraite! Tous recherchent la vie, et semblent aspirer après tout ce qui peut la leur rendre meilleure.

[6] La création sera affranchie de l'esclavage de la corruption; mot à mot : pour « la liberté de la gloire des enfants de Dieu, » c'est-à-dire sera entièrement délivrée de tout abus, de toute ruine : admirable restauration que lui assure la gloire future des rachetés. Lorsque la malédiction du péché sera complètement détruite, la paix regnera entre les animaux (Esaïe, XI, 6-9); la nature inanimée retrouvera sa gloire primitive (Esaïe, XXXV); le soleil et la lune brilleront d'un plus grand éclat (Esaïe, LXVI, 22); les déserts même se pareront d'une riche verdure : telles seront les ravissantes scènes qui s'ouvriront déjà au règne de mille ans.

[7] Cette douleur, ces ardents soupirs, nous garantissent que la création subira ce changement glorieux. Car un désir indique que l'objet qui l'éprouve est capable d'en recevoir l'accomplissement. L'image employée par l'apôtre est d'une grande beauté : ce travail d'enfantement, dans lequel est la création depuis la chute jusqu'à aujourd'hui, annonce une prochaine délivrance : à la douleur de la femme qui enfante se joint la pensée qu'un être nouveau va voir le jour. C'est ainsi que toute la création soupire dans l'attente d'une gloire que le péché avait détruite, et que le retour de Christ rétablira.

Soupir ardent, espérance chez les croyants (23-27).

VERSET 23. Et non-seulement elle, mais nous-mêmes qui avons les prémices [1] de l'Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes [2], attendant l'adoption [3], la délivrance de notre corps [4]. — 24. Car c'est par l'espérance que nous avons été sauvés. Or, une espérance vue n'est pas une espérance, car ce que quelqu'un voit

Digitized by Google

pourquoi aussi l'espérerait-il? — 25. Or, si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons dans une attente patiente [5]. — 26. Et de même [6] aussi l'Esprit vient au secours de nos infirmités; car ce qu'il faut demander en priant, selon qu'il convient, nous ne le savons pas [7]; mais l'Esprit [8] lui-même intervient pour nous par des soupirs inexprimables; — 27. et celui qui scrute les cœurs sait quelle est la pensée de l'Esprit [9], parce qu'il intervient selon Dieu pour les saints.

[1] L'apôtre fait allusion aux prémices ou premiers fruits d'une récolte, qui, sous la loi, étaient consacrés au Seigneur. De même, nous, enfants de Dieu, possédant en nous l'Esprit saint, gage de bénédictions plus grandes encore, nous sommes consacrés à Dieu par le sceau qu'Il a empreint dans nos cœurs.

[2] Nous soupirons dans le secret de nos âmes.

[3] Nous soupirons après cette pleine révélation de la gloire qui nous est destinée.

[5] La délivrance de notre corps, ou sa résurrection et sa glorification, par laquelle la rédemption sera complète.

[4] Sauvés par la foi, nous ne goûtons pas encore toute la plénitude de la paix et de la gloire qui nous est réservée; comme le reste de la création, nous attendons patiemment le jour où Dieu se révèlera entièrement à nous. Ceci n'atténue en rien l'assurance du salut; nous le possédons par la foi, sans le voir, mais avec la ferme espérance de le goûter dans sa perfection.

[6] Ce n'est pas seulement notre espérance, notre patience qui nous sert de point d'appui; mais l'Esprit saint nous aide à supporter notre infirmité, à prier, à soupirer après l'éternel repos du peuple de Dieu.

[7] Nous nous sentons trop pauvres, trop indignes, et les objets de nos prières nous sont trop imparfaitement connus; nous manquons d'expressions pour rendre les prières de nos cœurs.

[8] L'Esprit compatit à toutes nos infirmités; non-seulement Il éclaire et embrase nos cœurs d'une sainte chaleur, mais Il parle lui-même à Dieu en nous dans un langage et par des soupirs qu'aucune parole humaine ne peut exprimer. Ainsi, l'œuvre du Saint-Esprit se fait en nous, surtout en nous apprenant à prier; l'intercession de Christ se fait hors de nous, dans le ciel, auprès du Père.

[9] Celui qui sonde tout sait ce que nous ignorons, et ce que nous ne pouvons rendre par des paroles; aussi ne dédaigne-t-Il pas les plus humbles prières. Il voit les pensées produites par l'Esprit saint; Il les accueille, parce qu'elles proviennent d'une telle source, et qu'elles sont conformes à sa volonté. Voilà le fondement de la prière du fidèle. Hors de là, il n'y a point de prière véritable : elle doit être un fruit de l'Esprit en nous.

Au milieu même des souffrances, les croyants sont assurés de leur salut (28-39).

a) *Leur salut repose inébranlablement sur l'amour de Dieu* (28-30).

VERSET 28. Et nous savons [1] que toutes choses opèrent ensemble en bien pour ceux qui aiment Dieu, pour ceux qui sont appelés selon un dessein arrêté [2]. — 29. Parce que ceux qu'il a préconnus, il a aussi déterminé d'avance qu'ils seraient conformes à l'image de son Fils, pour qu'il soit le premier-né parmi beaucoup de frères. — 30. Et ceux à l'égard desquels il a déterminé d'avance cela, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés [3].

[1] Jusqu'ici Paul a exalté la grandeur de la gloire qui suivra cette période de tribulations; il nous a exhortés à la patience et assurés du secours de l'Es-

Digitized by Google

prit saint. Maintenant il va montrer que toutes les afflictions des enfants de Dieu concourent à leur plus grand bien. Mais, pour qu'il en soit ainsi, ils doivent recevoir humblement toutes les dispensations par lesquelles Dieu, dans son amour, trouve bon de les faire passer. Ce n'est qu'en se tenant dans cet amour que nous pouvons entrer dans les vues paternelles du Seigneur.

[2] Ils ont été élus par pure grâce.

[3] Cette élection est de toute éternité. Dieu les a choisis dans la masse des hommes, et sans qu'ils possédassent aucun mérite qui leur fût propre (Rom., XI, 2. 1 Pierre, I, 20. Actes, II, 13. 1 Pierre, I, 2). — Il rendra ses élus conformes à son glorieux Fils (Philip., III, 23). Afin de les faire parvenir à cette immortelle destinée, Il les appelle extérieurement par son Evangile, et intérieurement par sa grâce, et les amène à la foi. Il les revêt de la justice de Christ, de manière que déjà ici-bas les enfants de Dieu ont par l'Esprit le témoignage, la conscience de cette gloire future. L'apôtre emploie ici le temps passé, tant il est assuré de la réalisation du dessein arrêté de Dieu.

Ainsi le salut de l'homme est l'œuvre entière de la grâce; c'est ce que chaque croyant reconnaît et confesse avec d'humbles actions de louange. Quand quelqu'un dirait : Ce n'est pas ma faute si je ne suis ni élu ni appelé, l'Ecriture ne fait aucune réponse à cette téméraire pensée. Au jour du jugement, tous les élus diront : Mon salut est l'œuvre de la grâce de Dieu; et tous les condamnés devront s'écrier : Je suis l'auteur de ma condamnation.

b) *Conséquences. Appui contre toutes les tentations.*

VERSET 31. Que dirons-nous donc à ces choses [1]? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? — 32. Lui qui n'épargna point son propre Fils, mais qui le livra pour nous tous [2], comment, avec Lui [3], ne nous donnera-t-Il pas gratuitement aussi toutes choses? — 33. Qui intentera accusation contre des élus de Dieu [4]? Dieu? Lui qui justifie! — 34. Qui est-ce qui condamnera [5]? Christ? Lui qui mourut, bien plus, qui se réveilla, qui même est à la droite de Dieu, et qui même intervient pour nous!

[1] La conséquence de notre élection, c'est que nous n'avons à craindre aucun ennemi : Dieu est pour nous. La grandeur de l'amour de Dieu ne s'est-elle pas montrée dans l'envoi de son Fils? L'apôtre, comme placé au sommet du Thabor, où Jésus fut transfiguré, jette un regard sur tout ce qui pourrait attaquer le chrétien, sur les ennemis du dedans et sur ceux du dehors : ceux du dedans, le péché; ceux du dehors, Satan, les tribulations, les besoins de la vie. Tous ces ennemis seront vaincus. L'apôtre termine par un cri de triomphe.

[2] Au chapitre IV, 25, l'apôtre avait déjà rappelé ce fait capital : Jésus a été livré pour nos offenses, Il est ressuscité à cause de notre justification. Voilà la base de toutes nos espérances!

[3] Puisqu'Il nous a donné le plus, son Fils, ne nous donnera-t-Il pas le moins, le reste par-dessus, et tout gratuitement, par pure grâce?

[4] Si quelque adversaire du dehors ou notre propre conscience nous accuse, imposons-lui silence par ce seul mot : Dieu qui est plus grand, plus saint, plus puissant, plus miséricordieux que notre cœur, nous a justifiés par Christ; Il ne peut donc plus nous intenter accusation.

[5] S'il s'élève de quelque part un cri encore plus fort de condamnation, si nous nous sentons tellement pécheurs, et tellement condamnables, répondons : Christ mourut pour nous, à notre place; sa résurrection, son siége à la droite de Dieu, son intercession auprès du Père, nous garantissent le salut. Il est donc impossible que les croyants, ceux en qui habite l'Esprit, soient condamnés devant le tribunal de Christ; leurs dettes sont payées, et leur nom est écrit dans le livre de vie.

VERSET 35. Qui nous séparera de l'amour [1] du Christ? La tribu-

Digitized by Google

lation [2], ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée, selon qu'il est écrit [3] : — 36. A cause de toi, nous sommes mis à mort tout le jour, nous avons été estimés comme des brebis de boucherie (Ps. XLIV, 22). — 37. Mais en toutes ces choses, nous sommes plus que vainqueurs [4] par le moyen de Celui [5] qui nous a aimés. — 38. Car je suis persuadé que ni mort, ni vie [6], ni anges, ni principautés, ni puissances, ni choses présentes, ni choses à venir, — 39. ni hauteur, ni profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu dans le Christ, Jésus notre Seigneur.

[1] Qui nous séparera de l'amour que Christ a pour nous? Rien ne peut arracher au chrétien ce précieux témoignage qu'il est aimé de Dieu en Jésus; tous les efforts de l'ennemi viennent se briser contre cette inébranlable forteresse.

[2] L'apôtre mentionne d'abord les ennemis extérieurs, la tribulation, l'oppression du dehors, l'angoisse et ses effets sur nous comme quand les eaux entrent dans notre âme (Ps. LXIX, 2. 2 Cor., IV, 8); la persécution, les dangers imminents, souvent plus angoissants que le mal lui-même, l'épée ou le martyre, déjà si fréquent dans le premier siècle, et bien plus encore dans les suivants.

[3] Tous ces maux, qu'avaient à redouter les fidèles, étaient dépeints en quelques mots au Ps. XLIV, 22. Le peuple de Dieu sous l'Ancien-Testament était un type du peuple de Dieu sous le Nouveau. Les croyants, qui font briller leur lumière au milieu des ténèbres, ont toujours été en butte à la même haine.

[4] En toutes ces choses, non-seulement nous sommes vainqueurs, mais plus que vainqueurs, et nous pouvons dire que si ces tribulations eussent été plus grandes encore, le Seigneur nous eût rendus capables de remporter la victoire. En est-il ainsi de vous, lecteur? Rieger ne pouvait-il pas dire avec raison : « Un des caractères les plus douteux de notre époque, c'est l'esprit des martyrs? »

[5] Son amour n'est pas une impuissante, une stérile bienveillance, mais une force divine qui revêt les rachetés d'une solide armure.

[6] Enfin, l'apôtre s'élève jusqu'aux limites du monde visible, et compare à la puissance de l'amour de Christ toutes les autres puissances qu'on peut nommer. La mort et la vie sont les deux termes qu'un homme puisse atteindre. La mort ne peut pas nous séparer de l'amour de Dieu dans le Christ, puisque Christ lui-même est mort pour nous; la vie ne le peut pas non plus, puisque Christ est ressuscité. Ne disons donc pas: Si j'étais mort jeune, je n'aurais pas grandi dans des temps toujours plus périlleux. Jésus-Christ mort et ressuscité, voilà notre rempart. Ni les mauvais anges (Ephés., VI, 12), ni aucune puissance terrestre ou infernale, rien dans le temps, rien dans l'éternité, dans le ciel ou sur la terre, ou dans l'enfer, ne peut détruire cet amour de Dieu en Jésus-Christ. Afin de tout embrasser dans cette nomenclature, l'apôtre ajoute en terminant : Ni hauteur, ni profondeur, ni aucune autre créature. Quoi de plus complet? quoi de plus réjouissant pour l'enfant de Dieu?

L'apôtre termine ici l'exposition de l'Evangile commencée au chap. I, 16; il en a montré la nature, la puissance, la vertu éminemment sanctifiante; il va maintenant, dans les chap. IX-XI, décrire la souveraineté de Dieu dans l'application de cette immense grâce.

6. *Incrédulité des Juifs* (IX-XI).

La doctrine d'un salut gratuit en Jésus-Christ était et est encore un scandale pour la plus grande partie du peuple juif. Celui-ci se demandait : Une telle doctrine n'anéantit-elle pas les privilèges d'Israël, de cet Israël qui fut honoré de la révélation, et mis à part dès le commencement comme étant le peuple de Dieu? Cette question était fort naturelle, surtout chez les Israélites pieux; elle avait une grande importance aux yeux de l'apôtre lui-même, qui, d'un côté, voyait

Digitized by Google

l'accomplissement de la promesse en Christ dans l'Eglise, et, de l'autre, sentait une vive affection pour ses anciens coreligionnaires, adversaires de la doctrine chrétienne. Après l'exposé qu'il a fait de la seule voie du salut, il va examiner cette objection, surtout en vue de ses frères selon la chair. Il y est d'abord tout porté par l'amour profond qu'il ressent pour eux. Au reste, le but général de cette épître, comme de tous ses travaux, était de renverser le mur de séparation qui existait entre les Juifs et les païens convertis, et de former entre eux une union intime pour n'en faire qu'une Eglise, l'Eglise de Dieu en Jésus-Christ. Il se sentait donc pressé d'appliquer les principes qu'il venait de poser encore plus particulièrement aux Juifs et aux Gentils de cette époque, et de montrer l'inébranlable fermeté de la promesse de Dieu à l'égard des uns et des autres.

Chute d'Israël.

1) Introduction. Douleur au sujet de la chute d'Israël (IX, 1-5).

VERSET 1. Je dis la vérité dans [1] le Christ, je ne mens [2] point, ma conscience me rendant aussi témoignage par [3] l'Esprit saint; — 2. c'est que j'ai une grande tristesse et une douleur continuelle en mon cœur [4], — 3. (car moi-même je désirais [5] d'être exécration de la part du Christ) pour mes frères, mes parents selon la chair, — 4. qui sont Israélites [6], à qui l'adoption [7], et la gloire [8], et les testaments [9], et l'établissement de la loi [10], et le culte, et les promesses; — 5. de qui sont les pères [11], et desquels, pour ce qui regarde la chair, est sorti le Christ [12], qui est sur toutes choses, Dieu béni pour tous les siècles. Amen.

[1] En vertu de l'union avec Christ, comme membre de son corps, et non pas seulement par l'effet d'une affection humaine et passagère.

[2] La négation du sujet fortifie l'affirmation, comme on le voit dans Esaïe, XXXVIII, 1. Jean, I, 20. 1 Jean, I, 5.

[3] Tout comme il dit la vérité en Christ, de même sa conscience lui rend témoignage par le Saint-Esprit. Ainsi, d'un côté, sa conscience, et de l'autre le Saint-Esprit, sont d'accord pour témoigner qu'il éprouve une profonde tristesse au sujet de ses frères selon la chair. La conscience de l'homme inconverti ne donnera jamais un témoignage aussi imposant. Cette triple affirmation découlait de l'ardent amour de l'apôtre pour les Israélites; il fallait de plus que ceux-ci, qui le regardaient comme ennemi de ce peuple, connussent bien les sentiments qui animaient l'apôtre envers eux, et que les chrétiens juifs eux-mêmes entrassent en plein dans cette voie de fusion ouverte par l'Evangile.

[4] Par une exquise délicatesse, l'apôtre ne dit rien de la cause de cette douleur, provenant, comme on le voit plus loin, du rejet d'Israël.

[5] Allusion à l'anathème lévitique (Lév., XXVII. Josué, VI), prononcé contre un objet ou une personne voués au jugement de Dieu. C'est comme s'il eût dit: Je désirerais, si c'était possible, être séparé de Christ et condamné pour sauver mon peuple. Dans tous les cas, ce vœu était irréalisable, puisque Christ seul a pu porter nos péchés. Mais ces paroles expriment l'amour extrême de Paul, qui aurait consenti à subir les plus grands maux si ses souffrances eussent pu procurer le salut à ses frères selon la chair. Il aurait été prêt à faire les plus douloureux sacrifices.

[6] Paul montre qu'il reconnaît bien les priviléges des Juifs; ce qui l'afflige le plus, c'est la grandeur de ces priviléges et le mépris qu'ils en ont fait. Ils sont Israélites, descendants d'Israël, du vainqueur de Dieu (Gen., XXXII, 28).

[7] Comme peuple de Dieu, ils sont appelés ses enfants (Exode, IV, 22, 23. Deut., XXXII, 5, 6. Jér., XXXI, 9).

[8] L'Eternel habitait parmi eux dans une gloire visible (Exode, XL, 34. Lév., XVI, 2), dans le tabernacle, puis dans le temple (1 Rois, VIII, 10. 2 Chron., V, 13. Aggée, II, 7).

[9] Les testaments ou les alliances avec les pères et avec le peuple lui-même (Gen., XVII, 2. Deut., XXIX, 14. Jér., XXXI, 33).

Digitized by Google

[10] Sans doute la loi ne donne pas la vie, mais elle est un conducteur qui mène à Christ (Gal., III, 21, 34). Quel privilége d'avoir été tout spécialement honoré de l'alliance et de la révélation de la loi !

[11] Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, David, etc. : ce caractère distinguait Israël de tous les autres peuples. Quel honneur de pouvoir compter parmi ses ancêtres des hommes tels que ceux-là !

[12] Mais le plus grand de tous, c'est d'avoir vu sortir de son sein le Christ selon la chair, le Fils de Dieu, dans le sens unique de ce mot (Tite, II, 13. Actes, X, 36. Ephés., V, 5), le Créateur des cieux et de la terre (Col., I, 16). Cette pensée saisit si profondément l'auteur sacré qu'il l'accompagne d'une solennelle action de grâces et de louange, comme dans Rom., I, 25. 2 Pierre, III, 18. Apoc., V, 12.

2) Justification de Dieu au sujet de la vérité de ses promesses (IX, 6-33).

Dieu n'agit pas d'après un droit humain, mais par pure grâce (6-13).

Si je suis profondément affligé de la perte qu'Israël a faite de ses priviléges, je sais que la Parole de la promesse n'en est pas moins stable. Déjà, dans son origine, elle ne concernait pas tous ceux qui appartiennent extérieurement à Israël ; et tous ceux qui se nomment Israélites ne font pas partie du peuple élu. La descendance corporelle ne donne aucun droit à la participation à la promesse, comme le montrent les exemples des fils d'Abraham et des fils d'Isaac (6). — Au temps d'Abraham, tous ses enfants selon la chair, ceux d'Agar et de Kétura n'étaient pas les enfants de la promesse. Genèse, XXI, 12, dit que les enfants d'Isaac seront les héritiers de la bénédiction accordée à Abraham (7). — Il en résulte que tous ceux qui descendent par la chair du peuple de l'alliance ne sont pas les vrais enfants de Dieu, mais ceux-là seuls sur qui, comme sur Isaac, repose l'adoption par pure grâce, en vertu de la promesse (Gal., IV, 23) (8). — Voici la promesse : « Vers cette saison je viendrai, et Sara aura un fils (Gen., XVIII, 14) » (9). — Un exemple plus frappant encore, c'est celui des fils qui naquirent à Isaac, non d'une esclave comme Ismaël, mais de Rebecca, femme libre ; bien plus, ces deux fils étaient jumeaux (10). — Et cependant il fut mis une différence entre eux, et cette différence ne provenait point des enfants eux-mêmes ; car, avant qu'ils fussent nés, avant qu'ils n'eussent fait ni bien ni mal, Dieu détermina leur position, et déclara que l'un serait asservi à l'autre (Gen., XXV, 23). Ici se montre la souveraine élection de Dieu ; car plus tard il dit, par la bouche de Malachie, parlant des deux peuples d'Israël et d'Edom : « J'ai aimé Jacob, mais j'ai rejeté Esaü (Mal., I, 2, 3) » (12, 13).

Nous trouvons, dans Gal., IV, 23, la même comparaison entre les enfants d'Abraham : la descendance corporelle est mise en présence de celle qui est spirituelle et libre. Ces rapprochements servent à faire ressortir la différence de position assignée à la postérité d'Isaac et à celle des enfants d'Agar et de Kétura.

Voici donc le raisonnement de l'apôtre tiré de l'exemple de Jacob et d'Esaü : Comme le privilége que Jacob eut sur Esaü, et les Israélites sur les Iduméens, fut déterminé de Dieu avant leur naissance, il ne pouvait nullement reposer sur un droit d'aînesse ou quelque autre mérite qui leur fût propre ; ainsi, sous l'économie de l'Evangile, la grâce est accordée au moyen de la justification par Christ, et non en vertu d'aucune œuvre de l'homme. — Il n'est, du reste, pas question d'un rejet éternel des descendants d'Esaü, puisque, tout comme les autres païens, ils sont appelés aussi en Christ. Dans Amos, IX, 11, 12 ; Abdias, 18-21, les Iduméens sont désignés comme les représentants de tous les Gentils.

L'homme n'a aucun droit devant Dieu (14-21).

Preuves scripturaires de la toute-puissance de Dieu (14-18).

VERSET 14. Que dirons-nous donc[1] ? Y a-t-il de l'injustice en Dieu ?

Digitized by Google

— 15. Qu'ainsi n'advienne! car Il dit à Moïse [2] : Je ferai miséricorde à qui je ferai miséricorde [3], et j'aurai compassion de qui j'aurai compassion (Exode, XXXIII, 19). — 16. Ainsi donc ce n'est ni de celui qui veut [4], ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. — 17. Car l'Ecriture dit à Pharaon [5] : C'est pour cela même que je t'ai suscité, pour faire voir en toi ma puissance, et pour que mon nom soit publié dans toute la terre (Exode, IX, 16). — 18. Ainsi donc Il fait miséricorde à qui Il veut, et Il endurcit [6] qui Il veut [7].

[1] Paul renverse toute objection téméraire en en appelant aux arrêts irrévocables de Dieu, auxquels nous devons humblement nous soumettre. Pour appuyer sa thèse, il cite deux décrets, l'un de miséricorde envers Moïse, et l'autre de malédiction envers Pharaon. Dans l'un et dans l'autre, il n'y a aucune injustice.

[2] Lorsque, après l'idolâtrie du veau d'or, Moïse demanda toujours plus ardemment qu'il lui fût donné de voir la gloire de Dieu, l'Eternel le lui promit, en lui disant que c'était par pure grâce (Exode, XXXIII, 19).

[3] Il ne peut donc être question d'aucun mérite, d'aucun effort de l'homme, mais seulement de la grâce et de la compassion de Dieu. Toute chose, même le moindre bien qui se trouve en nous, est un don de sa part.

[4] L'apôtre n'en exhorte pas moins fortement ailleurs à la lutte, à la poursuite du but (1 Cor., IX, 24-27. Philip., III, 12-14), comme le fait aussi Jésus dans Luc, XIII, 24. Nos efforts ne sont pas la cause de la bénédiction de Dieu; c'est Dieu qui les produit en nous (Philip., II, 13).

[5] La souveraineté absolue de Dieu se montre aussi dans l'exemple de Pharaon, à qui il fut dit que l'Eternel l'avait fait subsister, et l'avait établi roi, afin de manifester sa puissance (Exode, IX, 16).

[6] Nous voyons, dans Exode, IV, 21; VIII, 3; XIV, 4, que l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon; ce prince idolâtre avait résisté à tous les ordres donnés par Moïse. Par une juste punition, les miracles opérés devant lui ne firent que le rendre plus opiniâtre. Il en fut de même du peuple d'Israël au temps des prophètes et durant la vie de Jésus (Esaïe, VI, 9, 10). Voyez notre note sur le mot *endurcir* (Exode, IV).

[7] On doit donc se soumettre docilement à Dieu et se garder de contester en rien avec Lui.

Plus un homme se scandalise à l'ouïe d'un tel langage, plus il montre qu'il est plongé dans sa propre justice; au contraire, plus il l'accueille avec humilité, plus aussi son cœur repose en plein dans la grâce. Du reste, nous ne pourrons jamais comprendre ici-bas les mystères de Dieu. Il nous suffit de savoir que tout concourt à sa gloire; Il est le Dieu souverain. La liberté primitive de l'homme a été altérée par la chute; elle lui avait été donnée de Dieu, comme l'attestent et la conscience et l'Ecriture. Ces deux voix s'accordent pour proclamer les principes suivants :

a) Tout le bien qui est dans l'homme est l'œuvre de Dieu, qui produit en lui la volonté et l'exécution.

b) Le péché ou le mal ne provient pas de Dieu, mais de l'homme. Aussi Jésus disait-Il aux Juifs incrédules : « Vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie (Jean, V, 40). »

c) Dieu se révèle aux méchants et leur donne la force et le temps de se repentir. S'ils n'écoutent pas sa voix, Il les punit; mais au lieu de profiter des châtiments, ils se pervertissent de plus en plus.

d) En définitive, Dieu, dans son infinie sagesse, aura fait servir le mal même à la réalisation de ses desseins; ainsi, le plus grand des crimes, la crucifixion de Jésus, est devenue le salut de l'Eglise; les dix rois, agents de l'Antichrist, concourront à l'accomplissement de l'œuvre de la grâce (Apoc., XVII, 17). Eclairés de cette divine lumière, ne contestons pas avec Dieu; c'est ce que saint Paul nous enseigne dans les versets suivants.

Absolue dépendance de la créature à l'égard de son Créateur (19-24).

VERSET 19. Tu me diras donc : Pourquoi se plaint-il [1] encore?

Digitized by Google

qui a résisté à sa volonté ? — 20. Mais plutôt, ô homme [2] ! qui es-tu, toi, qui contestes contre Dieu? La chose formée dira-t-elle à celui qui la forma : Pourquoi m'as-tu faite ainsi ? — 21. Le potier [3] n'a-t-il pas autorité sur la boue, pour faire de la même masse un vase à honneur et un autre à déshonneur?

[1] Par une fausse application de la doctrine de la grâce, quelques personnes en sont venues à dire que Dieu est l'auteur du péché, et que l'homme qui le commet n'en est ni coupable, ni responsable.

[2] Paul ne réfute pas cette objection impie, par laquelle l'Indou, aussi bien que de soi-disant chrétiens, prétend se justifier : il se borne à montrer que les vaines contestations de l'homme ne sauraient renverser le libre plan de Dieu envers les siens. Quiconque ne lui reconnaît pas cette souveraineté, ne peut pas admettre la grâce. C'est la faute de l'homme s'il n'apprend à connaître Dieu que dans ses châtiments. Il n'est dit nulle part que Dieu se soit laissé conduire par un aveugle caprice ; mais, bien au contraire, qu'il a révélé dans sa Parole la bonté, la justice et la sagesse de ses desseins. Si nous ne pouvons actuellement en sonder toute la profondeur, elle nous sera dévoilée un jour.

[3] Devant Dieu nous sommes encore moins que n'est un vase de terre en présence du potier ; car ce n'est pas le potier qui a créé l'argile ; tandis que c'est Dieu qui nous a créés. Ainsi l'homme ne peut demander comme un droit ni sa création, ni son renouvellement en Christ ; personne ne peut crier à l'injustice, si Dieu accorde sa grâce à un autre, et s'il la lui refuse à lui-même. Ainsi que le dit l'apôtre Pierre, « Dieu ne veut pas qu'aucun périsse, mais que tous aillent à la conversion (2 Pierre, III, 9). » Les inconvertis prétendent se justifier en disant que Dieu les a faits tels qu'ils sont, et que ce n'est pas leur faute s'ils cedent à leurs convoitises. Odieux blaspheme !

VERSET 22. Et si Dieu, voulant [1] montrer sa colère, et faire connaître ce qu'il peut, supporta avec beaucoup de longanimité des vases de [2] colère formés pour la perdition !... — 23. Et si [3], pour faire connaître la richesse de sa gloire, envers des vases de miséricorde qu'il prépara [4] d'avance pour sa gloire, — 24. Il les appela aussi, Il nous appela non-seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les nations !...

[1] Cette phrase, comme la suivante, est suspensive. L'apôtre montre le but de Dieu, manifestant sa justice et sa puissance envers les vaisseaux de colère, et sa grâce envers les vaisseaux de miséricorde. Ces deux phrases, par leur construction, se termineraient par ces mots sous-entendus : Qu'avez-vous à dire ?

[2] Remarquez que l'action de Dieu envers les vaisseaux de colère et ceux de miséricorde n'est pas la même. Ceux-ci, les rachetés, sont préparés d'avance pour la gloire; ceux-là, les inconvertis, sont formés ou disposés pour leur perdition. Le mot employé pour ces derniers n'attribue pas à Dieu, mais à eux-mêmes, cette disposition à leur ruine éternelle, tandisque l'expression : « préparés d'avance », appliquée aux enfants de Dieu, indique une action venant de l'Auteur de toutes grâces. C'est ce que le même apôtre dit dans Ephés., II, 10 : « Nous sommes son ouvrage, ayant été créés dans le Christ Jésus pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées d'avance, afin que nous marchions en elles. » Dans Matth., XXV, 34-41, il est dit que le royaume a été préparé dès la fondation du monde pour les bénis du Père, et que le feu éternel l'a été pour le calomniateur et pour ses anges. Mais nous voyons ici que Dieu supporte avec beaucoup de patience les vases de colère; cette patience ne pourrait pas s'exercer envers eux s'il les avait préparés à la perdition. Ainsi la grâce de Dieu se montre doublement envers eux : Il ne les a pas préparés d'avance à leur ruine, comme Il a préparé d'avance à la gloire ses élus; — Il les supporte pour leur donner le temps de se repentir (2 Pierre, III, 9, 15). Si, à l'exemple de Pharaon et des Juifs in-

Digitized by Google

crédules, ils méprisent les richesses de la grâce, ils sont eux-mêmes les artisans de leur perte.

3 Combien plus ne doit-on pas en attendre, puisqu'Il déploie toutes ses grâces envers d'autres pour manifester sa gloire, c'est-à-dire sa bonté, sa puissance et sa sagesse.

4 La grâce a tout fait chez les croyants, comme eux-mêmes doivent le reconnaître. Elle les a appelés, et leur a donné de marcher dans la voie de la vie éternelle.

Application : les Gentils entrent dans les voies de Dieu ; les Juifs en sortent (25-33).

a) Prédictions à ce sujet (25-29).

b) Réalisation (30-33).

VERSET 25. Comme il dit aussi dans Osée [1] : J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple [2], et bien-aimée celle qui n'était pas bien-aimée. — 26. Et il arrivera que dans le lieu où il leur fut dit : Vous n'êtes pas mon peuple, là ils seront appelés fils du Dieu vivant. — 27. Or, Esaïe s'écrie au sujet d'Israël : Quand le nombre des fils d'Israël serait tel que le sable de la mer [3], c'est ce qui est réservé qui sera sauvé; — 28. car le Seigneur achève et abrége l'affaire en justice, parce qu'Il fera une affaire abrégée sur la terre [4]. — 29. Et comme Esaïe l'avait dit auparavant : Si le Seigneur Sabaoth (des armées) ne nous eût réservé une postérité, nous serions devenus comme Sodome, et nous aurions été rendus semblables à Gomorrhe [5].

1 Pour prouver la pleine et absolue souveraineté de Dieu dans la distribution de ses grâces, l'apôtre cite des déclarations de l'Ancien-Testament, d'abord Osée, II, 23, prophétisant l'appel des Gentils et leur entrée dans l'Eglise. Cet appel et cette entrée sont les effets de la pure grâce. Les Gentils, étrangers à l'alliance abrahamique, n'étaient pas le peuple de Dieu, et ils le sont devenus sans aucun mérite de leur part (1 Pierre, II, 10).

2 Le prophète avait dû appeler le peuple de Dieu, celui qui était Lo Ammi, c'est-à-dire celui qui n'était pas le fils de l'Eternel. Rien ne montre mieux (Osée, I, 10) l'absence totale de tout mérite humain dans le règne de la grâce que cette vocation des Gentils, et leur participation au salut.

3 Après avoir montré la libre grâce de Dieu envers les Gentils, il en vient à Israël et cite Esaïe, X, 22, 23. Un petit nombre seulement sera sauvé; la grande masse du peuple persévérera dans son incrédulité et sa rébellion. Cependant la rejection de ce peuple comme peuple n'annule point le dessein miséricordieux du Seigneur (Zach., XIII, 9).

4 L'apôtre cite d'après la version des Septante. Il y a mot à mot dans la version grecque : « Le Seigneur abrége et tranche la parole en justice, parce qu'Il fera une parole tranchée sur la terre. » Le mot *parole* signifie aussi une affaire, un jugement. Esaïe (X, 22, 23) décrit les jugements réservés au peuple juif avant la venue du règne de Dieu.

5 Dans une prophétie antérieure, Esaïe (I, 9) avait dépeint la profonde corruption des Juifs, qui aurait dû leur attirer une destruction complète, semblable à celle qui anéantit Sodome et Gomorrhe. Si l'Eternel des armées les eût traités de la même sorte, personne n'aurait eu le droit de contester contre Dieu. Ce fut donc par un miracle de patience que ce peuple ne fut pas entièrement détruit, et par un autre miracle de patience et de grâce qu'un jour il sera rétabli.

VERSET 30. Que dirons-nous donc [1]? Que des nations qui ne poursuivaient pas de justice, ont reçu une justice, mais la justice qui est par la foi; — 31. tandis qu'Israël, poursuivant une loi de jus-

Digitized by Google

tice, n'est point parvenu à une loi de justice [2]. — 32. Pourquoi ? Parce que ce n'a pas été par la foi, mais comme par des œuvres de loi; car ils ont heurté contre la pierre d'achoppement; — 33. selon qu'il est écrit : Voici, je pose en Sion une pierre d'achoppement et un rocher de chute; et quiconque croit en lui ne sera point confus [3].

[1] Quelle conclusion tirerons-nous de cela ? La même qu'auparavant : c'est que les païens qui ne cherchaient aucune voie de salut ont reçu la bonne nouvelle, tandis que les Juifs n'y sont pas parvenus. Les premiers vivaient dans leurs péchés; mais ils ont reconnu en temps convenable leur misère et leur condamnation; au lieu de chercher leur justice dans quelque mérite propre, ils ont cherché et obtenu la justice qui est par la foi.

[2] Les Juifs, au contraire, ont voulu faire valoir devant Dieu leurs prétendues œuvres de justice, et se fonder sur un droit qui leur fût propre pour entrer dans le royaume de Dieu; ils n'ont pas observé la loi, et n'ont aucune justice véritable.

[3] Ils se sont heurtés contre l'Evangile, qui a été pour eux une pierre d'achoppement et de chute. Ils ont ainsi accompli les déclarations contenues dans Esaïe, VIII, 14; XXVIII, 16. De leur côté, les païens, livrés à leurs propres pensées, et sans songer à se sauver par leurs œuvres, ont reçu la grâce par la foi. Les deux passages d'Esaïe réunis ici par l'apôtre, ne peuvent s'appliquer qu'à Jésus-Christ, comme dans Luc, II, 32, et Matth., XXI, 42. Jésus est donc le vrai Messie, pierre d'achoppement pour ceux qui le rejettent, et Sauveur de ceux qui croient en Lui.

Péché des Juifs (X).

L'incrédulité est la cause de sa réjection.

1) La foi seule nous sauve (1-13).
2) Les Juifs ont entendu l'Evangile, mais en vain (14-21).

1. *La foi seule nous sauve* (1-13).

a) Zèle inintelligent des Juifs (1-4).

VERSET 1. Frères, la bienveillance de mon cœur [1] et la supplication que je fais à Dieu à l'égard d'Israël, est pour son salut; — 2. car je leur rends témoignage qu'ils ont un zèle de [2] Dieu, mais non pas selon la connaissance.

[1] Avant de signaler formellement le péché capital des Juifs (X, 21), il leur témoigne encore son ardente affection, et reconnaît qu'ils sont animés de zèle, mais d'un zèle sans connaissance. Il avait déjà constaté leurs immenses priviléges (IX, 1); il aime à dire ici que leur zèle au sujet de ces priviléges excite en lui le plus vif intérêt. Mais plus sont grandes les grâces que Dieu leur a accordées, plus était glorieux le but du céleste Donateur, plus aussi l'apôtre s'afflige du mauvais usage qu'ils en font.

[2] Leur zèle n'a pas pour objet la gloire de Dieu, mais la leur propre; ils cherchent leur salut dans leurs œuvres, dans leur descendance charnelle d'Abraham, dans la simple possession des promesses divines. — Que d'incrédules ne voyons-nous pas aujourd'hui, poussés par la vanité de leurs pensées, déployer beaucoup de zèle contre la prédication de la croix !

VERSET 3. Car, méconnaissant la justice [1] de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de

Digitized by Google

Dieu. — 4. Car [2] la fin de la loi, c'est Christ, en [3] justice pour tout croyant.

[1] Si leur ferveur religieuse est aveugle, inintelligente, c'est qu'ils ne reconnaissent pas le chemin de la vraie justice, savoir, la foi en Christ : ils prétendent se justifier par leurs œuvres, et rejettent par là la seule voie que Dieu ait tracée pour le salut.

[2] Christ a seul accompli la loi (Matth., V, 17). Le but, la fin pour laquelle la loi nous a été donnée, c'est de nous conduire à Christ. Prétendre être justifié par la loi, c'est donc s'élever contre Dieu, et mépriser ses desseins pleins de miséricorde et de sagesse.

[3] Christ est en justice ou le seul moyen de justification pour tout croyant. Quiconque croit en Lui est couvert des mérites de la sainteté, en un mot de la justice de Christ.

b) Selon Moïse même, la voie de la justice n'était autre que celle d'une foi filiale (5-13).

VERSET 5. Car Moïse [1] décrit ainsi la justice qui vient de la loi : L'homme qui aura pratiqué ces choses, vivra par elles [2]. — 6. Mais la justice qui vient de la foi parle ainsi [3] : Ne dis point en ton cœur : Qui montera au ciel [4] ? C'est en faire descendre Christ ; — 7. ou, qui descendra dans l'abîme [5] ? C'est faire monter Christ d'entre les morts. — 8. Mais que dit-elle ? Près de toi est la Parole, dans ta bouche et dans ton cœur ; c'est-à-dire [6] la Parole de la foi que nous prêchons.

[1] L'apôtre montre comment Christ est la fin de la loi. Déjà dans l'Ancien-Testament, la justice par la foi était mise en présence de la justice par la loi. Paul établit d'une manière fort remarquable, par deux passages tirés des écrits de Moïse, cette grande vérité : l'Ancien-Testament ne dit point que l'homme est sauvé par ses œuvres, et le Nouveau ne parle que du salut par la foi ; l'un et l'autre mettent sous les yeux de l'homme la sainteté des commandements de Dieu (Matth., XIX, 27. Luc, X, 26, 28). Aussi les croyants de l'ancienne alliance ne pouvaient-ils puiser le pardon que dans la grâce (Ps. XXXII, 103) ; ils trouvaient la loi de Dieu plus douce que le miel, et goûtaient combien le Seigneur est bon (Ps. XIX, 11 ; XXXIV, 9)

[2] Lév., XVIII, 5. C'est le même langage que celui du Sauveur dans Luc, X, 28. Mais aucun homme ne peut accomplir ces choses. Il doit donc être conduit par la loi à reconnaître la sainteté de Dieu, et à sentir ses péchés.

[3] Deut., XXX, 12-14. Moïse parle de la loi comme révélation de Dieu dans l'ancienne alliance. C'est comme s'il eût dit : Par ces ordonnances divines, vous avez non-seulement la connaissance extérieure de la loi, mais encore vous devez en sentir dans vos cœurs toute l'excellence, à moins que vous ne vous endurcissiez volontairement. Ainsi Dieu prévient l'homme en lui révélant sa volonté ; Il met cette loi dans sa bouche et dans son cœur ; Il lui donne par et avec cette révélation la force dont l'homme a besoin pour s'y conformer. Si donc, déjà sous l'économie mosaïque, il y avait une justification par la foi, à combien plus forte raison n'y en a-t-il pas une sous l'économie de l'Evangile !

[4] D'après ces paroles de Moïse, il y a pour l'homme une grâce prévenante, une grâce telle qu'il n'est pas nécessaire de monter au ciel, ou de descendre au fond de la mer, en général de tenter l'impossible pour trouver le salut. — La parole qu'il annonce est tout près de nous, dans notre bouche et dans notre cœur. Cette grande vérité est encore plus frappante sous l'Evangile. Pour trouver le pardon gratuit, l'homme n'a pas besoin de monter au ciel, puisque Christ en est descendu, s'est fait homme semblable a nous, pour nous révéler le conseil caché de Dieu et nous apporter la justice. Il n'y a donc que l'incrédule, le sceptique qui puisse maintenant dire : Pour être assuré de mon salut, je devrais monter au ciel et en faire descendre Christ.

[5] Il n'est pas non plus besoin de pénétrer dans l'abîme, puisque ce serait nier la mort et la résurrection de Christ.

Digitized by Google

Or, Christ est ressuscité. Crois-le; sa résurrection te donne la vie.

[4] Ici l'apôtre applique encore plus directement ce passage à l'Evangile. Il en avait le droit, car Deut., XXX, 12-14, ne parle pas seulement de l'observation de la loi, mais de l'acceptation par la foi de tout le plan de grâce tracé par l'Ancien-Testament. Son raisonnement a encore bien plus de force à l'égard du nouveau.

VERSET 9. Que si de ta bouche tu confesses [1] Jésus pour Seigneur, et que dans ton cœur tu croies que Dieu l'a réveillé [2] d'entre les morts, tu seras sauvé. — 10. Car du cœur on croit en justice, et de la bouche on fait confession [3] à salut; — 11. car l'Ecriture dit : Quiconque croit en lui ne sera point confus [4]. — 12. Car il n'y a aucune différence de Juif et de Grec; car celui qui est également le Seigneur [5] de tous, est riche pour tous ceux qui l'invoquent; — 13. car [6] quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

[1] L'apôtre va montrer que, déja sous les prophetes, la foi et la confession de bouche étaient nécessaires pour le salut; dans ce but, il citera deux déclarations de l'Ancien-Testament; d'où il conclura que l'on est sauvé en croyant de tout son cœur et en confessant de la bouche que Dieu a ressuscité Jésus, et l'a élevé en gloire. Cette profession, fondée sur la foi, embrasse naturellement l'obéissance qui est due au Seigneur.

[2] La résurrection de Christ résume ici toute l'œuvre du salut.

[3] La foi et la confession de bouche vont ensemble, tout comme la justification et la sainteté, la cause et l'effet. La foi vivante produit nécessairement ces fruits.

[4] L'apôtre répète à dessein Esaïe, XXVIII, 16, qu'il a déjà cité dans IX, 33. Ainsi s'écroule toute différence entre les Juifs et les païens; aux uns et aux autres le salut est promis et assuré par la foi.

[5] Christ appartient à tous; Il n'exclut de sa grâce aucun de ceux qui l'invoquent, quelle que soit leur nationalité ou leur origine.

[6] C'est ce qu'avait proclamé Joël, II, 32, annonçant les temps messianiques. Tous ceux qui invoquent le Seigneur, le Père en Jésus-Christ, sont sauvés.

2. *Les Juifs ont entendu l'Evangile, mais en vain* (14-21).

VERSET 14 Comment donc invoqueront-ils [1] Celui en qui ils n'ont point cru? et comment croiront-ils en Celui dont ils n'ont point entendu parler? et comment en entendront-ils parler, sans quelqu'un qui prêche? — 15. Et comment prêchera-t-on si l'on n'est pas envoyé [2]? selon qu'il est écrit [3] : Combien sont beaux les pieds [4] de ceux qui annoncent la bonne nouvelle de la paix, de ceux qui annoncent de bonnes choses!

[1] Nécessité de l'apostolat et du ministère évangélique. L'invocation n'est possible que par la foi; la foi, par l'ouïe; l'ouïe, par l'évangélisation; l'évangélisation, par un appel du Seigneur. C'est donc un devoir du chrétien de suivre l'ordre de Jésus-Christ, envoyant ses disciples par toute la terre, et de faire parvenir la bonne nouvelle aux païens. Aucune Eglise ne peut se former ni se maintenir sans la prédication de la Parole; que ce canal des grâces divines s'obstrue, le christianisme dépérit et meurt.

[2] L'œuvre de la prédication est précédée d'un double appel, d'un appel du Seigneur, d'abord, et d'un appel de l'Eglise. Ainsi nos ministres de la Parole, nos missionnaires reçoivent vocation du Maître du champ, et cette vocation est constatée, reconnue par les Eglises ou les associations de chrétiens qui les envoient. Le grand apôtre des Gentils ne commença son second voyage missionnaire que sur un ordre du Saint-Esprit; l'Eglise d'Antioche, se soumettant aussitôt à ce commandement céleste,

Digitized by Google

lui imposa les mains et le laissa partir (Actes, XIII, 1-3).

[3] Conformément à ses promesses, Dieu a envoyé ses messagers; Il a fait de son côté tout ce qu'il y avait à faire. Ce passage d'Esaïe, LII, 7, se rapportait sans doute d'abord à l'envoi des prophètes chargés d'annoncer la fin de la captivité de Babylone; mais cette délivrance du peuple d'Israël était l'aurore, le gage, le type de la délivrance spirituelle par Christ.

[4] Les pieds, la partie pour le tout. C'est comme s'il eût dit : « Bénie soit l'arrivée des messagers de paix ! »

VERSET 16. Mais tous n'ont pas obéi à la bonne nouvelle [1], car Esaïe dit : Seigneur, qui est-ce qui a cru ce qu'il a entendu de nous? — 17. Sans doute, la foi vient de ce qu'on entend; et l'on entend au moyen de la Parole de Dieu [2]; — 18. mais je dis : Ne l'ont-ils point entendue [3]? Au contraire : leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles aux extrémités du monde [4].

[1] Dieu a rempli sa promesse : Il a envoyé ses serviteurs proclamer la bonne nouvelle; mais les hommes, en particulier les Juifs dont il est tout d'abord ici question, ont été sourds à leur voix, comme le témoigne déjà Esaïe, LIII, 1, en parlant du grand serviteur de Dieu, Christ. Voyez aussi Jean, XII, 38. Ainsi se confirme la règle établie de Dieu, que la foi vient de ce qu'on entend (verset 17).

[2] La prédication a lieu en vertu d'une mission divine. C'est ainsi que les prophètes disent toujours : « la Parole de l'Eternel me fut adressée. » Dans le Nouveau-Testament, l'apostolat et la prédication de l'Evangile découlent de la Parole faite chair.

[3] L'apôtre applique Ps. XIX, 5, à la voix des messagers de Dieu. Le Psalmiste parlait des cieux qui racontent la gloire du Créateur; mais l'Eglise chrétienne est aussi une nouvelle création, portant les louanges de Dieu jusqu'aux extrémités du monde. La terre signifie le monde habitable ou habité. Les Gentils du monde entier ont pu connaître Dieu en ses ouvrages (I, 28), et pourtant ils ont abandonné le Créateur pour servir la créature. Si les païens, privés de la révélation écrite, sont inexcusables de n'avoir pas cru, quelle n'est pas la culpabilité des Juifs incrédules, honorés des oracles de Dieu ! Que dire à plus forte raison des chrétiens entourés de la révélation entière, et qui refusent d'y croire !

[4] On ne peut conclure de ce passage ni de Col., I, 6, 23, et 1 Tim., III, 16, comme le font quelques ennemis des missions, que l'ordre de prêcher l'Evangile (Matth., XXVIII, 19) fût déjà accompli au temps de l'apôtre Paul. A cette époque l'Evangile n'avait pas encore été porté dans tout l'empire romain; ce n'était que le commencement de cette grande mission qui doit embrasser le monde entier.

VERSET 19. Mais je dis : Israël ne l'a-t-il pas su [1]? Moïse, le premier [2], dit : Je vous provoquerai à jalousie au sujet de ce qui n'est pas une nation; au sujet d'une nation sans intelligence, je vous exciterai à la colère. — 20. Et Esaïe [3] s'enhardit tout-à-fait et dit : J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient point; je me suis manifesté à ceux qui ne s'informaient point de moi. — 21. Mais à Israël [4], il dit : Tout le jour, j'ai étendu mes mains vers un peuple rebelle et contredisant.

[1] La réponse est sous-entendue : oui. — La cause du rejet d'Israël, c'est qu'il n'a voulu ni reconnaître ni croire le salut qui lui a été annoncé.

[2] Moïse, le premier des messagers de Dieu, a prédit l'incrédulité des Juifs et la conversion des Gentils (Deut., XXXII, 21). Ceux-ci, qui proprement n'étaient pas un peuple, aussi longtemps qu'ils vivaient sans Dieu, ont cru la bonne nouvelle; ils exciteront par là la jalousie et le repentir chez le peuple que Dieu avait élu. Ici, et ailleurs encore, Israël est comparé à une femme infidèle, justement répudiée de son mari, et qui ne peut voir sans douleur que

Digitized by Google

celui-ci s'attache à une autre épouse.

3 Esaïe, LXV, 1, dit encore plus énergiquement et plus clairement ce que Moïse n'a fait qu'annoncer, c'est que les païens qui ne cherchaient point Dieu sont entrés dans l'Eglise, et Dieu les a reçus comme étant son peuple.

4 Israël, au contraire, est châtié comme une épouse infidèle, parce qu'il a résisté aux appels si nombreux et si compatissants du Seigneur. — Quelle parole pour tant de soi-disant chrétiens de nos jours, qui restent sourds à la voix de Jésus-Christ!

Relèvement des Juifs (chap. XI).

1) Israël n'est pas entièrement rejeté (1-10).
2) Il n'est pas rejeté pour toujours (11-24).
3) Tout Israël se convertira. Actions de grâces (25-33).

Après avoir signalé la chute et la punition de l'Israël incrédule, l'apôtre montre que la bonté de Dieu envers son peuple n'est pas épuisée. Ce chapitre et plusieurs autres portions de l'Ecriture font bien voir que les rapports particuliers de Dieu avec son peuple par l'alliance de grâce n'ont point cessé, et qu'ils doivent subsister jusqu'à la fin du monde; ce qui est évident d'abord dans les élus appartenant à Israël, et qui sont entrés dans l'Eglise chrétienne; puis, la masse inconvertie de ce peuple est encore l'objet particulier de la bonté du Seigneur. Si la chute d'Israël a servi à la conversion des Gentils, à bien plus forte raison pouvons-nous espérer son entrée dans l'Eglise. La conversion des païens les excitera à jalousie, et quand la plénitude des Gentils aura embrassé l'étendard de la croix, tout Israël se convertira. Admirons donc les voies de Dieu qui sait tirer sa gloire même de l'incrédulité et des péchés des hommes, et amener à Lui les cœurs les plus endurcis.

1) Israël n'est pas entièrement rejeté (1-10).

Cependant Dieu n'a pas entièrement répudié son peuple; Israël est toujours le peuple élu. Preuve en est : *a*) l'apôtre lui-même, qui peut prouver non-seulement sa descendance d'Abraham, mais encore d'une des douze tribus (1). — *b*) Mais, outre ces chrétiens connus comme étant sortis du judaïsme, on peut croire qu'il y a encore parmi les Israélites bien des âmes cherchant la vérité comme au temps d'Elie (2). — Lorsque, sous le règne si déplorable de l'impie Achab, à l'époque la plus malheureuse d'Israël, ce prophète se plaignait à Dieu d'être resté seul fidèle au culte de l'Eternel, et que même sa vie était menacée par Achab et ses partisans (1 Rois, XIX, 10), Dieu lui répondit qu'Il s'était réservé sept mille hommes (nombre indéfini) qui n'avaient pas fléchi le genou devant Baal (3, 4). — Il en est de même aujourd'hui : par l'élection de grâce, une partie d'Israël se convertit à l'Evangile (5).

Afin que vous, qui avez cru, ne vous éleviez pas par orgueil, comprenez bien que c'est par pure grâce. Les élus, les Juifs, qui entrent dans la seule voie de salut, ne peuvent se fonder sur aucun de leurs priviléges, ni sur aucun mérite propre; sans cela, la grâce ne serait plus grâce. Un mérite propre exclut l'idée de grâce (6). — Ainsi Israël se partage en deux camps : d'un côté, les élus, les gràciés; de l'autre, ceux qui ont été endurcis et rejetés. Le peuple d'Israël en général a cherché son salut dans la loi et dans les priviléges extérieurs dont il a été favorisé, et il ne l'a pas trouvé. Tandis que les élus, formant maintenant le vrai peuple de Dieu, ont obtenu le salut; les autres, méprisant la grâce, se sont endurcis dans leur prétendue justice légale (7). — Il est écrit, dans Esaïe, XXIX, 10; VI, 10, que Dieu leur donna un esprit d'assoupissement qui les rendit incapables de connaître la vérité; c'était là un juste châtiment de leur désobéissance (8). — (Quel sérieux avertissement! Comme il nous est nécessaire aujourd'hui!) David, au Ps. LXIX, 22, 23, parlant des ennemis

Digitized by Google

de Christ, a aussi en vue Israël : « Que leur table leur devienne un piége, et qu'ils y soient pris, et une occasion de chute et une rétribution; que leurs yeux soient obscurcis pour ne point voir, et courbe continuellement leur dos (9, 10) ! »

Puisque ces terribles menaces se sont accomplies à l'égard des Juifs, nous ne devons pas penser de voir impunie l'incrédulité de tant de prétendus chrétiens auxquels sera demandé un compte encore plus sévère des moyens de grâce qui leur ont été accordés.

2) Israël n'est pas rejeté pour toujours (11-24).

En présence de si grandes espérances, exprimées ici et dans les paroles suivantes au sujet d'Israël, il est important de remarquer qu'elles ne concernent pas chaque Israélite en particulier, mais le peuple pris dans son ensemble. Si l'apôtre eût cru que chaque Israélite serait sauvé, il n'aurait pas parlé comme il l'a fait dans IX, 1. Ainsi, qu'aucun incrédule ne se console en disant : J'appartiens à une famille pieuse, à une Eglise bénie de Dieu. Là où la racine est saine, l'arbre demeure debout (verset 16); mais toute branche sèche est retranchée. Dieu a des vues de miséricorde envers le peuple d'Israël, mais tout individu qui ne répond pas à ses vues périra.

a) *La conversion future d'Israël est importante pour le salut du monde* (11-15).

VERSET 11. Je dis donc : Ont-ils bronché [1] pour tomber ? Qu'ainsi n'advienne ! mais, par leur chute, le salut parvient aux nations, pour les provoquer eux-mêmes [2] à jalousie. — 12. Et si leur chute [3] est la richesse du monde, et leur diminution la richesse des nations, combien plus le sera leur plénitude ! — 13. Car c'est à vous, nations [4], que je parle. En tant que je suis envoyé des nations, je rends honorable mon ministère, — 14. pour provoquer, s'il est possible, à jalousie ceux qui sont ma chair, et sauver quelques-uns d'entre eux. — 15. Car si leur réjection est la réconciliation du monde, que sera leur réception [5], sinon une vie d'entre les morts !

[1] La chute d'Israël est-elle irrémédiable ? A-t-il cessé d'être le peuple de Dieu ? — Non; preuve en est que plusieurs descendants d'Abraham se sont convertis à Jésus-Christ. Leur chute a amené la conversion des Gentils (Actes, XIII, 46. Matth., XXI, 23; XXII, 9), et cette conversion excitera Israël à jalousie (X, 19).

[2] On voit souvent que la chute profonde d'un homme sera suivie d'une vie nouvelle; ainsi, par exemple, le reniement de Pierre; de même la chute des Juifs sera dans les mains de Dieu un moyen d'amener les Gentils à la foi. Si les Juifs en viennent à reconnaître humblement que les Gentils les ont devancés dans la voie de la vérité, et s'ils éprouvent une juste douleur de leurs péchés, ils auront part au salut.

[3] D'après ce qu'on voit à cette heure, on peut espérer bien davantage : si déjà la chute d'Israël a servi à faire parvenir les trésors de la grâce à un monde couvert de ténèbres; si le petit nombre des vrais Israélites, les apôtres et les premiers disciples, ont produit tant de bien parmi les Gentils, que sera-ce quand le peuple d'Israël tout entier se lèvera comme un peuple missionnaire ! C'est cette attente qui nous est annoncée dans l'Evangile.

[4] Comme Paul sait bien rattacher son apostolat auprès des Gentils, à l'amour qu'il a pour son peuple ! La conversion d'Israël étant si importante pour le monde païen, l'apôtre des Gentils considère le réveil de quelques-uns de ses coreligionnaires, comme rendant son ministère honorable, et lui frayant de nouvelles voies auprès des incirconcis. C'est aux païens en particulier qu'il s'adresse ici, pour qu'ils n'oublient pas quelle est la place que les Juifs oc-

Digitized by Google

cupent dans le plan du Seigneur. [5] Le réveil chez les païens excitera une sainte émulation en Israël; et, dans les derniers temps, la conversion des Juifs produira un effet indescriptible sur tout le reste de la chrétienté : ce sera un contraste pareil à celui qui existe entre le jour et la nuit, entre la vie et la mort.

b) *On peut espérer la conversion des Juifs parce qu'ils sont les branches d'une racine sainte* (16-24).

VERSET 16. Or, si les prémices [1] sont saintes, la masse l'est aussi, et si la racine est sainte, les branches le sont aussi. — 17. Que si quelques-unes des branches furent retranchées [2], et si toi, qui étais un olivier sauvage, tu fus enté en elles, et devins participant de la racine [3] et de la graisse de l'olivier, — 18. ne te glorifie [4] pas contre les branches. Que si tu te glorifies contre elles, ce n'est pas toi qui portes la racine, mais c'est la racine qui te porte. — 19. Diras-tu donc : Les branches [5] furent retranchées, afin que je fusse enté? — 20. Bien : elles furent retranchées par l'incrédulité, et toi, tu es debout par la foi; ne t'enorgueillis pas, mais crains, — 21. si Dieu n'épargna pas les branches naturelles, qu'il ne t'épargne pas non plus.

[1] L'apôtre emploie deux comparaisons, pour montrer qu'il y a encore en Israël une sainte semence et une espérance de restauration : la première est tirée des prémices ou premiers fruits, que, d'après Nomb., XV, 20, on offrait à l'Eternel; les prémices une fois consacrées, tout le reste de la récolte l'était aussi. La seconde lui est fournie par un arbre dont la racine communique sa sève à toutes les branches; si la racine est sainte, les branches le sont aussi. Que signifient ces deux allégories? Evidemment les prémices sont les Juifs croyants qui ont reçu l'Evangile au temps de Jésus-Christ (VIII, 23). La racine du peuple juif, ce sont les patriarches dont il est descendu. Voici le raisonnement de l'apôtre : s'il y a des Juifs qui ont cru et qui sont entrés dans l'Eglise, on peut espérer que les autres marcheront sur leurs traces. Du tronc sain du peuple juif découle une bénédiction telle qu'elle ne peut jamais être entièrement perdue. La bénédiction des Juifs s'étend jusqu'à mille générations (Exode, XXXIV, 7). Il peut, sans doute, sortir d'un tronc franc des branches parasites; mais il est impossible qu'il ne porte pas des branches fertiles. — Cette conviction qu'a l'apôtre doit nous consoler dans l'attente que la bénédiction d'ancêtres pieux s'étendra sur leurs descendants.

[2] Par ménagement pour les Juifs, Paul dit : « quelques-unes des branches; » mais dans le fait, *plusieurs* ont été retranchés du tronc, et les Gentils ont pris leur place. Ce retranchement, bien loin d'enorgueillir les Juifs convertis, doit les porter à se rappeler qu'ils étaient comme un olivier sauvage, greffé sur l'olivier franc.

[3] Développement de la comparaison tirée de l'arbre : celui-ci est appelé olivier, soit par allusion à l'huile sainte, extraite de cet arbre, et employée dans l'onction sacerdotale, emblème de l'Esprit de Dieu (Exode, XXV, 6; XXX, 31; XXXVII, 29), soit parce que dans l'olivier l'ente provient de branches sauvages. Le voyageur Schoully rapporte que si un olivier qu'on cultive perd ses branches, on va couper des boutures sauvages auprès du Jourdain; on les greffe au tronc, et ces nouveaux rameaux produisent de bons fruits. Ainsi, les Juifs d'alors sont pour la plupart, par leur incrédulité, détachés de l'arbre de l'alliance; à leur place avaient été greffés les Gentils jouissant de toutes les bénédictions de l'union avec l'arbre saint; ces greffes sont les vrais Israélites, la vraie semence d'Abraham selon l'Esprit (Gal., III, 29).

[4] Le païen converti n'a donc pas sujet de se glorifier à l'égard des Juifs rebelles. La nouvelle vie qu'il possède ne vient pas de lui, mais des Juifs (Jean, IV, 22. Esaïe, II, 3. Michée, IV, 2).

Digitized by Google

[5] Si un chrétien sorti du paganisme disait avec orgueil : Dieu a retranché Israël en faveur des Gentils, il dirait vrai; mais quelle fut la cause de ce retranchement? l'incrédulité. Toi, donc, orgueilleux, tu es bien près de subir un châtiment pareil. En voyant le jugement de Dieu sur autrui, soyons remplis de crainte, et d'une salutaire humilité.

Les païens convertis à Christ peuvent être retranchés s'ils ne demeurent pas fermes dans la foi et dans l'humilité; et les Juifs inconvertis peuvent être entés de nouveau, amenés au Seigneur. Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu: sévérité envers les Juifs qui sont tombés par un effet de leur incrédulité; bonté envers toi, si tu persévères en cette bonté; car toi-même tu peux être retranché, privé du salut (comme cela est arrivé presque à toute la chrétienté en Orient, et comme l'Occident en est menacé) (22). — De leur côté, les Juifs peuvent redevenir le peuple de Dieu s'ils viennent à croire à l'Evangile. (C'est ici l'œuvre de Dieu, mais ils doivent sortir de leur incrédulité) (23). — Cette rentrée des Juifs dans l'alliance de grâce est bien plus naturelle que l'entrée des Gentils dans l'Eglise; car, chez les Gentils, il y a bien plus d'obstacles à vaincre pour les amener à la foi en Christ. Toutes leurs coutumes, leurs superstitions les éloignent de Dieu, tandis que les Juifs sont déjà pliés par la loi à l'obéissance à Dieu. La promesse leur a appris à attendre le Messie. En étant entés sur leur propre olivier, ils ne feront que reprendre la place qu'ils occupaient (24).

3) Conversion d'Israël. Actions de grâces (25-36).

VERSET 25. Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère-ci [1], afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux [2]; c'est qu'un endurcissement partiel [3] est arrivé à Israël, jusqu'à ce que la plénitude [4] des nations soit entrée. — 26. Et ainsi tout [5] Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit [6] : Celui qui délivre viendra de Sion [7], et détournera de Jacob les impiétés. — 27. Et c'est là mon [8] testament en leur faveur, lorsque j'ôterai leurs péchés. — 28. Quant à la bonne nouvelle, il est vrai, ils sont ennemis à cause de vous; mais quant à l'élection, ils sont bien-aimés à cause des pères; — 29. car les dons gratuits et l'appel de Dieu sont sans repentir. — 30. Car, de même que, vous aussi, vous fûtes autrefois rebelles à Dieu, et que maintenant il vous a été fait miséricorde par la rébellion de ceux-ci; — 31. de même, eux aussi, ont été maintenant rebelles à la miséricorde qui vous a été faite, afin qu'eux aussi reçoivent miséricorde. — 32. Car Dieu les renferma tous ensemble dans la rébellion, afin de faire miséricorde à tous.

[1] L'apôtre confirme ce qui précède par une révélation immédiate; il avait montré par des considérations naturelles qu'il y a de l'espérance quant à Israël. Maintenant, l'Ecriture va lui fournir des déclarations précises portant que l'aveuglement du peuple d'Israël ne doit pas durer toujours.

[2] Cette communication du mystère de Dieu ne doit pas satisfaire la curiosité ou un vain orgueil, mais produire une profonde humilité, et rappeler aux chrétiens sortis du paganisme de ne pas s'élever contre les Juifs, comme si ceux-ci étaient rejetés pour toujours.

[3] Toujours la même charité qu'au verset 17; on sait que la plus grande partie d'Israël est tombée. N'oublions cependant pas les dix tribus, dont une grande partie est peut-être entrée dans l'Eglise chrétienne.

[4] Jusqu'à ce que le nombre déterminé de Dieu d'entre tous les peuples soit entré dans le royaume de Christ (Matth., XXIV, 14. Apoc., VII, 9). Cette entrée des Gentils produira un effet analogue a

Digitized by Google

celui qui eut lieu au milieu des Gentils par l'apostasie des Juifs.

[5] Tout le peuple d'Israël se convertira lors de la seconde venue de Christ, et, comme peuple, il aura part au royaume de Christ sur la terre.

[6] C'est ce que l'Ancien-Testament nous donne à attendre, et Paul en tire deux passages (Esaïe, LIX, 20 ; XXVII, 9, d'après Ps. XIV, 7), sans toutefois les citer textuellement.

[7] A sa seconde venue, Christ étendra son royaume sur la terre, depuis Jérusalem. C'est alors qu'aura lieu la conversion d'Israël (comparez Esaïe, LX, 2).

[8] J'accomplirai ma promesse envers eux, lorsque je leur pardonnerai leur péché (Jér., XXXI, 33). C'est donc une œuvre de la pure grâce de Dieu. Cette grâce d'élection est unie à la toute-science divine. Dieu ne force pas la volonté qui résiste ; Il opère ce qu'Il veut dans les esprits qui se soumettent à Lui.

Les Juifs rebelles sont ennemis de Dieu, parce qu'ils ont rejeté l'Evangile, et que, par suite de ce rejet, l'Evangile vous a été apporté, à vous, Gentils. Mais, selon leur destination naturelle et l'élection, ils sont encore aujourd'hui aimés de Dieu à cause des pères (28). — Dieu ne peut retirer ses grâces, ni les privilèges qu'Il leur a accordés (Nomb., XXIII, 19) (29). — A cet égard, il en est des Juifs comme de vous, Gentils : avant votre conversion, vous ne croyiez pas en Dieu, vous étiez ses ennemis ; et maintenant, il vous a été fait miséricorde par un effet de la rébellion des Juifs ; de même ceux-ci se réveilleront un jour en voyant la conversion des Gentils, et seront enrichis des trésors de la grâce (30, 31). — Ainsi le Seigneur a abandonné les Juifs et les Gentils à leur incrédulité ; Il a supporté leurs révoltes, afin d'étendre sa libre grâce sur les uns et sur les autres (1 Tim., II, 4. 2 Pierre, III, 9. 1 Jean, II, 2) (32).

Le mot *renfermer*, employé au verset 32, présente l'image d'une prison, dans laquelle les rebelles sont détenus. La dispensation de Dieu a eu pour but, que tous étant renfermés par leur faute dans la prison de l'incrédulité, en fussent délivrés par un effet de la grâce. Comme on l'a déjà vu par ce qui précède, il n'est pas question du salut de chaque individu en particulier, mais de l'ensemble, de la totalité des croyants. « L'Ecriture a renfermé ensemble toutes choses sous le péché, afin que la promesse par la foi en Jésus-Christ fût donnée aux croyants (Gal., III, 22). » Nous voyons, dans 2 Thes., III, 2. 2 Tim., III, 1. 2 Thes., I, 9, que tous ne croiront pas. — Que personne ne s'endorme donc dans une fatale sécurité, en pensant que finalement Dieu fera miséricorde à tous les hommes sans distinction, et que même les plus endurcis seront sauvés. Admirons plutôt le plan miséricordieux du Seigneur envers l'humanité, et, à l'exemple de l'apôtre rendons-Lui nos

Actions de grâces.

VERSET 33. O profondeur de la richesse [1], et de la sagesse, et de la connaissance de Dieu [2] ! Combien sont insondables ses jugements et inscrutables ses chemins [3] ! — 34. Car qui connut la pensée du Seigneur [4], ou qui fut son conseiller [5], — 35. ou qui [6] Lui donna le premier, et la pareille Lui sera rendue ? — 36. Parce que de [7] Lui, et par Lui, et pour Lui sont toutes choses. A Lui la gloire, pour tous les siècles. Amen.

[1] Pénétré de la plus profonde gratitude, et confondu à la pensée des trésors de miséricorde et de sagesse renfermés dans le Seigneur, l'apôtre, non-seulement reconnaît l'immensité de cet amour, mais encore s'incline devant ses décrets éternels.

[2] Le mot « richesses » exprime la grâce incommensurable de Dieu, et celui de « sagesse » désigne cette adorable perfection par laquelle Il se propose toujours le but le meilleur. Par la « connaissance » Dieu a toujours ce but en vue. Appliqué à Dieu, le mot *connaître*, *savoir*, signifie aussi *faire*, *réaliser*. Ainsi les mots « richesses, sagesse,

Digitized by Google

connaissance, » dépeignent l'amour de Dieu envers ses élus, le but de cet amour et sa réalisation.

[3] Jugements à l'égard des incrédules; — chemin ou marche de Dieu à l'égard du salut des croyants.

[4] Qui peut connaître sans la révélation de Dieu, sa pensée, son conseil (Esaïe, XL, 13; XXXIV, 16)?

[5] Qui a assisté à son conseil, lorsqu'il traçait le plan du gouvernement du monde? C'est cependant ce qu'il aurait fallu pour pouvoir bien connaître ce plan.

[6] Qui a pu Lui donner quelque chose? Tout ce que nous avons et pouvons obtenir est un don de sa pure grâce. — Ces trois questions se rapportent aux trois expressions employées plus haut : « richesses, sagesse, connaissance. »

[7] Ici nous voyons encore le même rapport, le même enchaînement de pensées. *De* Lui, tout découle comme d'une source inépuisable; *par* Lui, tout est réglé, conduit par les meilleurs moyens dans le meilleur but; *pour* Lui sont toutes choses; tout est fait pour sa gloire. Ici, encore, se révèle la triple manifestation de Dieu en trois personnes : le Père, amour primitif, source de toute vie; le Fils, par qui, comme créateur et gouverneur du monde, a été accompli le plan de l'éternelle sagesse; le Saint-Esprit qui sonde toutes choses, même les plus profondes de Dieu, et qui, par sa grâce opérante, applique dans les cœurs l'œuvre du salut. A ce Dieu trois fois saint, la gloire pour tous les siècles. Amen!

SECONDE PARTIE DE L'ÉPITRE AUX ROMAINS : EXHORTATIONS.

1) Exhortations générales (XII, XIII). Sainteté, humilité, amour, soumission aux magistrats.
2) Exhortations particulières (XIV, XV).

Après avoir traité de la foi, l'apôtre en vient, comme dans toutes ses épîtres, à des exhortations pratiques, et dépeint les fruits que la croyance au Sauveur doit produire. Lorsque la foi est réelle, ces fruits se produisent d'eux-mêmes, comme un bon arbre porte tout naturellement de bons fruits. Mais il n'en est pas ainsi chez tous ceux qui parlent de foi, de Sauveur. Chez bien des hommes, la foi est dans la tête plutôt que dans le cœur, et ils aiment à se persuader que leur état spirituel n'a rien d'alarmant. Il faut donc placer devant eux un miroir dans lequel ils reconnaissent ce qu'ils sont en réalité, et ce qu'ils doivent devenir. Ce miroir, c'est la loi ou la volonté de Dieu. Sous l'économie de la grâce, la loi se présente, soit pour convaincre l'homme de péché, soit pour lui montrer le but auquel il doit tendre. Une foi vivante manifeste de plus en plus ses salutaires effets dans les moindres détails de la vie; l'Esprit saint rend le fidèle capable de se conformer à la volonté de son Dieu, et de marcher comme Christ a marché.

Quoique, dans ses exhortations, l'apôtre ne se soit pas astreint à un ordre systématique, il est facile d'y voir les rapports suivants : il pose d'abord un grand principe, base de toute vraie sanctification, savoir : la pleine consécration du fidèle à Dieu fondée sur l'amour qu'Il nous a témoigné en Jésus-Christ (XII, 1, 2). De cette foi au salut gratuit doit découler l'humilité, caractérisant toute la vie du chrétien (XII, 3), et à laquelle se rattachent : 1° les rapports de tout enfant de Dieu avec l'Eglise (XII, 4-13), savoir : union, diversité des dons, amour sincère et actif; 2° rapports avec le monde (14-21), en particulier envers nos ennemis. Ce rapport général des chrétiens envers le monde trouve son application particulière vis-à-vis des magistrats. La soumission aux autorités a sa racine dans l'amour, qui est l'accomplissement de la loi (XIII, 1-10); en général, tout croyant est tenu de se conduire comme un enfant de lumière, et de combattre les désirs de la chair (11-14). L'apôtre s'élève ensuite contre la fausse spiritualité qui, à Rome comme à Corinthe et dans toutes les Eglises, menace de semer la division entre les faibles et les forts (XIV; XV, 14). — L'épître se termine par des détails relatifs au ministère de l'apôtre et par des salutations.

Digitized by Google

1) *Exhortations générales* (XII, XIII).

Chap. XII.

Consécration à Dieu, humilité, diversité des dons, amour.

Pleine consécration en Dieu

VERSET 1. Je vous exhorte [1] donc, frères, par [2] les miséricordes de Dieu, à présenter vos corps [3] comme une victime [4] vivante, sainte, agréable à Dieu : c'est votre culte selon la Parole [5]. — 2. Et ne vous conformez pas à ce siècle-ci [6]; mais soyez transformés par le renouvellement de votre entendement, pour que vous fassiez l'épreuve de ce qu'est la volonté de Dieu, bonne, et agréable, et parfaite [7].

[1] Sous l'ancienne économie, les exhortations ne pouvaient pas avoir le caractère qu'elles ont sous la nouvelle; la réconciliation du pécheur avec Dieu, l'action de l'Esprit de Christ n'étaient pas mises dans toute l'évidence que nous offre l'Evangile. — Sous la grâce, nous pouvons mettre en pratique la volonté de Dieu, parce que nous savons que nos péchés nous sont remis, et que l'Esprit saint agit en nous.

[2] Le grand mobile du chrétien à se consacrer à Dieu, c'est l'amour dont il est l'objet, et qui excite en lui la reconnaissance.

[3] La consécration n'est entière que lorsqu'elle comprend celle du corps, la portion la moins noble de l'être humain, et qui suscite des obstacles à l'œuvre de l'Esprit (VI, 6, 12; VII, 5, 24; VIII, 12, 13).

[4] La sacrificature spirituelle du chrétien (1 Pierre, II, 9) exige une consécration permanente, et dans un esprit de prière. D'après Lév., XXII, 20. Deut., XV, 21, il était interdit d'offrir des victimes qui eussent quelque défaut. A combien plus forte raison la nouvelle alliance, celle de la grâce, exige-t-elle un esprit pur, un corps pur de toute souillure! La victime offerte sous la loi devait mourir, tandis que la victime chrétienne, l'enfant de Dieu tout entier, est une offrande continuelle et vivante.

[5] La vie du chrétien doit être un culte, un service perpétuel; c'est le service que la Parole de Dieu demande. On peut appliquer à l'ensemble de la vie du fidèle ce que Jésus dit dans Jean, IV, 24 : « Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. »

[6] Nous ne devons pas nous conduire d'après les maximes, l'exemple, le jugement d'hommes placés sous l'empire du péché, et qui marchent non selon l'Esprit, mais selon la chair. C'est ce que saint Paul appelle « le siècle. » — Il est des usages permis, légitimes. Le chrétien ne se distingue pas par des bizarreries, mais par sa conformité avec Christ.

[7] On ne doit pas croire avec quelques chrétiens qu'il y ait en Dieu diverses volontés : une bonne pour les cas ordinaires, une autre qui l'est davantage, et qui lui est agréable, et une troisième qui est parfaite. Cette distinction est absurde et contraire à la nature même de Dieu. D'ailleurs, la place de chacun de ces mots nous montre que ces trois caractères appartiennent à la même volonté. L'apôtre ne dit pas : la bonne, l'agréable, la parfaite, mais il s'exprime de manière à bien faire sentir qu'il ne s'agit que d'une seule et même volonté divine. Elle est toujours bonne : elle a pour but notre souverain bien; dès qu'on s'y soumet avec foi, on y met son plaisir, et elle est propre à faire avancer le croyant jusqu'à ce qu'il arrive à la perfection. Ce n'est qu'en faisant la volonté de Dieu que nous accomplissons ce qui est bon, ce qui lui est agréable, et ce qui conduit à cette perfection à laquelle les enfants de Dieu doivent tendre (Ephés., V, 10, 17). Ainsi, nous devons jusque dans les moindres choses nous laisser diriger par la volonté

Digitized by Google

du Seigneur. — Le mot parfait peut aussi s'entendre dans le sens qu'il ne manque rien à la volonté de Dieu, qu'elle a pourvu à tous les cas (Ps. XIX, 8. 2 Sam., XXII, 31).

Humilité et vertus qui en découlent (3-5).

VERSET 3. Car, par le moyen de la grâce [1] qui m'a été donnée, je dis à tous ceux qui sont parmi vous, de ne pas penser d'eux-mêmes [2] au-delà de ce qu'il faut penser; mais de penser de manière à penser sainement, selon la mesure de foi que Dieu a départie à chacun [3]. — 4. Car, de même que dans un seul corps [4], nous avons beaucoup de membres, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, — 5. ainsi, bien qu'en grand nombre [5], nous sommes un seul corps dans le Christ, et chacun, en particulier, membres les uns des autres.

[1] En vertu de mon apostolat, de ma mission spéciale, comme envoyé du Seigneur, et non pas comme simple frère en Christ.

[2] Le fondement de toutes les règles de la vie ordinaire que nous donne maintenant l'apôtre, c'est l'humilité, d'après laquelle chacun distingue la place que Dieu lui a assignée, et ne veut pas avoir de lui-même de présomptueuses pensées. Ainsi, la vraie humilité consiste à reconnaître que tout est grâce de la part de Dieu, et nous empêche de nous élever au-dessus des autres. Tel était Jean-Baptiste (Jean, III, 27).

[3] La foi et les dons qui en découlent ne sont pas les mêmes chez tous.

[4] Cette comparaison est encore plus développée dans 1 Cor., XII, 12-26. Dans l'un et dans l'autre passage, l'auteur sacré montre l'unité des dons dans leur diversité, et leur but commun.

[5] Tous les chrétiens forment un seul corps, un grand tout; chacun d'eux n'est que membre de ce corps, et doit servir au bien des autres. Dans les versets suivants se trouve l'énumération des dons répartis entre les membres.

Emploi des dons.

VERSET 6. Or, puisque nous avons des dons gratuits qui diffèrent selon la grâce qui nous a été donnée, employons-les, si c'est une prophétie, selon l'analogie de la foi [1]; — 7. si c'est un ministère [2], dans ce ministère; si nous sommes celui qui enseigne [3], dans l'enseignement; — 8. si celui qui exhorte [4], dans l'exhortation; celui qui distribue, en simplicité [5]; celui qui préside [6], avec empressement; celui qui exerce la miséricorde [7], avec joie. — 9. Que l'amour soit sans hypocrisie [8]. Ayez en horreur le mal, vous tenant collés au bien; — 10. étant par fraternité pleins d'affection [9] les uns pour les autres; vous prévenant les uns les autres par honneur; n'étant point paresseux, mais empressés; étant fervents d'esprit [10]; étant asservis au Seigneur: — 12. vous réjouissant [11] dans l'espérance; étant patients dans la tribulation, persévérants dans la prière; — 13. subvenant aux besoins [12] des saints, poursuivant l'hospitalité.

L'apôtre réunit ici les offices proprement dits dans l'Eglise, tels que ceux de président, de docteur et de diacre, aux dons particuliers, par exemple, celui de prophétie, et les devoirs généraux de l'amour; il réunit ainsi les charges et les dons pour bien montrer que celui qui a reçu l'un ou l'autre doit l'employer, non pas dans son intérêt propre, mais pour l'utilité commune.

Digitized by Google

[1] Le mot prophétie a le même sens qu'il avait sous la loi; prédiction de l'avenir et exposition des choses de Dieu sous l'inspiration d'en haut. Le don de prophétie proprement dite ou de prédication était particulier à l'Eglise primitive, et il cessa peu à peu, lorsque les chrétiens eurent dans leurs mains tous les écrits du Nouveau-Testament. Ceux qui étaient revêtus de ce don devaient l'exercer selon l'analogie de la foi, c'est-à-dire d'après les règles des Ecritures révélées dans l'Ancien-Testament, et n'exposer que des choses conformes à la foi commune à tous les chrétiens, et non point d'après leurs propres sentiments ou leurs vues particulières.

[2] Un ministère, mot à mot une diaconie, un service dans l'Eglise, spécialement dans ce qui concernait les soins à donner aux pauvres (Actes, VI. 1 Tim., III, 8).

[3] Qu'il se consacre tout entier à cette charge, ou bien qu'il fasse valoir ce don pour le bien de l'Eglise entière.

[4] Que celui qui a le don d'exposer la vérité pratique, d'offrir des consolations, de visiter les malades et de leur donner les soins pastoraux, qu'il le cultive toujours d'après les enseignements de la vérité révélée.

[5] N'ayant en vue que de faire la volonté de Dieu, et sans y apporter aucun esprit de domination ou d'acception de personnes.

[6] Que celui qui préside les assemblées de l'Eglise le fasse avec soin, maintenant l'ordre conformément à la Parole de Dieu.

[7] Il s'agit surtout ici des secours spirituels à porter aux malades, aux affligés; que celui qui y est appelé le fasse de bon cœur et avec joie.

[8] Les versets 9-13 dépeignent quelques traits particuliers de l'amour chrétien. Que cet amour soit sincère et tout différent de celui qu'on rencontre dans le monde, et qui ne consiste qu'en des poignées de mains et dans des démonstrations hypocrites (comparez 1 Cor., XIII).

[9] Comme cela doit avoir lieu entre des frères, des membres d'une même famille.

[10] En toutes ces choses, soyez pleins de ce zèle que produit l'Esprit de Dieu, et montrez-vous en tout des serviteurs de Christ.

[11] La joie spirituelle est la compagne du zèle chrétien. Cette joie dans le Seigneur est un privilége et un devoir d'autant plus nécessaire que l'enfant de Dieu est exposé à des afflictions diverses. Le moyen d'être joyeux dans l'espérance, patient dans les épreuves, c'est la prière.

[12] Tendez secours à vos frères, et, en particulier, exercez l'hospitalité, autant que cela vous est possible. Ce devoir est fréquemment recommandé; voyez entre autres 1 Tim., V, 10. Tite, I, 8. 1 Pierre, IV, 9. Héb., III, 2. — Au temps de l'apôtre et au milieu de populations païennes, le christianisme n'aurait pas pu se répandre, ni les Eglises s'unir entre elles, si l'hospitalité n'eût pas été soigneusement exercée par les frères. L'exercice de cette portion de l'amour fraternel est aussi bien nécessaire de nos jours.

Conduite envers le monde (14-21).

Verset 14. Bénissez ceux qui vous persécutent[1]; bénissez et ne maudissez pas. — 15. Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent[2], et pleurez avec ceux qui pleurent; — 16. ayant une même pensée les uns envers les autres[3], ne mettant[4] pas vos pensées aux choses élevées, mais vous accommodant aux humbles. Ne soyez pas sages à vos propres yeux. — 17. Ne rendant à personne mal pour mal; vous proposant ce qui est bien devant tous les hommes[5]; — 18. s'il est possible[6], autant qu'il dépend de vous, étant en paix avec tous les hommes; — 19. ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés[7], mais donnez[8] lieu à la colère; car il est écrit : A moi la vengeance, je rendrai la pareille, dit le Seigneur. — 20. Si donc ton ennemi a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire; car en faisant cela, tu amasseras des charbons de

Digitized by Google

feu [9] sur sa tête. — 21. Ne sois pas surmonté par le mal [10], mais surmonte le mal par le bien.

[1] C'est aussi ce qu'a commandé le Seigneur (Matth., V, 44); c'est ce qu'il a fait Lui-même (Luc, XXIII, 24). Voyez aussi l'exemple d'Etienne (Actes, VII, 59).

[2] Non-seulement ne portez pas envie à ceux qui sont dans la joie, mais réjouissez-vous avec eux; ce que notre égoïsme et notre orgueil nous rendent difficile. Nous prendrions volontiers part plutôt aux maux de nos frères qu'à leurs joies.

[3] Soyez *un*, comme une famille placée en présence d'un monde hostile.

[4] Le plus grand obstacle à l'union, c'est l'orgueil, le désir de s'élever au-dessus des autres.

[5] Voyez Prov., III, 2 Cor., VIII, 21. Ayez une conduite telle que vous ne vous attiriez par votre faute aucun blâme de la part des inconvertis (Philip., IV, 8).

[6] Ce n'est pas toujours possible : l'Evangile pratique est un scandale pour le monde. Combien de gens qui en prennent occasion pour s'élever contre les enfants de Dieu! Ainsi s'accomplit ce que Jésus dit dans Matth., X, 34. Luc, XII, 51. D'ailleurs, il est des hommes qui repoussent toutes les avances et les démonstrations de la charité. Quelle que soit l'inimitié du monde, les chrétiens sont et doivent être les amis de la paix, éviter tout ce qui pourrait la troubler, et rechercher tout ce qui peut la maintenir ou la rétablir.

[7] « Mes bien-aimés; » en employant un langage aussi tendre, l'apôtre sent que l'exercice de ce devoir est particulièrement difficile; il fait appel à l'amour des chrétiens. Ce précepte était déjà inscrit dans la loi (Lév., XIX, 18).

[8] Laissez agir la justice de Dieu. L'apôtre cite à cette occasion Deut., XXXII, 35, qui rappelle le droit qu'a le Seigneur de punir le coupable impénitent.

[9] Ton amour, les preuves que tu lui en donneras produiront sur lui le même effet que le feu sur les métaux les plus durs : ils fondront les glaces de son cœur, et éveilleront en lui un salutaire repentir (Prov., XXV, 21, 22).

[10] Si tu te laisses aller à la vengeance, tu es vaincu par la mort; tandis que le triomphe le plus beau que tu puisses remporter, c'est de gagner l'affection de ton ennemi à force d'amour.

Chap. XIII.

Devoirs envers les magistrats (1-7).

Verset 1. Que toute âme se soumette [1] aux autorités qui sont au-dessus d'elle; car il n'y a point d'autorité, si ce n'est de par Dieu [2], et les autorités qui existent ont été ordonnées de Dieu; — 2. de sorte que celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordonnance de Dieu; et ceux qui résistent attireront un jugement [3] sur eux-mêmes. — 3. Car les magistrats ne sont pas la terreur des bonnes œuvres [4], mais des mauvaises. Or, veux-tu ne pas craindre celui qui exerce l'autorité? pratique le bien, et tu recevras de sa part la louange; — 4. car il est serviteur [5] de Dieu pour ton bien; mais si tu pratiques le mal, crains, car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée [6], vu qu'il est serviteur de Dieu, et vengeur pour exercer la colère sur celui qui fait le mal. — 5. C'est pourquoi il est nécessaire d'être soumis, non-seulement à cause de la colère, mais aussi à cause de la conscience [7], — 6. et c'est pour cela même que vous payez des impôts [8]; car ils sont ministres de Dieu, s'employant constamment à cela. — 7. Rendez donc à tous ce qui leur est dû;

Digitized by Google

à qui l'impôt, l'impôt; à qui le péage, le péage; à qui la crainte, la crainte; à qui l'honneur, l'honneur.

[1] Le chrétien doit se soumettre à l'autorité existante, établie, quelle qu'en ait été l'origine. Au temps de l'apôtre, les empereurs romains ne montaient sur le trône qu'à travers des torrents de sang; cependant Paul voulait qu'on leur fût soumis.

[2] Les autorités, en général les pouvoirs de l'Etat, viennent de Dieu; il est dans le plan de Dieu, pour le gouvernement du monde, que l'autorité existe, et qu'on lui rende l'obéissance. Voilà le principe : l'établissement des puissances est d'institution divine. L'apôtre ne fait aucune réserve contre les hommes qui se montrent indignes ou inhabiles dans l'exercice du pouvoir, tels que furent un Hérode, un Pilate, un Néron. Un prince cruel est souvent une verge dans les mains de Dieu pour châtier un peuple : les chrétiens ne se soustrairont pas par la violence à une punition divine Les peuples modernes ne l'entendent pas ainsi.

[3] C'est ce que montre surabondamment l'histoire de nos jours. Les chrétiens qui se sont soulevés à main armée contre les autorités établies, se sont attiré de grands maux. On ne peut se moquer impunément de l'ordre institué de Dieu.

[4] Les magistrats doivent toujours se rappeler quel est l'office qu'ils ont à remplir : être la terreur des mauvaises œuvres, et protecteurs de ceux qui font le bien. Telle n'était pas la conduite des empereurs romains, qui combattaient à outrance le christianisme et persécutaient jusqu'au sang les disciples de Christ. Cependant, quelle que soit l'injustice dans laquelle se laisse entraîner le pouvoir, il est vrai de dire qu'un mauvais gouvernement vaut mieux que l'anarchie.

[5] Puisqu'il est dans les vues de Dieu, qu'il y ait pour chaque peuple un gouvernement, celui-ci est institué pour le bien général. Si quelqu'un souffre par un effet de l'injustice des hommes au pouvoir, c'est un malheur sans doute, mais qui ne doit pas faire oublier les avantages de l'institution, ni son origine primitive. Si un mauvais prince est une verge dans les mains de Dieu pour punir les péchés d'un peuple, souvenons-nous que nous y avons concouru par nos fautes, et prenons garde que ce bienfait du Seigneur ne se tourne en malédiction contre nous.

[6] L'épée est l'emblème du pouvoir, de ce pouvoir matériel, si nécessaire, non-seulement pour punir les méchants et imprimer une crainte salutaire, mais aussi pour rendre justice et récompenser les gens de bien. Sous ce rapport, l'autorité est une émanation de la justice divine.

[7] Le chrétien a un autre mobile que la justice humaine ou l'espoir de l'approbation d'autrui : il écoute la voix de sa conscience, qui, pour lui, est un écho de la voix de Dieu. Il va sans dire que cette soumission aux puissances terrestres ne s'étend pas aux choses que Dieu défend et condamne. Les apôtres, à qui l'on interdisait la prédication de l'Evangile, les premiers chrétiens qui ne pouvaient s'assembler pour leur culte qu'en bravant des lois impies et oppressives, répondaient toujours : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (Actes, IV, 19). » Telle doit constamment être la règle des chrétiens placés entre leur conscience et un pouvoir oppresseur. Leur zèle à la suivre sera accompagné d'un respect non moins grand pour toutes les lois qui n'attaquent en rien leur conscience et la Parole de Dieu.

[8] Cette obéissance légitime a pour objet tout ce que le magistrat ordonne, et en particulier le paiement des impôts. L'apôtre mentionne ce point d'une application générale, surtout en vue des Juifs, qui, d'après Matth., XXII, 17, demandaient s'il fallait payer le tribut à César. L'impôt est la contribution qu'on payait pour les personnes et les immeubles; le péage était celui qui se percevait sur les marchandises.

Amour, accomplissement de la loi (8-10).

VERSET 8. Ne devez [1] rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres [2]; car celui qui aime les autres a accompli la loi [3]; — 9. car ceci [4] : Tu ne commettras point adultère; tu ne tue-

Digitized by Google

ras point; tu ne déroberas point; tu ne diras point de faux témoignage; tu ne convoiteras point (et s'il y a quelque autre commandement), se résume dans cette parole, savoir : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. — 10. L'amour ne fait point de mal au prochain, l'amour est donc l'accomplissement de la loi [5].

[1] L'apôtre ne condamne pas ces relations de confiance que les hommes doivent avoir entre eux, et qui, d'ordinaire, sont accompagnées de redevances mutuelles, sans lesquelles le négoce et la vie journalière seraient peut-être impossibles. Il veut dire : Ne soyez en arrière envers personne; remplissez envers tout le monde tous les devoirs qui vous sont imposés.

[2] Il est une dette que vous ne pourrez jamais complétement acquitter, c'est l'amour. Plus l'amour se montre, plus le cœur se réchauffe, plus aussi grandissent ses justes exigences.

[3] Aime et fais tout ce que tu voudras, dit un proverbe; en aimant, tu accompliras tous tes autres devoirs.

[4] Tous les commandements de la seconde table se réduisent à un seul : l'amour du prochain. La moelle, l'âme de tous les commandements, consiste dans l'amour de Dieu et de nos frères. Celui qui n'aime pas, ne fait rien de bon, lors même qu'il garderait la lettre de tous les préceptes divins (Lév., XIX, 18).

[5] L'amour ne consiste pas seulement à s'abstenir du mal, mais à faire le bien; il ne se borne pas à se garder de ce qui est défendu : il accomplit ce qui est commandé; c'est ainsi que l'amour est l'accomplissement de la loi.

Voici un nouveau motif à l'amour : avec Christ, un jour nouveau a lui, le Soleil de justice a paru.

Exhortation à marcher à la lumière du nouveau jour (11-14).

VERSET 11. Et cela, quand nous considérons la saison, parce que c'est ici l'heure de nous réveiller du sommeil; car maintenant le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru.

Nous devons d'autant plus nous appliquer à tous ces devoirs que nous savons dans quels temps nous vivons; que l'heure est venue où il faut se réveiller du sommeil de la paresse et de la sécurité. Le jour de la pleine rédemption est plus près que lorsque nous avons cru; nous pensions alors que Christ reparaîtrait sans retard, et nous introduirait immédiatement dans son glorieux royaume. Ce que Paul dit ici de lui-même et de ses frères de Rome n'est pas moins vrai pour nous. Dans le premier feu de la foi et de l'amour, nous croyions que la rédemption était moins éloignée qu'elle ne l'est en effet; nous ne voyions pas toutes les difficultés, toutes les luttes qu'il y aurait à traverser jusqu'à l'arrivée de Christ. Tel fut, du reste, le cas de toute l'Église chrétienne : elle crut que la venue de Christ était imminente. Au fond, il n'y a aucune erreur dans cette attente; un instant nous sépare de l'entrée dans le repos du peuple de Dieu. De là, ces fréquents appels à la vigilance : « Le Seigneur est proche (Philip., IV, 5). La fin de toutes choses est proche (1 Pierre, IV, 7). »

VERSET 12. La nuit est avancée et le jour s'est approché [1]; rejetons donc les œuvres des ténèbres, et soyons revêtus des armes de la lumière. — 13. Marchons honnêtement comme de jour, non dans la gourmandise et l'ivrognerie, non dans le concubinage et l'impudicité, non dans la dispute et la jalousie [2]; — 14. mais revêtez-vous [3] du Seigneur Jésus-Christ, et n'ayez pas soin de la chair [4] pour en satisfaire les désirs.

[1] La nuit des ténèbres est avancée; elle tend à sa fin : le jour va briller dans tout son éclat. Quoique le Soleil de justice se soit levé (Mal., IV, 2), et que Christ soit venu sur la terre, ce Soleil n'a pas encore dissipé toutes les téné-

Digitized by Google

bres, ce qui n'aura lieu qu'à la seconde venue. Jusque-là, on voit bien que le premier avenement de Christ a pu chasser en partie les ténèbres qui couvraient le monde; mais ce n'a pas été sans combat, soit au-dedans, soit au-dehors de l'Eglise. C'est pourquoi les chrétiens fidèles ont les yeux fixés sur ce jour qui s'approche à grands pas, rejettent ce qu'il peut y avoir encore de ténebres en eux, et se revêtent des armes de l'Esprit (comparez Ephés., VI).

[2] L'apôtre avait dépeint (I, 27-30) l'effrayante corruption païenne qui se trouvait à son comble dans la ville des Césars. Aujourd'hui encore ce tableau n'est que trop réalisé dans une grande partie de l'humanité, et même chez des peuples qui s'appellent chrétiens. Dans tous les temps, le prince des ténebres a formé ses sectateurs aux œuvres qui lui sont propres; les principales sont les souillures du corps, les divisions et les haines (Gal., V, 19-24).

[3] Lorsqu'un homme est couvert d'un vêtement, on ne voit plus son corps, mais seulement l'habit; de même, on ne doit plus voir en nous que Christ (Gal., III, 24).

[4] N'ayez pas soin du corps, de manière à en exciter, à en satisfaire les mauvais désirs.

Support des faibles (XIV-XV, 13).

Il y avait à Rome, comme à Corinthe, des chrétiens faibles dans la foi, et des chrétiens plus affermis, des chrétiens sortis du paganisme, et d'autres sortis du judaïsme. L'apôtre veut resserrer de plus en plus les liens qui les unissent. A Corinthe, ainsi que nous l'avons vu, des chrétiens, qu'on pouvait à beaucoup d'égards regarder comme affranchis, étant entachés d'orgueil spirituel, l'apôtre avait dû leur parler avec sévérité. A Rome, il a surtout en vue les faibles, et il demande qu'on les supporte avec un amour tout fraternel, et qu'on se conduise avec prudence envers eux. Ce même Paul, qui avait été si inflexible envers Pierre et les Galates judaïsants, est plein de douceur à l'égard de ces chrétiens de Rome dont la foi n'était pas pleinement affermie. Ceux-ci n'ont pas, comme les Galates, la prétention de se sauver par leurs œuvres, et de placer les Gentils sous le joug de la loi; mais ceux qui sont encore faibles dans la foi s'assujettissent par défaut de lumières à certaines pratiques auxquelles ils étaient habitués. Les forts doivent user de charité envers eux, dans l'assurance que Dieu éclairera leurs frères, et les amènera à la pleine liberté des enfants de Dieu. Les considérations qu'il emploie devraient aller au cœur de tous les chrétiens qui n'ont pas exactement les mêmes vues sur quelques points secondaires.

Paul, ferme comme un roc dans ses convictions, inébranlable dans la vérité, n'en abandonne pas un iota; mais il supporte tous ses frères avec amour. Il montre d'abord : 1° que les chrétiens étroits et les chrétiens larges doivent se supporter mutuellement, et chacun d'eux considérer son frère en vue du Seigneur (XIV, 1-12); 2° les chrétiens larges doivent éviter tout ce qui peut scandaliser les autres (13-23); 3° un tel support dans l'amour, et selon l'exemple de Christ, doit favoriser la fusion des chrétiens juifs et des chrétiens gentils (XV, 1-13). Les paroles suivantes vont jeter un grand jour sur ce sujet.

1. Le chrétien doit considérer son frère en vue du Seigneur (XIV, 1-12).

Il est des frères peu éclairés, ne connaissant pas encore la pleine suffisance de la grâce de Christ, attachés encore à quelques préceptes mosaïques : traitez-les comme des frères, avec ménagement, avec amour; accueillez-les sans discuter sur les points qui vous divisent (1). — Pour l'un, aucune nourriture n'est impure ou souillée; pour l'autre, moins avancé dans la connaissance du salut par grâce, toute viande est interdite par un scrupule consciencieux, et par la crainte de manger de la chair qui a été placée devant les idoles : l'un croit qu'il peut manger de tout, et l'autre ne mange que des légumes. Que faire? Voici la règle à suivre : Le chrétien affranchi à cet égard, et qui ne met aucune différence entre les aliments, doit se garder de mépriser son

Digitized by Google

frère, dont les sentiments à cet égard ne sont pas les mêmes; de son côté, que le chrétien qu'on peut appeler étroit, faible sous ce rapport, s'abstienne de juger son frère, et de croire que celui-ci n'a ni conscience ni lumière, car Dieu l'a reçu dans la communion de son Fils : il ne faut donc pas le rejeter (2, 3). — Comment pourrais-tu prétendre à juger le serviteur d'autrui, toi qui es serviteur comme lui, et non son maître? S'il est en faute ou s'il a raison, Christ, et non pas toi, en décidera; s'il est en faute, Dieu peut bien le relever (4).

VERSET 5. L'un juge un jour au-dessus d'un autre jour [1]; l'autre juge également de chaque jour; que chacun soit pleinement persuadé dans son entendement [2]. — 6. Celui qui pense au jour, c'est pour le Seigneur qu'il y pense; et celui qui ne pense pas au jour, c'est pour le Seigneur qu'il n'y pense pas; celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange; car il rend grâces à Dieu; et celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâces à Dieu. — 7. [3] Car nul de nous ne vit pour soi-même, et nul ne meurt pour soi-même. — 8. Car, soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons; soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur [4]. — 9. Car c'est pour cela, et que Christ est mort, et qu'il s'est relevé, et qu'il a repris la vie, afin qu'il domine et sur les morts et sur les vivants [5].

[1] Un tel chrétien observe le sabbat, les nouvelles lunes, comme s'il était encore sous la loi. Ici, comme dans Gal., III, 10-14; Col., II, 16, il est question du sabbat juif et des fêtes lévitiques auxquelles l'Eglise apostolique n'est plus tenue. L'apôtre ne condamne pas la sanctification d'un jour de repos, mais l'observation légale et mosaïque d'un sabbat. L'institution de ce jour, antérieure à la loi, puisqu'elle date de la création, n'a point été abolie pour le chrétien.

[2] Ceci ne peut avoir lieu que lorsque cette persuasion repose sur le fondement divin, ce qui était bien le cas des deux partis; seulement les faibles étaient moins avancés qu'ils n'auraient dû l'être, dans la connaissance de la révélation de Dieu, l'intelligence des types, et les effets que doit produire en nous la foi en un salut tout gratuit.

[3] Une marque certaine qu'on fait cela pour le Seigneur, c'est lorsqu'on Lui en rend grâces. Toutes choses sont sanctifiées pour celui qui reconnaît que la terre entière appartient au Seigneur (1 Cor., X, 25-31). Au contraire, si quelqu'un, par crainte de violer un commandement, s'abstient de manger des viandes impures, il rend aussi grâces pour la nourriture qu'il prend. Il résulte de tout cela, que nous devons en toutes choses nous soumettre à la volonté de Dieu, et non à la nôtre propre.

[4] Telle est la maxime du chrétien. Elle est bien différente de celle du mondain, vivant tout pour lui-même, et ne cherchant que ses propres intérêts. L'enfant de Dieu sait que, soit dans la vie, soit dans la mort, et en général dans tous les états possibles, il ne dépend pas de lui-même, et qu'il appartient à Celui qui l'a racheté. Ici-bas et dans l'éternité, dans cette vie tout comme à la mort, il est la propriété du Seigneur.

[5] Le but de la mort et de la résurrection de Christ est d'étendre son règne salutaire sur nous, ses rachetés, de l'étendre en tous lieux dans le monde visible et dans le monde invisible. Quel pressant motif à ne regarder qu'à Lui, à tout faire en vue de Lui et par la même à nous supporter les uns les autres!

VERSET 10. Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? ou toi aussi, pourquoi méprises-tu ton frère [1]? car nous serons tous placés de-

Digitized by Google

vant le tribunal de Christ. — 11. [2] Car il est écrit : Je suis vivant, dit le Seigneur [3], que tout genou fléchira devant moi, et que toute langue confessera Dieu hautement. — 12. Ainsi donc, chacun de nous rendra compte à Dieu pour ce qui le concerne [4].

[1] Notre position devant le Seigneur nous interdit donc tout jugement, toute appréciation arbitraire et sans charité dans ce qui concerne la conduite de nos frères.

[2] Le prophète Esaïe (XLV, 23-25) parle de Jéhovah, l'Eternel notre Dieu, et l'apôtre, rempli du même Esprit que le prophète, applique ces paroles à Jésus-Christ : preuve éclatante de la divinité du Sauveur.

[3] Tout genou fléchira devant moi. C'est donc à Jésus et à Dieu son Père que doit être rendu cet hommage. Ces paroles condamnent formellement la confession auriculaire qui exige qu'un homme se prosterne devant un autre homme pour recevoir l'absolution de ses péchés.

[4] Que chacun se juge soi-même, plutôt que de juger les autres, puisque c'est à Dieu que nous devrons rendre compte. — N'oublions pas que l'apôtre ne parle ici que du degré plus ou moins avancé dans la foi et dans l'affranchissement à l'égard de certaines pratiques auxquels les faibles tiennent encore, et qu'il ne défend point la répréhension fraternelle pour des faits évidemment en opposition à la volonté du Seigneur. C'est ce qu'il va développer dans les paroles suivantes.

2. Point de scandale, point d'abus de la liberté (17-23; comparez 1 Cor., VIII-X).

Ne jugeons donc plus méchamment les actions d'autrui; mais jugeons seulement les nôtres, afin que notre conduite ne soit pas blâmée par nos frères, et que nous ne les fassions pas tomber dans le péché (13). — Quant à moi, je suis persuadé par Christ qu'en soi-même rien n'est souillé (Matth., XV, 17. 1 Tim., IV, 4). Mais celui qui regarde une chose comme souillée, et qui voudrait en user, commettrait un péché (14). — Si un frère est scandalisé en te voyant faire usage de toute ta liberté, tu dois t'abstenir, pour ne pas porter atteinte à l'amour fraternel. Voudrais-tu, en usant d'un aliment que ton frère croit souillé, nuire à sa vie spirituelle, et peut-être le détourner de la foi en Christ? Prends donc bien garde de ne pas faire périr un frère pour qui Christ est mort (15). — La liberté chrétienne, l'affranchissement de ces scrupules, de ces craintes auxquelles sont asservis plusieurs chrétiens faibles, cette liberté est un grand bien; mais fais en sorte qu'elle ne dégénère pas en mal par la fausse application que tu en ferais (16).

VERSET 17. Car le royaume [1] de Dieu n'est ni aliment, ni breuvage; mais justice [2] et paix et joie par l'Esprit saint. — 18. Car celui qui est asservi [3] au Christ en ces choses, est agréable à Dieu et approuvé des hommes. — 19. Ainsi donc, poursuivons les choses qui appartiennent à la paix, et celles qui appartiennent à l'édification mutuelle [4].

[1] Les mots « royaume de Dieu » sont pris ici dans le sens le plus élevé et le plus pratique. Ce royaume ne consiste pas dans des observances extérieures plus ou moins strictes, mais dans la justice qui nous est imputée en Christ, dans la paix qui en découle et dans la joie du Saint-Esprit. Ailleurs, saint Paul dit : « Ce n'est pas en paroles qu'est le royaume de Dieu, mais en puissance (1 Cor., IV, 20). » On pourrait mettre une grande importance à la pratique ou à l'abandon de certains actes extérieurs, et cependant ne pas entrer dans le royaume de Dieu.

[2] L'harmonie qui doit exister entre nos pensées, notre conduite entière et la volonté de Dieu, se manifestera particulièrement par notre amour envers nos frères, et par un sentiment de paix

Digitized by Google

et de joie que répand en nous l'Esprit de Dieu par Jésus-Christ.

3 Celui qui se montre comme serviteur de Christ, en recevant humblement ces biens spirituels, est agréable à Dieu, et reçoit l'approbation des hommes.

4 Le nouvel homme est comparé à un édifice qui s'élève sur le bon fondement et dont l'érection est dirigée par le Saint-Esprit.

Ne détruis donc pas pour une chose aussi puérile que la distinction des viandes l'œuvre de grâce que Dieu a opérée dans une âme. Il est vrai qu'au fond toutes choses sont pures pour ceux qui sont purs (Tite, I, 15); mais il y a du mal et du péché de la part d'un frère qui est une occasion de scandale, en mangeant telle chose qu'un autre condamne (20). — Il vaut mieux s'abstenir de viande et de vin plutôt que d'être une occasion de scandale et de chute (21). — Si tu as l'intime persuasion que toutes choses sont pures pour toi, ne t'en glorifie pas; mais aie-la par devers toi, en présence de Dieu; use de ta liberté dans le secret de ton cœur. Heureux celui qui n'a aucun reproche à se faire sur ce qu'il approuve (22). — Mais celui qui doute s'il y a péché dans une action, et qui cependant commet cette action, en particulier dans l'usage des viandes offertes aux idoles, est condamné, parce qu'il ne sent pas au clair s'il viole ou non un commandement de Dieu; il n'a pas la conviction que ce qu'il fait est juste et bien. Quiconque n'agit pas avec foi, avec l'approbation de sa conscience, commet un péché (23).

3. Un tel support dans l'amour produira l'union en Christ entre les Gentils et les Juifs (XV, 1-13).

Ménagement envers les faibles (1-4).

VERSET 1. Or, nous devons, nous les forts, porter les infirmités [1] des faibles, et ne pas avoir de complaisance pour nous-mêmes [2]. — 2. Que chacun de nous complaise donc au prochain [3], en ce qui est bon pour l'édification. — 3. Car aussi [4] le Christ n'eut pas de complaisance pour lui-même; mais, selon qu'il est écrit : Les outrages de ceux qui t'outragent tombèrent sur moi. — 4. Car toutes les choses qui ont été écrites auparavant [5], l'ont été pour notre enseignement, afin que, par le moyen de la patience [6] et de la consolation des Écritures, nous possédions l'espérance.

1 Après avoir dépeint les vacillations d'une conscience faible et angoissée, l'apôtre en vient aux infirmités de nos frères qui pourraient nous porter à l'impatience, et il nous donne la règle du vrai support chrétien.

2 Ne pas vivre comme cela nous plaît, ne pas avoir des opinions que nous croyons les seules bonnes, sans nous inquiéter du bien ou du mal qu'elles peuvent causer à notre prochain (1 Cor., X, 33. Gal., I, 10).

3 Non en le flattant, ou bien en faisant de coupables concessions, mais pour son bien, dans le but de servir Dieu, et de contribuer à l'avancement spirituel de nos frères.

4 Jésus ne cherchait pas sa propre gloire (Matth., XI, 29. Jean, XIII, 1 et suiv. Philip., II, 5), mais, selon la prédiction de Ps. LXIX, 10, il a supporté patiemment les outrages des ennemis de Dieu. Combien plus, pour le bien de notre prochain, devons-nous supporter avec patience des maux infiniment moindres que ceux-là!

5 Puisque tous ces outrages et cet inépuisable support ont été dépeints par les serviteurs de Dieu, quelle importance n'y a-t-il pas à ce que nous en tirions instruction pour nous! Quelle honte de dédaigner, comme on le fait aujourd'hui, les enseignements que nous offre la vie du Sauveur!

6 En nous pénétrant des exemples tracés dans l'Écriture, nous sentons notre foi s'affermir, notre espérance dans la gloire future se fortifier, et notre force contre les difficultés de la vie s'accroître de plus en plus.

Digitized by Google

Unité des chrétiens sortis du judaïsme et de ceux sortis du paganisme; entre les faibles et les forts (5-13).

Désir ardent de l'apôtre quant à cette union, qui est à la gloire de Dieu (5, 6), fondement de cette union en Christ qui a reçu les uns et les autres pour les enrichir de ses grâces. La preuve en est, à l'égard des Juifs, que Dieu a confirmé la promesse faite aux pères (verset 8); — à l'égard des Gentils, Il a déployé sa miséricorde (9-11). Grand sujet de le bénir, et motif puissant à supporter les chrétiens sortis du judaïsme. Souhait à l'égard de tous (verset 13).

Que Dieu, source de toute patience et de toute consolation, vous donne un esprit d'union en Christ, afin que vous puissiez ensemble louer Dieu, qui est le Père de notre Seigneur Jésus-Christ et le nôtre par Lui (5, 6). — Accueillez-vous donc comme des frères; aimez-vous comme Christ vous a aimés pour la gloire de Dieu (7). — Je vous rappelle que Jésus-Christ s'est abaissé jusqu'à prendre la forme de serviteur (Philip., II, 7), pour réaliser la promesse faite à Abraham et à ses descendants (8). — Je vous rappelle aussi que les Gentils ont sujet de glorifier Dieu à cause de la miséricorde dont ils sont les objets, sans qu'il y eût pour eux la promesse faite en faveur d'Israël, mais par pure grâce, et conformément aux prophéties. Car David, type de Christ, a dit: « Je te confesserai hautement parmi les Gentils, et je psalmodierai à ton nom (Ps. XVIII, 50). » Or, cette proclamation du nom de Dieu a lieu par Christ et par son Esprit répandu sur les nations (9). — Bien plus, David, au Ps. LXVII, fait appel à tous les Gentils, comme Moïse l'avait déjà fait dans Deut., XXXII, 43: « Nations, réjouissez-vous avec son peuple; » et au Ps. CXVII, 1, il est dit que tous les Gentils sont conviés à se convertir et à célébrer le Seigneur (10, 11). — Plus tard, Esaïe, XI, 1, 10, dit: « Il y aura la racine de Jessaï (ou Jessé, ou Isaï, père de David), et celui qui se lève pour gouverner les nations. Les nations espéreront en Lui (12). » — Que le Dieu qui a réalisé sa promesse envers Israël et manifesté sa grâce en faveur des païens, que ce Dieu, auteur de toute l'espérance que possèdent les croyants, vous accorde, dans une pleine mesure, la joie et la paix par la foi, et non pas seulement par un sentiment passager, et que vous goûtiez une ferme assurance de votre salut par l'opération de l'Esprit saint (VIII, 11, 17. Philip., IV, 4. Jean, XV, 11) (13)!

Conclusion de l'épître (XV, 14-XVI, 27).

Après ces vœux, l'apôtre termine sa lettre par quelques traits qui le concernent particulièrement.

Il a écrit cette épître comme apôtre des Gentils (14-21).

Je sais bien, chers frères, que vous êtes pleins de zèle, riches en connaissances, et capables de vous exhorter les uns les autres (14). — Cependant je vous ai écrit avec une plus grande liberté à certains égards, pour vous rappeler ce que vous savez déjà, et non pour vous enseigner quelque chose de nouveau; je l'ai fait en vertu de la vocation spéciale que j'ai reçue de la grâce de Dieu (15). — Je dois être essentiellement serviteur de Christ au milieu des Gentils, et remplir auprès d'eux la charge de prédicateur de la bonne nouvelle, afin que les Gentils, en se convertissant à Christ, soient offerts à Dieu comme une offrande qui Lui soit agréable, et qui soit sanctifiée par l'Esprit saint. (L'apôtre s'envisage ici comme serviteur du grand sacrificateur Jésus-Christ, qui s'est immolé Lui-même

Digitized by Google

pour le salut de tout son peuple.) (16). — J'ai donc dans les choses de Dieu un sujet de me glorifier en Christ (17). — Je ne m'enhardirais point à en parler si je n'étais pas l'instrument dont le Seigneur s'est servi pour la conversion des païens, au moyen de la Parole, des œuvres, des signes, des miracles, par la puissance de l'Esprit saint; ainsi j'ai annoncé la bonne nouvelle du Christ depuis Jérusalem et les pays environnants jusqu'en Illyrie (18, 19). — Je me suis efforcé de l'annoncer là où le nom de Jésus n'était point connu, afin de ne pas empiéter sur le travail d'autrui (20). — Mais je cherche à accomplir pour ma part ce qu'Esaïe (LII, 15) a prophétisé touchant le conseil de Dieu : « Ceux à qui l'on n'annonça rien de Lui, verront, et ceux qui n'ont rien entendu, comprendront (21). »

Projet de l'apôtre de se rendre à Rome (22-33).

Cette mission si vaste m'a jusqu'à présent empêché d'aller à Rome, capitale du monde païen (22). — Mais puisque (pour le moment) j'ai achevé mon œuvre en Orient, et que depuis longtemps je désire vous visiter, j'irai auprès de vous en allant en Espagne, et vous m'y accompagnerez, après que j'aurai en partie satisfait mon désir de vous voir (23, 24). — Je vais partir pour Jérusalem, et visiter l'Eglise qui s'y trouve (25). — Les chrétiens de Macédoine et d'Achaïe (Grèce) ont trouvé bon de faire une collecte pour leurs frères pauvres de Jérusalem (26). — Ce témoignage d'amour, tout volontaire de leur part, est une sorte de dette, fruit de la fraternité, dont ils aiment à s'acquitter. Car, si les païens ont reçu des frères de Judée les biens spirituels de l'Evangile, il est convenable que les Macédoniens et les Grecs leur fassent part de leurs biens terrestres (27). — Dès que j'aurai fait ce voyage, et remis à l'Eglise de Jérusalem le produit de cette collecte, j'irai en Espagne, en m'arrêtant chez vous (28). — Je sais que je me rendrai auprès de vous avec les abondantes bénédictions de l'Evangile (29).

En attendant, je vous exhorte, chers frères, par notre Seigneur Jésus-Christ, et par l'amour dont le Saint-Esprit remplit nos cœurs, de combattre avec moi et pour moi dans vos prières (30). — Demandez-lui que je sois délivré des Juifs rebelles à la vérité, et que je trouve un bon accueil auprès de nos frères de Jérusalem (qui sont un peu prévenus contre moi en ma qualité d'apôtre des Gentils) (31). — Demandez au Seigneur que je puisse me rendre à Rome avec joie, et que je goûte du repos auprès de vous (32). — Que le Dieu de paix soit avec vous tous! Amen (33).

Chap. XVI.

Salutations (1-16).

Je recommande à votre affection chrétienne notre sœur Phébé, diaconesse (servante) de l'Eglise de Cenchrée (un des ports de Corinthe; c'est elle qui vous porte cette lettre) (1). — Recevez-la au nom du Seigneur, comme il convient de recevoir des saints, des membres du corps de Christ, et assistez-la dans tout ce dont elle aura besoin; car elle a secouru plusieurs frères; elle m'a secouru moi-même (2). — Saluez (ou donnez la marque d'amour chrétien à) Priscille et Aquilas (Actes, XVIII, 2), qui ont travaillé avec moi dans le champ du Seigneur, exposé leur vie pour sauver la mienne; ce n'est pas moi seulement qui leur suis redevable, mais toutes les Eglises des Gentils (puisque ces compagnons de mon œuvre ont par leur dévouement concouru à me sauver la vie que je consacre à l'évangélisation des païens (3, 4). — Saluez aussi l'assemblée qui se réunit chez eux. Saluez Epainète qui fut un des premiers convertis en Achaïe

Digitized by Google

(5). — Saluez Marie, qui s'est donné beaucoup de peine pour faciliter nos travaux, et pour tout ce qui me concerne (6). — Saluez Andronique et Junias, mes parents (ou compatriotes), mes compagnons de captivité (on ignore où), et qui sont très-considérés parmi les envoyés (dans un sens général comme dans Actes, XIV, 4-14), et qui ont été convertis à l'Evangile avant moi (7). — Saluez mon bien-aimé frère Amplias (8). — Saluez Urbain, notre compagnon d'œuvre en Christ, et mon bien-aimé frère Stachys (9). — Saluez Appelles, qui a fait ses preuves de fidélité dans le service de Christ. Saluez ceux des gens de la maison d'Aristobule qui aiment le Seigneur. (Il paraîtrait qu'Aristobule lui-même était déjà mort ou qu'il n'était pas encore dans la foi) (10). — Saluez mon parent (compatriote) Hérodion. Saluez ceux des gens convertis de la maison de Narcisse (favori de l'empereur Claude) (11). — Saluez Tryphène et Tryphose, deux sœurs en Christ qui travaillent dans le champ de l'Evangile. Saluez Perside, bien chère sœur, qui a pris aussi beaucoup de peine en notre Seigneur (12). — Saluez Rufus, l'élu en notre Seigneur, et sa mère qui est aussi la mienne (par l'affection qu'elle me porte et celle que j'ai pour elle) (13). — Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobas, Hermès, et les frères qui sont avec eux (14). — Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympe et tous les saints qui sont avec eux (15). — Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Les assemblées du Christ vous saluent (16).

Paul, qui n'avait pas encore été à Rome, connaissait cependant un grand nombre des membres de cette Eglise; ce qui s'explique très-aisément par ses nombreux voyages, les relations qu'il forma avec des chrétiens qui se fixèrent dans cette grande capitale, et surtout par l'émigration de plusieurs Juifs et Grecs convertis.

Remarquez que parmi toutes les personnes ici désignées ne se trouve pas le nom de l'apôtre Pierre : preuve évidente qu'il n'était pas pasteur de Rome, qu'il n'était pas même dans cette ville, et que la tradition catholique romaine, sur le séjour de cet apôtre dans cette capitale, et sa suprématie sur les autres envoyés, est dénuée de toute espèce de fondement.

Encore une exhortation contre les divisions (XVI, 17-20).

Après avoir nommé les frères et les sœurs qu'il recommande particulièrement à l'Eglise de Rome, l'apôtre dépeint certains faux docteurs contre lesquels il faut se tenir en garde; ils ont déjà troublé les Eglises de Galatie et de Corinthe par leur judaïsme et leurs doctrines toutes charnelles. Ils ne se sont pas encore introduits dans l'Eglise de Rome; cependant l'apôtre veut prémunir cette Eglise contre de telles aberrations.

Gardez-vous avec soin de ceux qui sèment des divisions, et qui causent des occasions de chute en répandant une doctrine différente de celle que vous avez apprise. N'ayez point de relations avec eux (1 Jean, IV, 1) (17). — Ces personnes-là ne sont point soumises à Jésus-Christ, mais à leurs passions charnelles; par de belles paroles et des discours flatteurs, elles séduisent les cœurs simples ou mal affermis (18). — Quant à vous, je suis bien rassuré à votre sujet, et votre obéissance à la saine doctrine est connue de tout le monde. Je m'en réjouis; mais je désire seulement que vous soyez toujours sages, prudents, que vous veilliez à maintenir la vérité, et que vous ne vous laissiez pas entraîner au mal (Matth., X, 16) (19). — En étant fidèles, soyez sans crainte; car le Dieu de paix déploiera sa puissance envers vous, et détruira bientôt l'adversaire de qui provient toute erreur, toute division entre les enfants de Dieu. Qu'au lieu de voir parmi vous les ravages de l'ennemi, vous soyez comblés de la grâce de votre Seigneur Jésus-Christ (20).

Digitized by Google

Salutations des compagnons de l'apôtre (XVI, 21-24).

J'ai à vous faire part des salutations de Timothée, mon compagnon d'œuvre, de Lucius (ne pas le confondre avec Luc l'évangéliste), de Jason et de Sosipater, mes parents (ou compatriotes) (21). — Moi, Tertius, qui sers de secrétaire à l'apôtre Paul, je vous salue en notre Seigneur (22). — Caïus, qui me reçoit chez lui, et chez qui s'assemble l'Eglise de Corinthe (1 Cor., I, 14), vous salue. Eraste, l'administrateur de la ville de Corinthe (Actes, XIX, 22. 2 Tim., IV, 20), et son frère Quartus vous saluent (23). — Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous! Amen (24).

Louange à Dieu (XVI, 25-27).

L'apôtre ne peut clore sa lettre sans rendre encore une fois grâces à Dieu pour la révélation du grand mystère de piété qui est parvenu jusqu'à Rome, et qui doit être proclamé à toutes les nations. — Dans quelques anciens manuscrits, cette doxologie se trouve à la fin du quatorzième chapitre; ce qui a porté quelques commentateurs à croire que Paul avait terminé sa lettre par ce chapitre-là, et que ce fut plus tard qu'il écrivit le reste. Quoi qu'il en soit, ces versets 25-27 appartiennent à la fin de l'épître.

VERSET 25. Or, à Celui qui peut vous affermir [1], selon ma bonne nouvelle [2] et la prédication de Jésus-Christ, selon la révélation du mystère [3] qui a été tu dès les temps éternels, — 26. mais qui maintenant a été manifesté, et qui, par le moyen des écrits prophétiques, selon le commandement du Dieu éternel, a été donné à connaître pour l'obéissance de la foi dans toutes les nations, — 27. à Dieu seul [4], sage, par Jésus-Christ [5], soit la gloire pour tous les siècles. Amen!

[1] Le cœur de l'apôtre déborde tellement, qu'il ne peut presque pas trouver d'expressions pour rendre les sentiments qui le pressent. Le premier besoin qu'il éprouve, c'est que tous ses frères soient affermis dans la doctrine qu'il vient de leur exposer, et tenus en garde contre les faux docteurs (verset 17).

[2] L'affermissement provient de l'Evangile ou de la prédication de Christ, que l'apôtre leur a retracée dans cette lettre, et que plusieurs ont entendu autrefois de sa bouche.

[3] Pour leur faire sentir l'importance de ce divin message, l'apôtre rappelle que l'Evangile repose sur un conseil formé avant la création du monde (Ephés., I, 4. 2 Tim., I, 3); que ce conseil fut un mystère, une chose cachée, jusqu'à ce que Christ l'eût révélée (Ephés., III, 5. Col., I, 26); que ce mystère est maintenant manifesté, proclamé par Christ, et qu'il avait été annoncé par les écrits des prophètes de l'ancienne alliance; que le but de cette révélation est que tous les peuples embrassent le salut (Rom., I, 5). — Quelle richesse, quelle abondance, quelle profondeur dans ces quelques mots!

[4] Lui seul a formé le plan de la rédemption; Lui seul a pu le révéler, et personne ne peut pénétrer ce mystère sans le secours de l'Esprit saint et de sa Parole, et sans être instruit de Dieu Lui-même (Rom., XI, 34).

[5] Dieu se glorifie ou manifeste sa gloire par Christ; c'est par Christ qu'Il a formé et qu'Il accomplit son conseil d'amour.

Digitized by Google